

REPRESENTATIONS
ET
TRANSFORMATIONS
DE
L'ARCHITECTURE
DES
TRENTE GLORIEUSES

VOLUME 2
ANNEXES ET INTERVIEWS

Jean-Lucien BONILLO &
Michel LAMOURDEDIEU
Laboratoire INAMA – EAML

MELT – PUCA / Fév 2003

volume 2

ANNEXES ET INTERVIEWS

Pour chacun des édifices et ensembles de l'échantillon ce volume contient :

- 1.** Descriptif des édifices originaux et des opérations de transformation.
- 2.** Repérage bibliographique comme indicateur de la notoriété et du genre de l'édifice.
- 3.** Résumés synthétiques des interviews.

Les interviews ont été conduits par :

Jean-Lucien Bonillo, Michel Lamourdedieu et Pascale Bartoli (qui a également rédigé les synthèses)

ont collaboré à ce travail pour les études monographiques :

Alcabez Eric / Lycée Colbert

Bartoli Pascale / Résidence Athéna-Port

Destenay Christine / Lycée Pétrarque

Duport Laurent / Ensemble des Escanaux à Bagnols sur Cèze

Enna Olivier / Village de Gassin (Graffionnier)

Graziani Michel / Village du Merlier

Grimaldi Sophie-Line / Cité Universitaire des Gazelles

Joly-Lopez Cécile / Ensemble de logements de La Viste

Le Goff Marine / Lycée Adam de Craponne

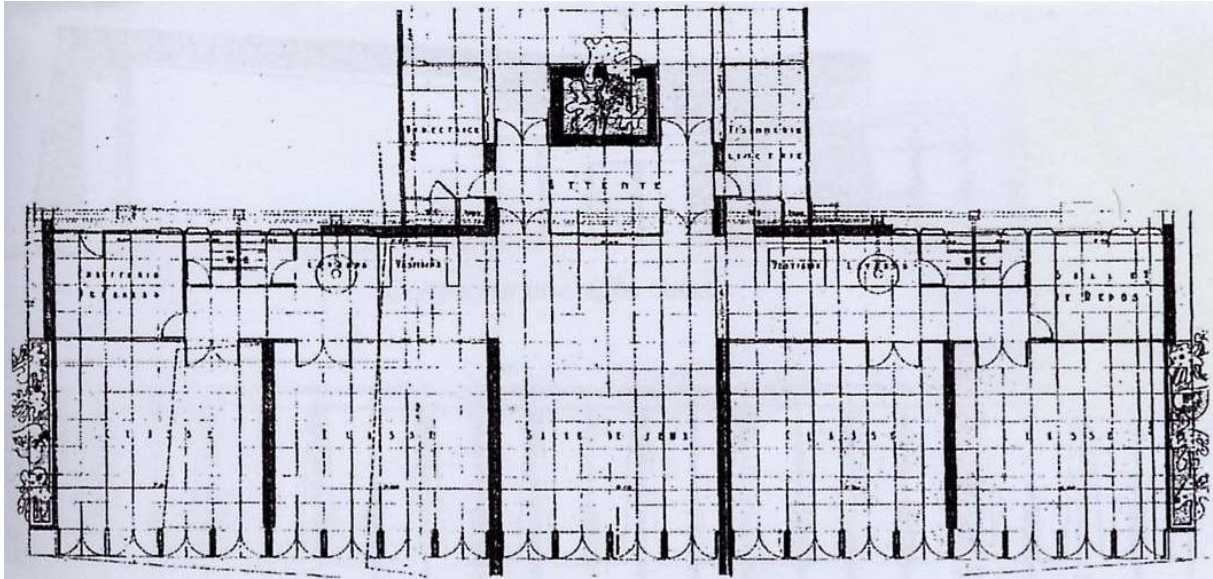
Richard Amandine / Centre Régional d'Education Physique et Sportive

Sebaoun Rémi / Ecole maternelle de Ferrières

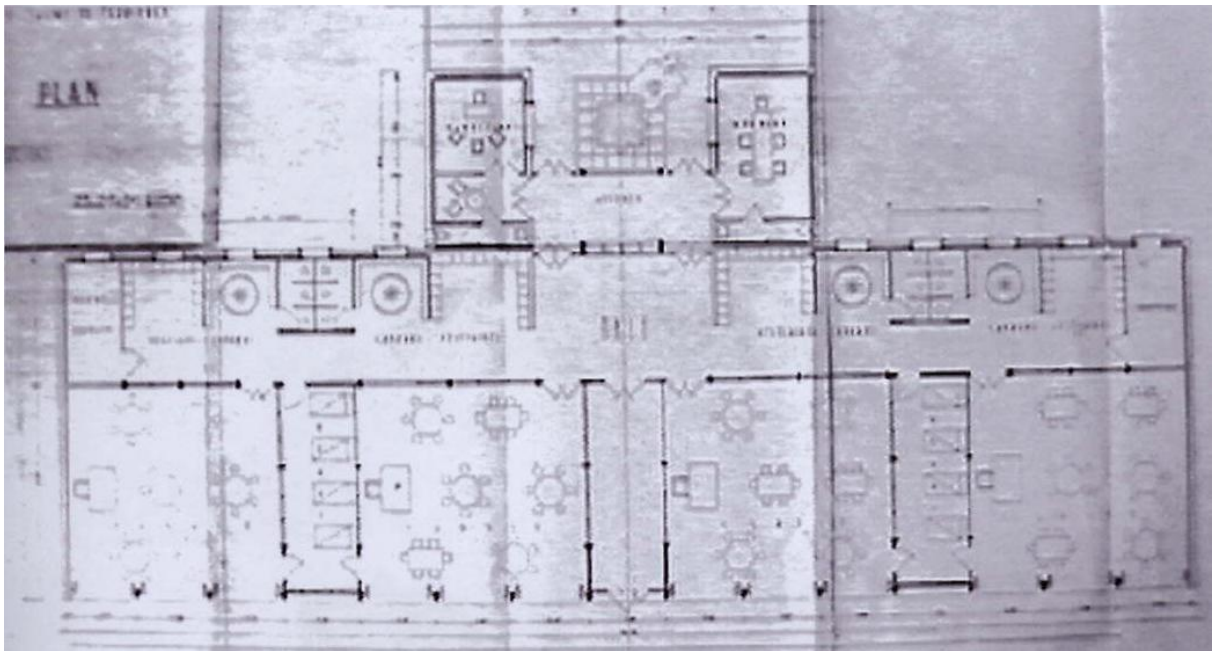
Taillepiéd de Bondy Agnès / CEC Les Heures Claires

Descriptif de l'échantillon d'analyse

IMMEUBLE D'ORIGINE				OPERATION DE TRANSFORMATION	
Dénomination	Réalisation	Ville	Architecte(s)	Maître d'œuvre	Acteur(s) interviewé(s)
Ecole Maternelle de Ferrières	1952	Martigues	Jean Prouvé	S. Bertran de Balanda	S. Bertran de Balanda (architecte ville de Martigues)
Lycée Technique Colbert	1954	Marseille	Fernand Pouillon	Poissonier / Ferran V. Decot	P. Poissonnier V. Décot G. Bouillon (ABF)
Lycée Adam de Craponne	1965	Salon	Gaston Jaubert	G. Sherjal	G. Sherjal Provisieur
Lycée agricole Pétrarque	1969	Avignon	Roland Bechmann	A. Sarles (Archiméd)	A. Sarles
Cité Universitaire des Gazelles	1959	Aix en Provence	Fernand Pouillon	B. Miranda Ch. Biaggi / B. Marin	Biaggi / Maurin Directeur du CROUS
Centre Régional d'Education Sportive	1951	Aix en Provence	Fernand Pouillon	?	Directeur CREPS S. Denante (CRAC/PACA)
Centre Educatif et Culturel Les Heures Claires	1976	Istres	Jean-Louis Véret Atelier de Montrouge	F. Rill Syndicat d'Agglomération nouvelle.	F. Rill Principale du collège Directeur du CEC
Centre de Santé (hôpital)	1974	Arles	Paul Nelson	J. Sasso	J. Sasso H. Grosso (ingénieur principal)
Hôpital des Rayettes	1970	Martigues	Joseph Belmont	J.M. Chancel/ A. de Bussière	JM Chancel
Village du Merlier	1964	Ramatuelle	Jean-Louis Véret Atelier de Montrouge	Co-propriétaires	Refus du syndic
Village de Vacances du Graffionier	1970	Gassin	Jean Deroche (A.U.A.)	J. Péronne	J. Péronne
Ensemble d'habitation Moulin de France	1969	Martigues	E. Manolakakis & al.	Co-propriétaires	Refus du syndic
Immeuble d'habitation La Viste	1959	Marseille	Georges Candilis	P. Gangnet	P. Gangnet
Ensemble d'habitation Les Escanoux	1962	Bagnols sur Cèze	Georges Candilis	P. Le Courbe JL Fulcrand M. Mallier Office HLM	P. Le Courbe JL Fulcrand
Résidence Athéna-Port	1973	Bandol	Jean Dubuisson	Mr. Georgeon	Mme Piaton (ABF) P. Bartoli (architecte)
Tour du Pharo	1954	Marseille	André Devin	BET :BEREC	P. Dufay (BEREC) Syndic



Plan du projet réalisé – Jean Prouvé.



Plan du projet initial – Arati, Boyer, Lestrade et Henri Prouvé.

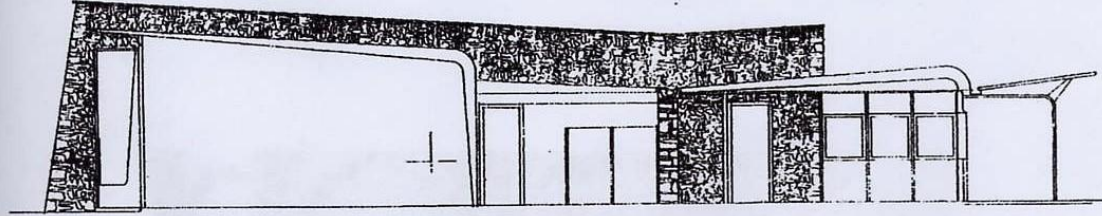
"ECOLE DE FERRIERES" à Martigues / Jean Prouvé (1952)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

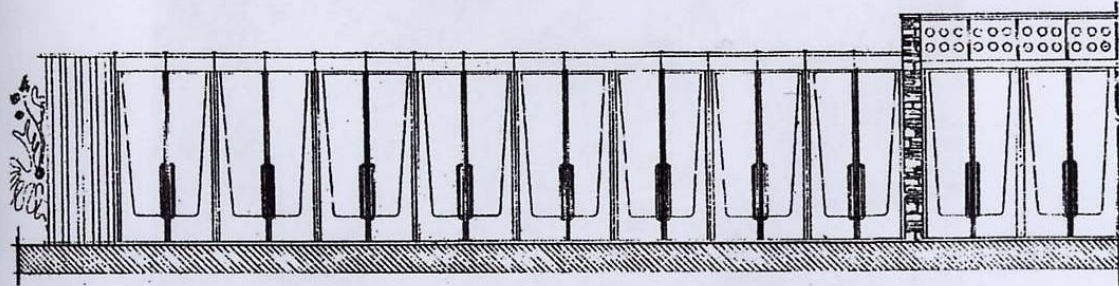
Appellation d'origine :	Ecole maternelle des Salins de Ferrières.
Appellation courante :	Ecole maternelle de Ferrières.
Adresse :	Chemin du Paradis les Salins de Ferrières 13 Martigues
Dates de conception et de réalisation :	-Mars 1951 : adjudication du projet -8 Juin 1951 : commencement effectif des travaux -19 Décembre 1951 : réception provisoire -2 Janvier 1952 : Mise en service de l'école -Septembre 1952 : Réception définitive des travaux - 1952: Pose des brise-soleil dessinés par Prouvé, construction d'un sanitaire par les services techniques de la ville.
Maître d'ouvrage :	Mairie de Martigues
Architectes :	Arati, Boyer et Lestrade
Concepteurs associés :	Jean Prouvé
Entreprise(s) :	- lot 1 : Loyrion Fernand, entrepreneur. « La construction Phocéene » 87 Bd Chave, Marseille - Lot 2 : Prouvé Jean, PDG des ateliers Jean Prouvé à Maxéville près de Nancy. - Lot 3 : Alvery Louis, entrepreneur, plomberie, chauffage, électricité. 24 rue sibié Marseille. - Lot 4 : Van de Sype Charles, gérant de la société d'exploitation des procédés prinel rue de Toulouse 6 bis, Rambouillet. - Lot 5 : Pic Louise, gérante de la société des anciens établissements Têtefort et L.Pic. 26-28 rue Bérard, Marseille.
Protection	Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 2001.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

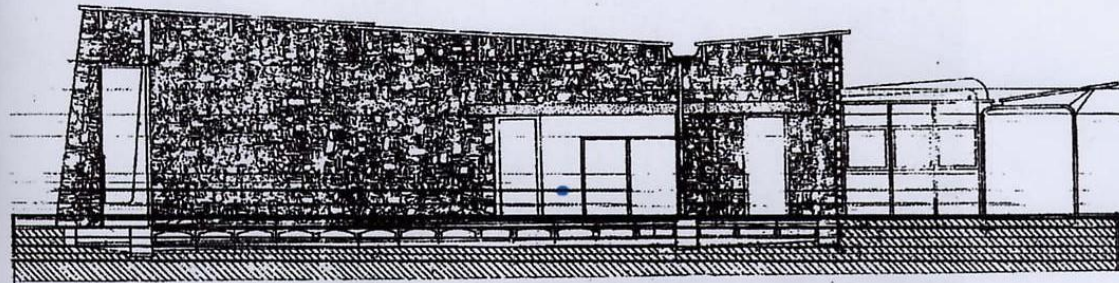
Maître d'ouvrage (s) :	Ville de Martigues
Gestionnaire :	Ville de Martigues
Architecte :	- 1984 : Services techniques de la ville de Martigues - 1999 : Services techniques de la ville de Martigues / Sophie Bertran de Balanda
Concepteurs associés :	- 1989 Claude Prouvé
Entreprise (s) :	?
Organisme associé :	DRAC
Termes de la commande :	- 1989 : Remise en état du bâtiment, mise au normes techniques et de sécurité. - 1984 à 1999 : Agrandissement de l'école et création d'un réfectoire.
Projet de transformation :	- 1984 : Projet de réfectoire et de sanitaires ??? - 1988 : Modifications et remise en état des sanitaires - 1989 : Diagnostic détaillé de l'état du bâtiment et correction des désordres dus à la vétusté et aux petites modifications successives. - 1999 : Construction d'une extension dissociée du bâtiment voulant s'accorder à l'esprit de l'architecture environnante ainsi qu'à celle de l'école elle-même. - 2001 : inscription à l'ISMH
Contact : Services d'urbanisme de la ville	Sophie Bertran de Balanda, architecte, mairie de Martigues, av Louis Sammut 13500 Martigues tel 04 42 44 33 33



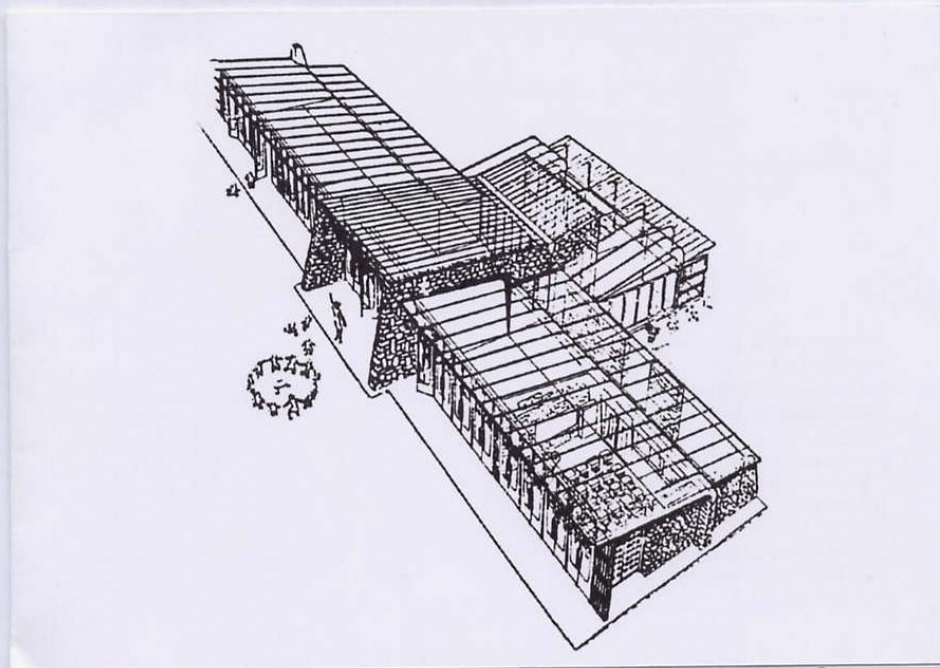
Coupe sur une salle classe



Demie façade Sud



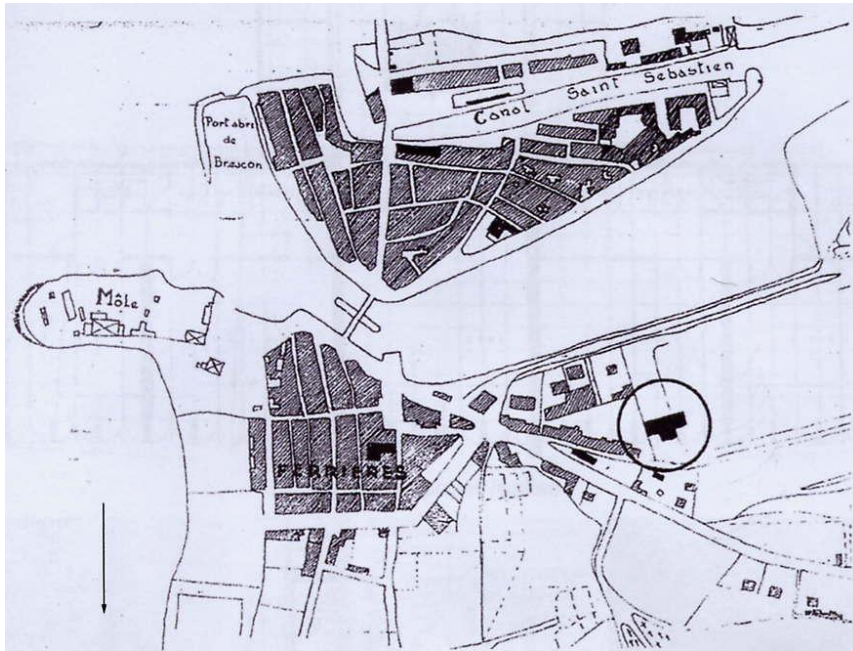
Coupe sur la salle de jeu



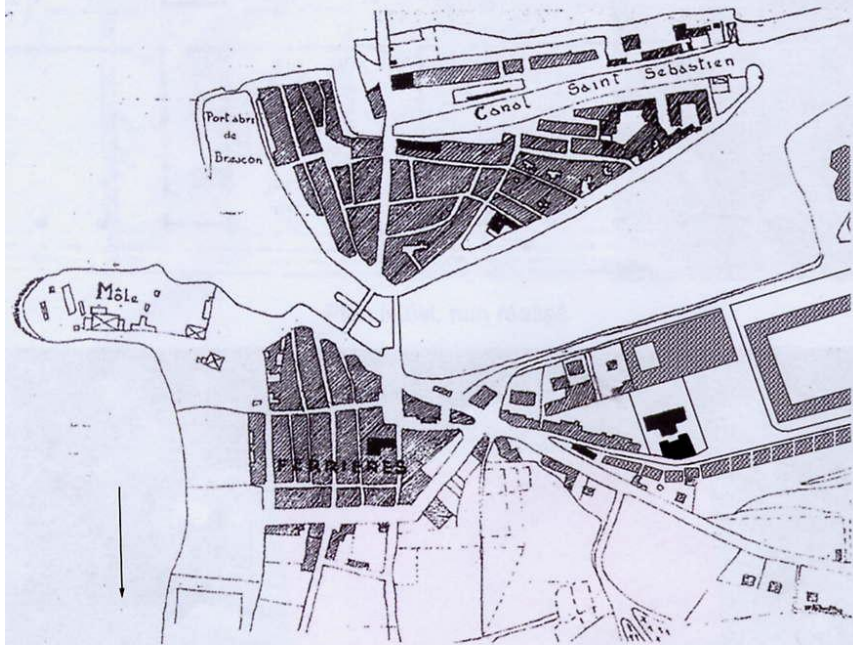
Axonométrie

***ECOLE DE FERRIERES* à Martigues / Jean Prouvé (1952)**
 Constructeur Jean PROUVE. Architectes : Arati, Boyer, Lestrade, Henri Prouvé 1952

Réalisation ou projets remarquables à l'époque	<ul style="list-style-type: none"> - T&A 11° série n°11 – 12 : « France constructions scolaires préfabriquées - AA n° 47 avril 1953 Contribution française à l'évolution de l'architecture : « école aux Martigues » - AA n°72 juin 1957 Constructions scolaires : Ecole à Martigues près de Marseille. Arati, Boyer, Lestrade H. prouvé architectes ». 				
Réalisation reconnue aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment inscrit en totalité à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 2001 - Florence Sarano : Ecole maternelle de Ferrières fiche Patrimoine XX° en Provence-Alpes-Côte d'Azur <p>Ce n'est pas une des constructions les plus médiatisés de J.Prouvé. Aucune mention repérée dans les ouvrages consacrés à l'architecture contemporaine en France.</p>				
Autres réalisations et projets publiés	<ul style="list-style-type: none"> - Trop nombreuses réalisations, inventaire inutile compte tenu de la notoriété de l'auteur. En ce qui concerne le « système coque » : - AA n° 25 août 1949 « L'architecture et l'enfance ». Ecole préfabriquée en aluminium Jean Prouvé constructeur. - AA n°34 Constructions scolaires : VIII° exposition de l'habitation habitation type Henri Prouvé architecte en page informations. - Prototypage d'école à une classe Vantoux, Moselle » Henri Prouvé architecte présentation d'un prototype de Jean Prouvé. - AA n°40 avril 1952 article : «L'élément-coque de Jean Prouvé et the Shell-unit system de Oscar Singer » - AA publicité pour les éléments coques de Jean Prouvé. Plusieurs fois annoncées dans AA en 1952 				
Notoriété des auteurs	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%; vertical-align: top;"> <p>J. Prouvé</p> <p>H. Prouvé</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Constructeurs unanimement et mondialement reconnu. Références trop nombreuses. Citons entre autres : - P. Sulzer : « Jean Prouvé Œuvre complète » Birkhäuser Berlin </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top; padding-top: 10px;"> <p>Arati, Boyer, Lestrade</p> </td> <td style="vertical-align: top; padding-top: 10px;"> <p>Peu connus.</p> </td> </tr> </table>	<p>J. Prouvé</p> <p>H. Prouvé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constructeurs unanimement et mondialement reconnu. Références trop nombreuses. Citons entre autres : - P. Sulzer : « Jean Prouvé Œuvre complète » Birkhäuser Berlin 	<p>Arati, Boyer, Lestrade</p>	<p>Peu connus.</p>
<p>J. Prouvé</p> <p>H. Prouvé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constructeurs unanimement et mondialement reconnu. Références trop nombreuses. Citons entre autres : - P. Sulzer : « Jean Prouvé Œuvre complète » Birkhäuser Berlin 				
<p>Arati, Boyer, Lestrade</p>	<p>Peu connus.</p>				



Plan de situation après la construction de l'école



Plan de situation actuel

"ECOLE DE FERRIERES" à Martigues / Jean Prouvé (1952) *Interview de Sophie Bertran de Balanda, architecte DPLG (Mairie de Martigues) 13/03/02*

L'école a un intérêt patrimonial à deux points de vues :

- Architecturalement, elle participe aux expériences d'architecture préfabriquée.
- Dans l'histoire urbaine de Martigues, elle manifeste un moment fort du développement de la cité.

CONTEXTE DU PROJET :

Dès sa nomination à la tête des services techniques de la mairie de Martigues, Sophie Bertrand de Balanda est informée de la présence d'une école de Jean Prouvé dans la commune.

En 1981, Gérard Monnier lui apprend l'existence de l'école.

En 1985 S. BB missionne Claude Prouvé, le fils de Jean Prouvé:

- Etat sanitaire de l'école
- Bilan des entreprises capables de restaurer l'édifice
- Information sur tout ce qui se fait dans l'école.

Le bilan de Claude Prouvé révèle notamment de gros problèmes de couverture.

Une des principales interventions a donc été de créer une surtoiture afin de mettre l'école hors d'eau sans pour autant remplacer la toiture existante (trop difficile à refaire à l'identique). N.B Cette opération réversible rentre dans le code de déontologie M H.

Malgré cela, l'école est menacée de disparaître, trop exiguë et en mauvaise état, les élus parlent de la remplacer.

Sophie Bertran de Balanda prend le sort de l'école très à cœur, elle décide de la sauver en démontrant sa fonctionnalité au delà de son intérêt patrimonial (le maire a du mal à s'intéresser à l'édifice, il n'est pas très sensibilisé à ce type d'architecture). M. Roncayolo et A. Grumbach qui travaillent sur la ville proposent à S BB d'intervenir mais celle-ci ne trouve pas utile d'alerter le milieu architectural et culturel parisien et de faire circuler des pétitions – si l'école ne fait pas ses preuves auprès des élus alors il serait inutile de la conserver, cela viendrait contre l'esprit de Jean Prouvé et de cette architecture préfabriquée. S B B veut conserver l'école en fonctionnement. (idée du bon fonctionnement d'un bâtiment qui valide sa pérennité).

Elle va ainsi jouer un pari sur la carte scolaire :

- Il existe sur l'île une école trop petite et qui ne dispose pas de cantine scolaire
- Dans l'école de Ferrières, la cantine se situe dans un bâtiment préfabriqué des années 60.
- L'école de Ferrières est également trop limitée

Sophie Bertran de Balanda va donc proposer aux élus de supprimer l'école de l'île afin de procéder à des restructurations du tissu, de transférer les classes sur l'école de Ferrière et de créer une cantine. Le programme comprend une classe, un dortoir et une salle de restauration. La nouvelle directrice coopère avec l'architecte et participe à l'intérêt patrimonial (bien qu'elle considère que celle-ci ne fonctionne pas bien).

L'école offre 5 sites d'implantations pour le nouveau bâtiment, deux en bout de parcelle contre le théâtre, un site contre le parking, un face à l'entrée de l'école et enfin une alternative prévoyant la démolition de l'école de Prouvé.

Sophie Bertran de Balanda a souhaité faire une simulation de tous les cas de figure afin d'impliquer les élus dans la conservation de l'école, son approche du projet s'attache

- à travailler avec le tissu urbain et à articuler le projet avec l'existant et le parking.
- à mettre en évidence un changement d'échelle et de typologie du nouveau quartier.
- à conserver le maximum d'arbres.
- à réaliser les travaux sans fermer l'école.

1998 : Le conseil municipal entérine le projet de S BB et choisit l'implantation au nord de la parcelle c'est à dire dans l'axe de l'entrée de l'école de Prouvé. La nouvelle construction qui ne contrarie pas l'accès du bâtiment (on rentrait depuis très longtemps latéralement) sera implanté sur une sorte de dégagement qui était peu utilisé. La démolition du bâtiment préfabriqué permet l'ouverture d'une vue depuis le parking.

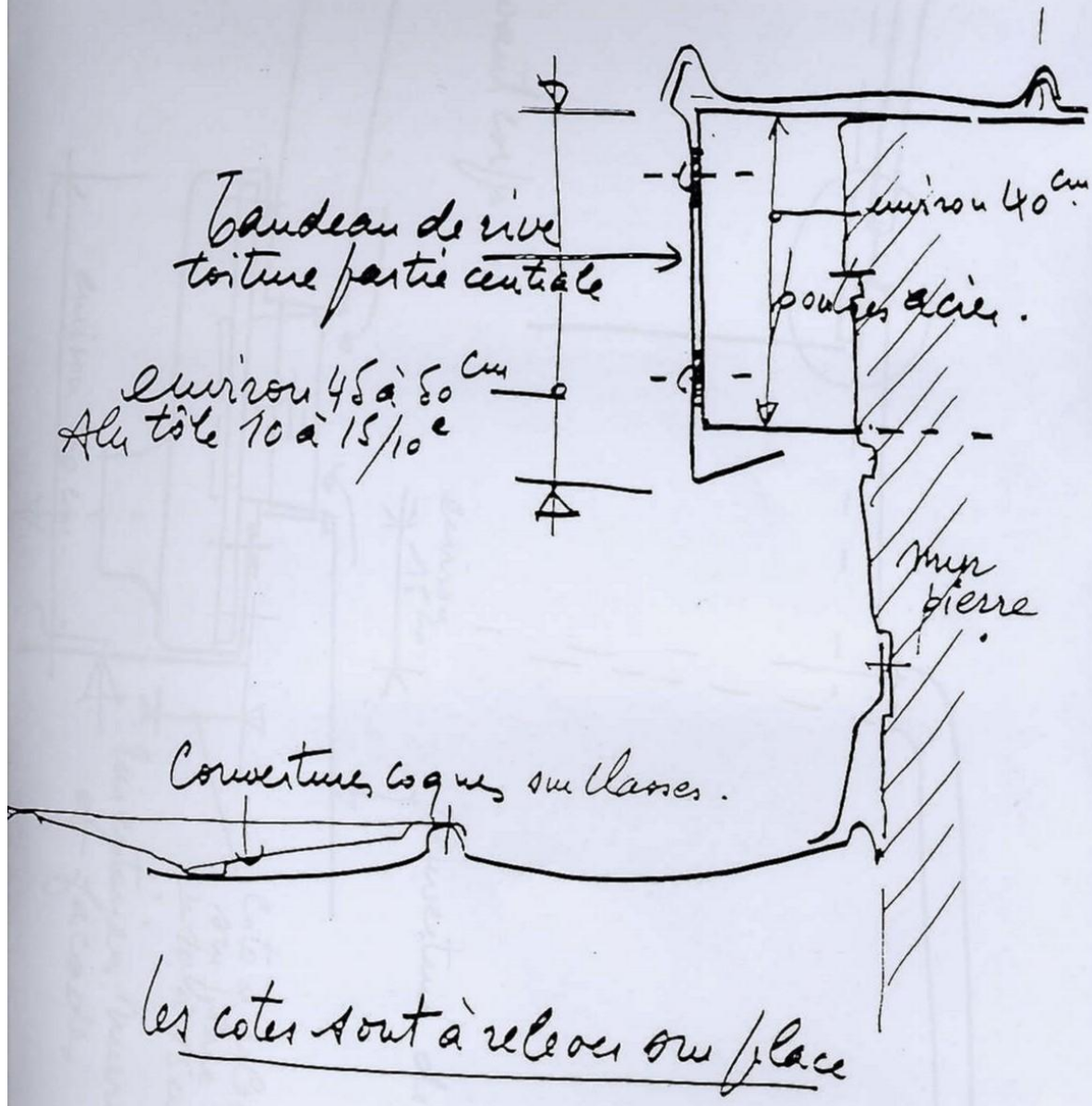
L'extension sera faite dans le respect de la déontologie M H : respect du bâtiment / pas de pastiche.

La démarche de l'architecte est plus urbaine et relève avant tout d'un travail d'urbaniste.

Les principes du projet :

- Il n'y a pas de problèmes de temps, donc il n'est pas besoin de faire appel à l'industrialisation.
- L'école doit s'insérer dans le nouveau quartier de Ferrières et donc s'apparenter au théâtre et au projet de Grumbach.
- Le bâtiment doit se situer entre l'alignement d'arbres et l'école de Prouvé, et sera plus haut afin de capter de la lumière.
- Il reprendra des éléments remarquables de l'architecture de Prouvé comme la symétrie, les modules de la trame, les hublots dans les allèges et le fruit des murs de refend (mais il n'est pas question de reproduire le même type de portes car elles sont trop lourdes et trop difficiles à manipuler).

Bandeau de rive Est et Ouest.
Toiture Centrale. Toit en Alu.



L'architecture de l'école se veut le plus simple possible, dans des coloris et des textures proches de ceux du quartier afin de maintenir une certaine uniformité autour de l'école et comporte quelques clins d'œil au bâtiment existant. Sophie Bertran de Balanda regrette cependant l'usage des hublots car ils n'ont pas le même rôle que chez Prouvé.

Sophie Bertran de Balanda est très satisfaite et fière d'avoir protégé le bâtiment tout en présentant et en confirmant son activité, cette démarche s'inscrit dans l'évolution normale d'un bâtiment scolaire. L'inscription à l'ISMH vient comme une valorisation après coup du travail effectué par le Maire et ses services – Il est très important que l'inscription n'ait pas été l'unique motif de la conservation. Aujourd'hui, il reste un travail de protection au jour le jour auprès de l'inspection d'académie afin de valider sa pérennité Sophie Bertran de Balanda entame également des restaurations ponctuelles comme celle du auvent au fil des opportunités techniques qui permettront à l'école de retrouver son état initial.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

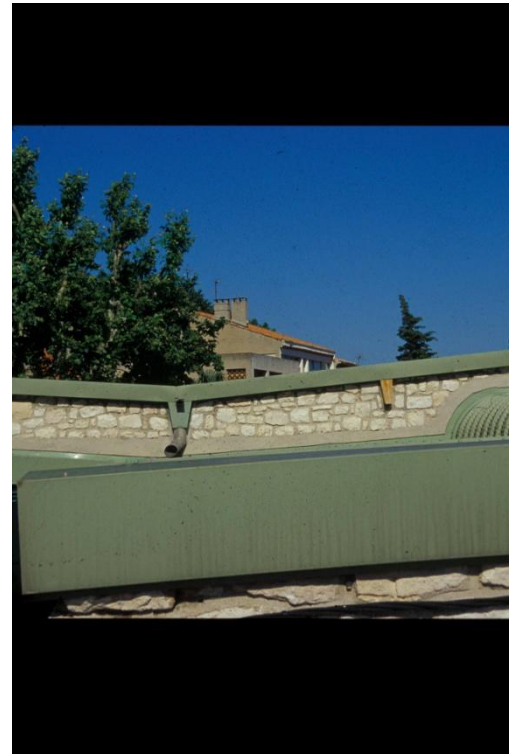
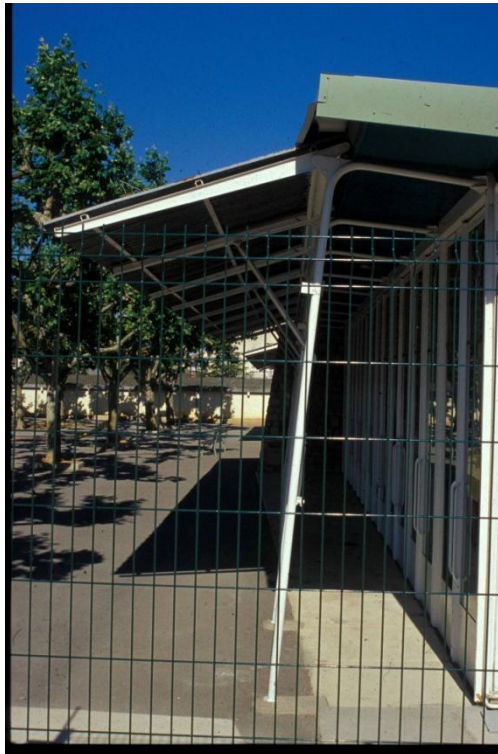
Sophie Bertran de Balanda est architecte DPLG, elle a suivi ses études à l'école d'architecture de Marseille-Luminy, puis a collaboré avec C. Prélorenzo sur un travail de recherche sur les lotissements au sein du laboratoire INAMA.

Sophie Bertran de Balanda est engagée très tôt à la Mairie de Martigues où elle occupe le poste d'ingénieur en chef du service urbanisme. Elle y met à profit sa formation et ses réflexions sur la construction de la ville sur la ville. La question du patrimoine est un thème qui l'intéresse beaucoup, notamment le rapport patrimoine-société. "Est-ce que la société a besoin des vieilles pierres ? ". La participation des habitants, le rapport à la beauté partagée sont des priorités. Elle anime également une association qui réhabilite l'hôpital Caroline sur l'île du Frioul à Marseille grâce à des chantiers d'insertion.

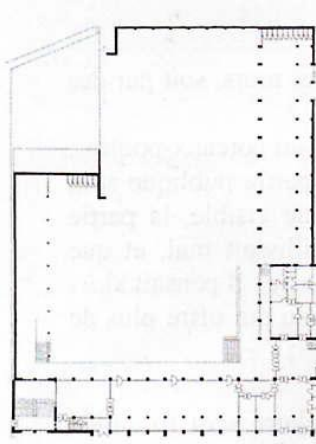
Martigues est une ville assez problématique du point de vue du patrimoine, c'est une ville moderne qui n'a pas vraiment de vision protectionniste surtout pour le patrimoine du XXème siècle. Cependant, la ville est aussi un laboratoire qui possède des bâtiments très intéressants. Sophie Bertran de Balanda reconnaît enfin que son travail avec A. Grumbach et A. Marguerit l'a beaucoup enrichie.



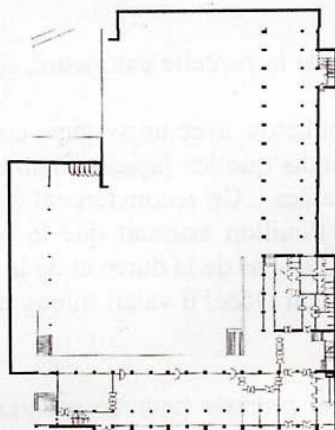
Photographies de l'extension de l'école.



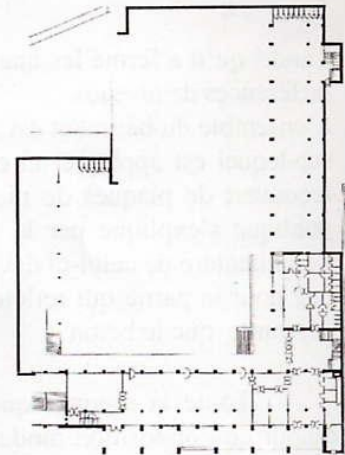
Photographies de l'école maternelle – Etat actuel.



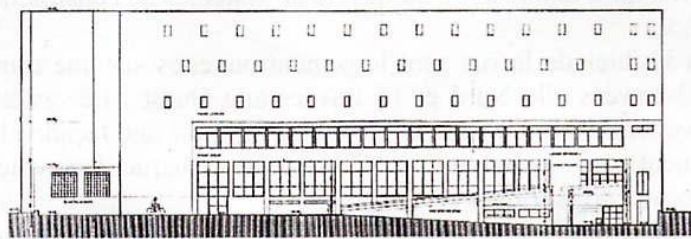
1- Dispositif de départ



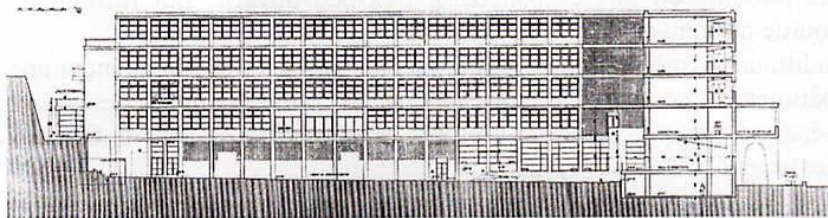
2- Dispositif simple + retrait



3- dispositif final

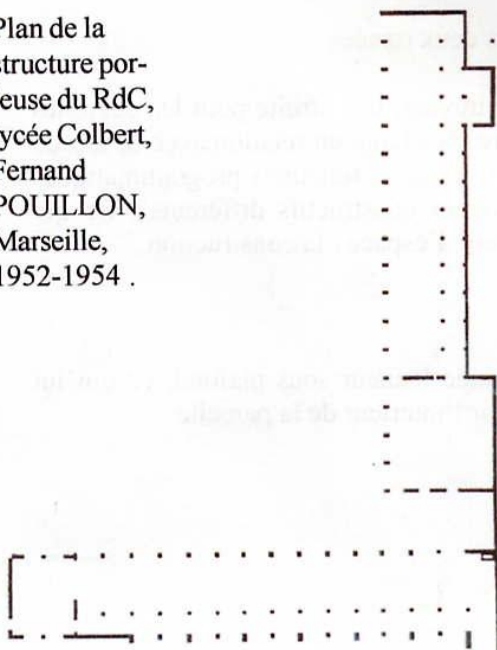


Façade Nord,
lycée Colbert,
Fernand
POUILLON,
Marseille, 1952-
1954 .

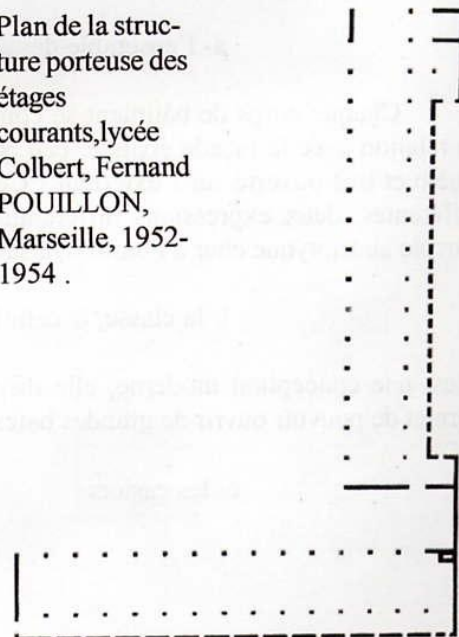


Façade Est,
lycée Colbert,
Fernand
POUILLON,
Marseille,
1952-1954 .

Plan de la
structure por-
teuse du RdC,
lycée Colbert,
Fernand
POUILLON,
Marseille,
1952-1954 .



Plan de la struc-
ture porteuse des
étages
courants, lycée
Colbert, Fernand
POUILLON,
Marseille, 1952-
1954 .



"LYCEE COLBERT" à Marseille / Fernand POUILLON (1954)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

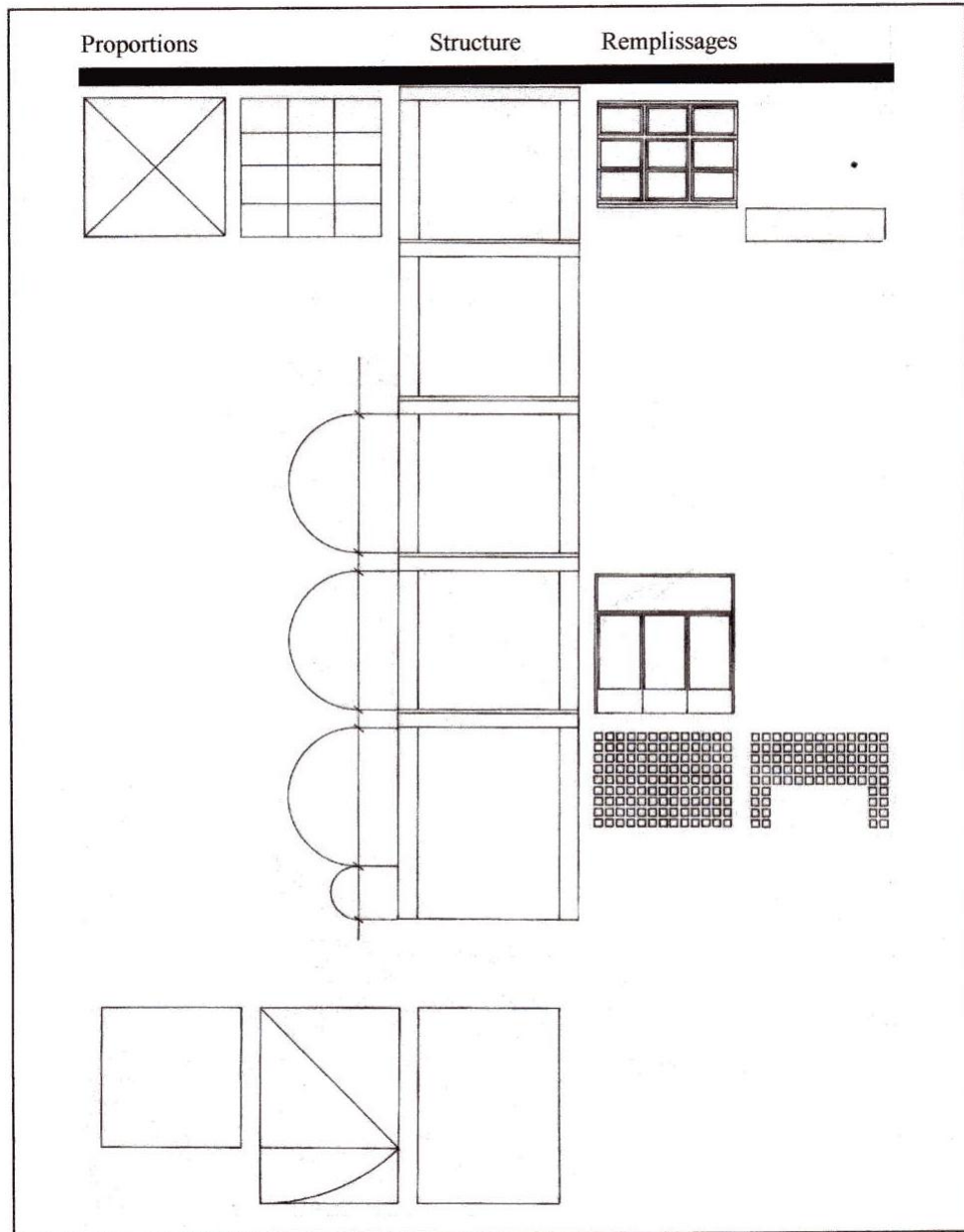
Appellation d'origine :	Cite technique Colbert Centre d'apprentissage commercial Centre d'apprentissage industriel
Appellation courante :	Lycée Colbert
Adresse :	13 rue du Capitaine Dessemond (angle rue Charras) Quartier St Lambert 13007 Marseille Tel 04 91 31 04 52 fax 04 91 31 26 16
Dates de conception et de réalisation :	Août 1952 – Juillet 1954
Maître d'ouvrage :	Ministère de l'Education Nationale Académie d'Aix-Marseille
Architectes :	Fernand POUILLON René EGGER, 4 av Général Grossetti 13007- Marseille
Concepteurs associés :	M PANISSE, inspecteur principal de l'enseignement technique Philippe SOURDIVE, céramiste
Entreprise(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - entreprise Céramétal (métallurgie, céramique du bâtiment, sanitaire). - entreprise Pillard & Trabaud (chauffage et réfrigération, plomberie). - entreprise Barthélemy (menuiseries). - entreprise G.T.B.A. - entreprise Sulzer (radiateur). - entreprise Marion (travaux de sondage). - société des grands travaux en béton armée. - Philippe Sourdive. - établissements Guinet & C° à Lyon. (pierre de taille). - entreprise Aillaud. - société Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre
Protection	L'immeuble est dans le périmètre de protection du Fort Saint-Nicolas classé le 14 janvier 1969.



Photographie ancienne de la cour et photographie actuelle de la façade principale.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

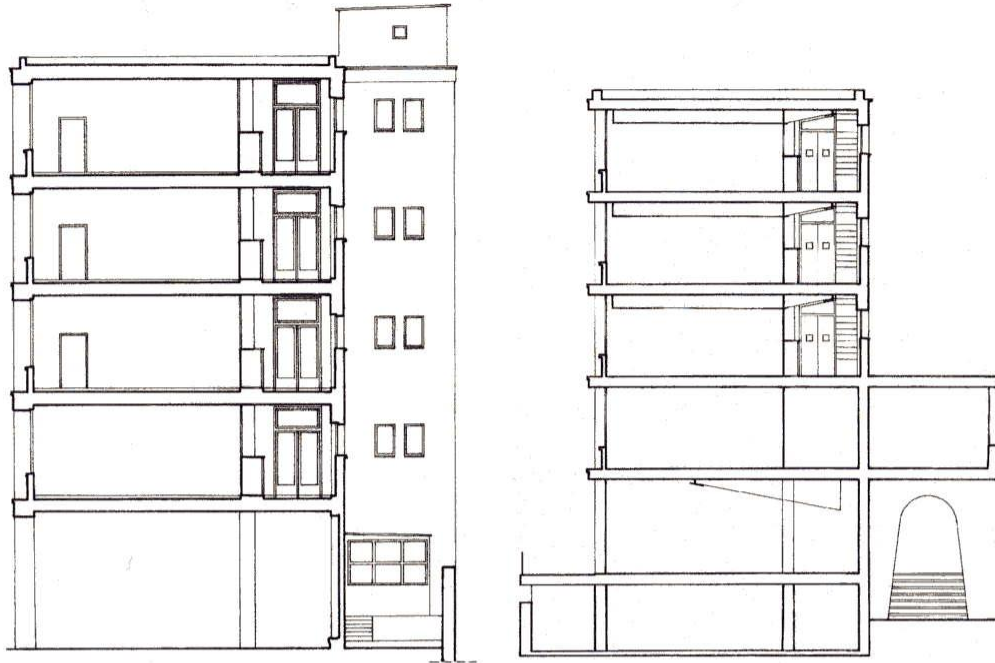
Maître d'ouvrage (s) :	SEMADER immeuble C.M.C.I 2 rue Henri Barbusse 13001 - Marseille
Gestionnaire :	Ministère de l'Education nationale
Architecte :	TRANCHE 1 Poissonnier-Ferran architectes associés 22 av André Roussin 13016 Marseille Tel: 04 96 15 10 10 Fax : 04 91 46 27 40 TRANCHE 2 Valérie Decot 15 r Kléber 13003 Marseille Tel: 04 91 50 49 57
Concepteurs associés :	
Entreprise (s) :	TRANCHE 1 entreprise MTB entreprise Béranger
Organisme associé :	Architecte des Bâtiments de France – Gilles Bouillon
Termes de la commande :	TRANCHE 1 : - Remise aux normes techniques et de sécurité du bâtiment - Suppression des casiers TRANCHE 2 - Travaux d'entretien de la façade et des menuiseries Après un diagnostic effectué en 1995, la SEMADER souhaite trouver une solution au décollage des pierres banchées de la façade principale, et aux problèmes de vétusté des menuiseries bois.
Projet de transformation :	TRANCHE 1 - Pose de faux-plafond afin de masquer les gaines et d'améliorer l'acoustique. - Peinture des coursives et des casiers en vert (/orange existant) - Mise en place de voûtains inspirés de l'existant. - Mise au normes (portes coupe-feu, ...) TRANCHE 2 - Remplacement à l'identique des pierres et des menuiseries en bois.
Contact : architectes / ABF	Patrick Poissonnier- Alain Ferran, 22 av André Roussin 13016 Marseille Tel : 04 96 15 10 10 Valérie Decot, r Kléber 13003 Marseille Tel : 04 91 50 49 57 Gilles Bouillon, ABF , SDAP



Analyse des ouvertures, lycée Colbert, Fernand POUILLON, Marseille 1952-1954 .

*LYCEE COLBERT à Marseille / Fernand. POUILLON et René EGGER (1954)

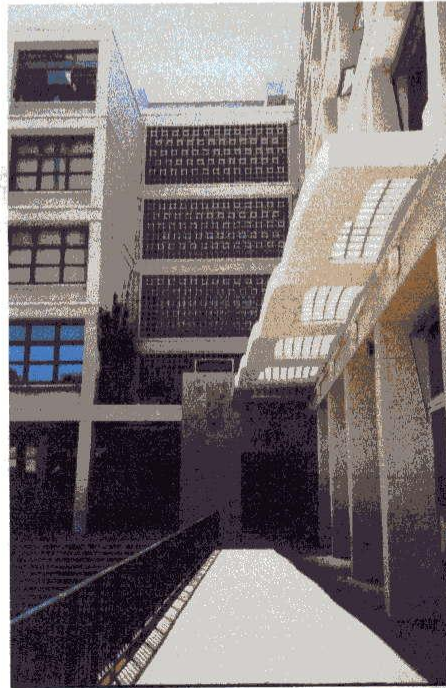
Réalisation ou projet remarqué à l'époque	Aucun article repéré dans AA et T&A à l'époque.
Réalisation reconnue aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - Domus n°773 1995 « Pouillon in provenza » Un article bien illustré donnant un aperçu assez complet de l'œuvre de F. Pouillon : le lycée Colbert figure dans ce catalogue - J.L. Bonillo (sous la direction) : « Fernand Pouillon architecte méditerranéen » : le Lycée Colbert est mentionné et une photographie du lycée est publiée dans cet ouvrage.
Notoriété des auteurs	<p>F. Pouillon</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnalité longtemps contestée, F. Pouillon est considéré aujourd'hui comme architecte important. Quelques étapes de cette reconnaissance. Au niveau local : - Prado n°7 1971 : Dans le cadre d'un compte rendu d'un voyage d'études des architectes des Bouches du Rhone en Algérie, Yves Bonnel (président régional de l'Ordre des architectes à l'époque) rend hommage à l'œuvre algérienne de Pouillon : « <i>appartenant volontairement au passé, son architecture sera jugée par le futur car nous sommes sûrs que les traces qu'elle laissera appartiennent pour toujours au paysage algérien</i> ». - Prado n°8 1972 : un article de Evelyne Lehalle qui milite pour faire entrer Fernand Pouillon dans l'histoire de l'architecture contemporaine. Quelques unes de ses œuvres sont publiées dans ce numéro de la revue : Immeuble de bureaux et de logements F. Pouillon et R. Egger ; Immeubles du Vieux Port F. Pouillon et A. Devin Au niveau national et européen Au niveau national la lente reconnaissance de F. Pouillon ne fait pas encore l'unanimité (il n'est pas mentionné dans l'ouvrage de R. Jullian : « Histoire de l'architecture moderne en France »). A la fin du XX° siècle son positionnement dans la modernité, pose encore problème à certains critiques et historiens Quelques repères : B. F. Dubor « Fernand Pouillon » Paris Electa Moniteur Paris 1985 Architecture intérieure Créa n°209 décembre 1985-janvier 1986 Un interview de F. Pouillon - Domus n°773 1995 « Pouillon in provenza » (cf. plus haut) - F. Loyer « Histoire de l'architecture française de la Révolution à nos jours » p.324 lui accorde quelques lignes : « <i>il offre de la tradition haussmannienne une version moderne où baies carrées et loggias profondes se plient aux exigences des proportions classiques...Son œuvre a été redécouverte récemment pour ses qualités de composition urbaine.</i> ». - J. Abram « L'architecture moderne en France tome 2 : du chaos à la croissance » lui accorde une place importante (8 pages et une notice biographique lui est entièrement consacrée. Sont reconnues : la qualité de ses compositions urbaines ; sa compétence de constructeur (présentée comme une des alternatives à la construction industrielle) ; la réussite de ses réalisations en matière de logement social. - J. Lucan « Architecture en France 1940-2000 » Architectes le Moniteur : plusieurs pages sont consacrées à Fernand Pouillon. « Dictionnaire de l'architecture du XX° siècle » I.F.A Hazan : un article de Gabrielle Lechner. J.L. Bonillo (sous la direction) : « Fernand Pouillon, architecte méditerranéen » éditions Imbernon Marseille 2001 <p>R. Egger</p> <ul style="list-style-type: none"> - Architecte reconnu au niveau national : « L'ensemble des arts & lettres de Montpellier » est mentionné par R.Jullian et par J. Abram comme une bonne réalisation. R. Egger auteur d'un ouvrage consacré à son œuvre marseillaise.



Coupe transversale originale et après rénovation, lycée Colbert, Fernand POUILLON, Marseille, 1954-1993 .



Préau, lycée Colbert, Fernand POUILLON, Marseille, 1952-1954 .



Voûtain réalisés pendant la rénovation de 1993

"LYCEE COLBERT" à Marseille / Fernand POUILLON (1954)
Interview de Valérie Décot (architecte DPLG), le 08/03/02

TERMES DE LA COMMANDE :

Programme léger et commandes anarchiques et ponctuelles:

1. Remplacement de toutes les menuiseries existantes / Budget restreint : remplacement d'une première tranche dans l'administration.
2. Missions d'entretien courant en fonction des budgets propres du proviseur / Création d'un sas / Reprise des étanchéités.
3. Analyse du problème des pierres en façade.
4. Confortation du mur d'enceinte et de la falaise qui présentaient un danger important – Ville de Marseille associée.

Il s'agit de la deuxième opération sur le travail de Fernand Pouillon.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur historique et architecturale:

Le lycée Technique Colbert, Centre d'apprentissage commercial et industriel a été réalisé par Fernand Pouillon et René Egger dans les années 1952 et 1954. Il est constitué de deux corps de bâtiment positionnés en L autour d'une cour centrale. Le corps de bâtiment principal présente une façade Nord urbaine en pierre ouvrant sur le boulevard Dessemond, qui lui donne son caractère de bâtiment public. L'ensemble présente pour Valérie Décot un intérêt architectural certain et significatif du travail de Fernand Pouillon. Le choix des matériaux est particulièrement bien mené, notamment dans les espaces intérieurs : les pavés d'asphaltes, les pavements en opus - incertum allient robustesse et élégance. VD regrette que ces revêtements soient en partie recouvert par des sols souples.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire:

Les façades :

Le bâtiment est situé à quelques dizaines de mètres de la mer. Les façades Nord et Est sont donc soumises à un milieu marin très agressif, aux chocs thermiques et à la pollution urbaine. Les façades sont réalisées en pierre de parement issues de la carrière de Fontvieille, pierre couramment utilisée dans l'œuvre de Pouillon.

Le bureau de contrôle AINF a indiqué que les pierres révélaient des non conformités au DTU 55.2 dans leur mode de fixation.

En 99, la SEMADER (AREA) maître d'ouvrage délégué a fait faire un sondage de la façade afin de juger de la stabilité des pierres. Celles-ci se déchaussaient à cause de la corrosion des bétons : le procédé mis en place par Pouillon et l'entreprise Vivian de pierre en fond de coffrage se révèle défectueux. En effet les pierres de Fontvieille utilisés étant trop poreuses ont laissé passer l'humidité et les embruns corrosifs dans le béton. Celui-ci qui apparemment manquait d'homogénéité a éclaté sous la pression des aciers et poussé les pierres scellées par de simples broches métalliques.

Les menuiseries :

Bien que renforcées lors de la précédente réhabilitation, les menuiseries existantes en bois posent des problèmes de manipulation et d'étanchéité. Les châssis basculant sont jugés inadaptés par les utilisateurs.

CONTEXTE DU PROJET :

L'agence a un fonctionnement assez systématique lorsqu'elle intervient sur l'existant :

- V.D. a effectué une recherche poussée sur le travail de Pouillon en lisant toute la documentation possible.
- Elle s'est attachée à retrouver toutes les archives du lycée et les dessins de Pouillon afin de pouvoir asseoir son diagnostic sur le projet d'origine
- Ce travail préparatoire lui a permis d'identifier tous les éléments parasites qui brouillent la compréhension du bâtiment tel que l'architecte l'avait conçu.

Cependant Valérie Décot considère que la demande est toujours palliative par rapport à des problèmes techniques ou un danger ainsi il n'y a pas d'appréhension globale de la réhabilitation. De plus les budgets sont difficiles à obtenir et ne sont débloqués que pour des désordres tangibles et urgents et non pas pour faire un diagnostic général d'un édifice.

Valérie Décot a donc fait appel à l'ABF, Gilles Bouillon, afin d'avoir son avis et son soutien sur ce projet problématique, la présence d'un avis extérieur favorisant le vote des budgets.

Les façades :

Les architectes ont tenté par tous les moyens de garder les pierres d'origine mais tous les diagnostics se sont avérés négatifs.

Après la dépose des pierres de la façades V.D. a missionné le laboratoire LERM spécialisé dans le diagnostic des bétons armés pour mesurer l'ampleur des désordres et surtout localiser au cas par cas les pierres dangereuses. Un scan des façades a confirmé l'impossibilité de conserver les pierres actuelles. L'étude signale un manque total d'adhérence du parement, mais aussi un enrobage insuffisant des aciers et des chaînages et un béton de qualité médiocre et certainement mal vibré. "Les caractéristiques du béton sont mal adaptées au support d'un placage en pierre, dont l'évolution vers un décollement généralisé est inéluctable"

Seul la galerie d'accès extérieure et couverte demeure épargnée par le phénomène, l'objectif de Valérie Décot sera de ne pas déposer les pierres de ce volume afin de conserver en l'état ce parement caractéristique et d'effectuer éventuellement une réparation mais sans



Lycée Colbert : réhabilitation d'un couloir en 1993.

dépose. Le laboratoire a d'ailleurs proposé de les conserver en place grâce à un collage spécifique par injection de résine époxy ou la consolidation par des tiges filetées traversantes + cabochons.

V.D s'est intéressée dans un deuxième temps à l'utilisation de la pierre dans l'œuvre de Fernand Pouillon, ses modes de mise en œuvre innovants, ses motivations esthétiques et architecturales. Grâce à l'ouvrage de Jean-Lucien Bonillo, l'architecte a pu appréhender l'ensemble de l'œuvre et en tirer des principes fondamentaux sur le travail de Pouillon. Elle conclue que l'utilisation de la pierre relève de ces cinq points :

- Choix d'un matériaux vivant, sensuel, ayant du relief et de la matière
- Réutilisation d'un matériau traditionnel avec une mise en œuvre moderne / la construction au service de l'architecture
- une alternative à l'industrialisation
- synonyme de pérennité et de solidité
- traitement de la peau de l'édifice

L'utilisation de la pierre s'inscrit également dans une tradition constructive, comme matériau d'expérimentation, en réponse à un contexte de pénurie de matériaux dans la période d'après-Guerre. Cependant VD relève que Fernand Pouillon n'était pas figé à priori sur l'emploi de nouveaux matériaux.

La reconstruction à l'identique s'avère impossible, d'un point de vue technique (mode de pose couplé au coulage des murs en béton) et parce qu'il n'est pas conforme aux DTU (pierres trop poreuses déconseillées en milieu marin); les pierres déposées sont inutilisables. Après avoir pris connaissance de ces éléments les architectes ont comparé les différentes techniques de pose de pierres conformes aux DTU.

- La pierre collée : pas envisageable au delà d'un format de pierre de 30 X 30, ce qui modifierait trop l'aspect du bâtiment. Cela se rapprocherait d'une surface carrelée au lieu d'un mur bâti.
- La pierre agrafée : Elle présente également des difficultés de mise en œuvre (l'épaisseur du complexe 3 cm de vide + 5 de pierre soit 8 cm au lieu de 4 cm), de raccordement aux tableaux de fenêtres et aux éléments de modénature et l'utilisation d'agrafes à nouveau sujettes à la corrosion. De plus ce parement n'a pas de réalité constructive, ce qui serait en contradiction avec l'architecture de Pouillon – l'équivalent d'un pastiche.
- Béton travaillé avec un aspect pierre : Techniquement, la solution la plus simple, il s'agit de travailler la surface du béton projeté pour réparer la façade avec un béton teinté dans la masse et travaillé à la boucharde ou un mortier à la chaux. La question de la pérennité du matériau reste en suspens. (Des test ont été réalisés pour juger de l'aspect de ces bétons).
- Doublage en pierre autoportant : satisfaisant mais pose encore des problèmes de raccordement aux tableaux des fenêtres et présente un coût plus élevé.

Le rapport de conclusions a été transmis à Gilles Bouillon, Architecte des bâtiments de France qui s'est plutôt prononcé en faveur de la pierre argumentant que la pérennité du béton n'était pas assurée.

La SEMADER a lancé un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de rénovation des façades, ainsi conformément au code des marchés publics, Valérie Décot ne sera pas forcément retenue pour réaliser les travaux. Le choix de la solution sera donc entre les mains de l'architecte sélectionné.

Les menuiseries :

Valérie Décot avait choisi dans une première phase de remplacer les menuiseries à l'identique en inversant seulement le sens d'ouverture des ouvrants : les châssis basculant sont remplacés par des oscillo-battants. Le budget étant trop limité, VD a obtenu l'accord du MO pour ne changer que certaines menuiseries de l'administration en attendant d'autres crédits.

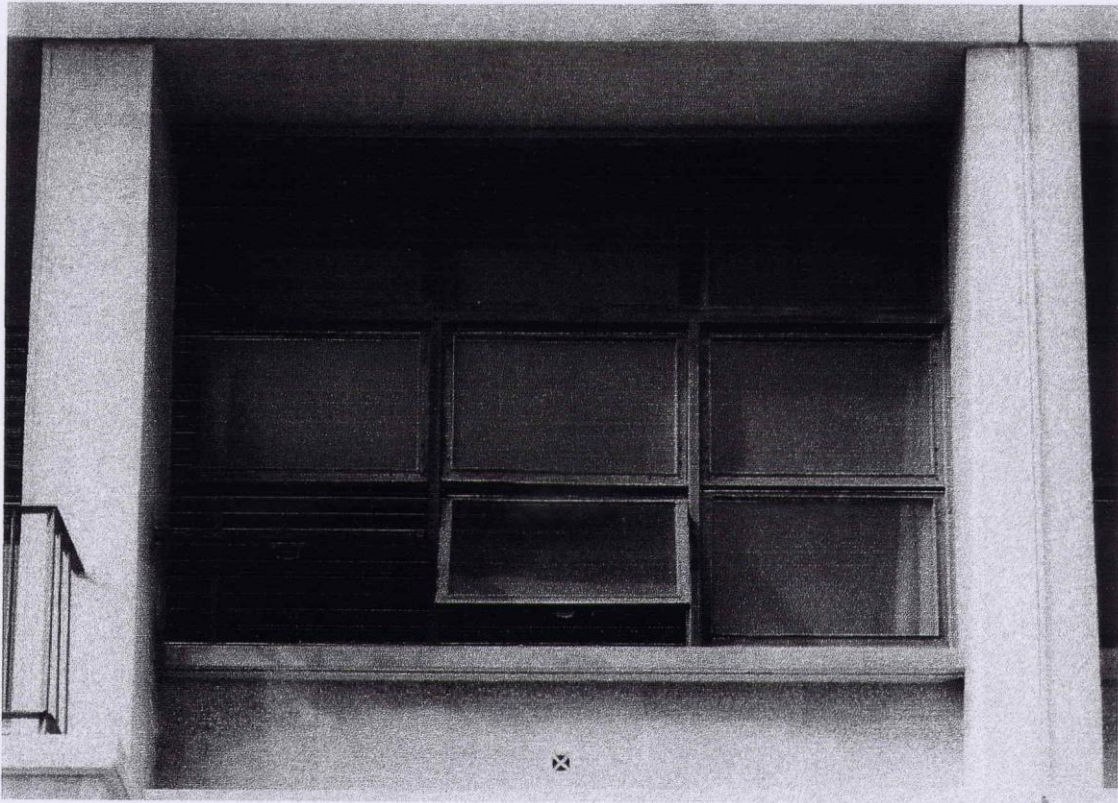
Les nouvelles menuiseries en bois se sont révélées défectueuses et impossibles à manipuler, les causes sont diverses :

- Le vitrage acoustique utilisé est très lourd et a pu fausser les menuiseries
- Le bois, bien choisi pour ses qualités en bord de mer a pu se dilater
- Les ouvrants sont peut-être surdimensionnés pour un oscillo-battant

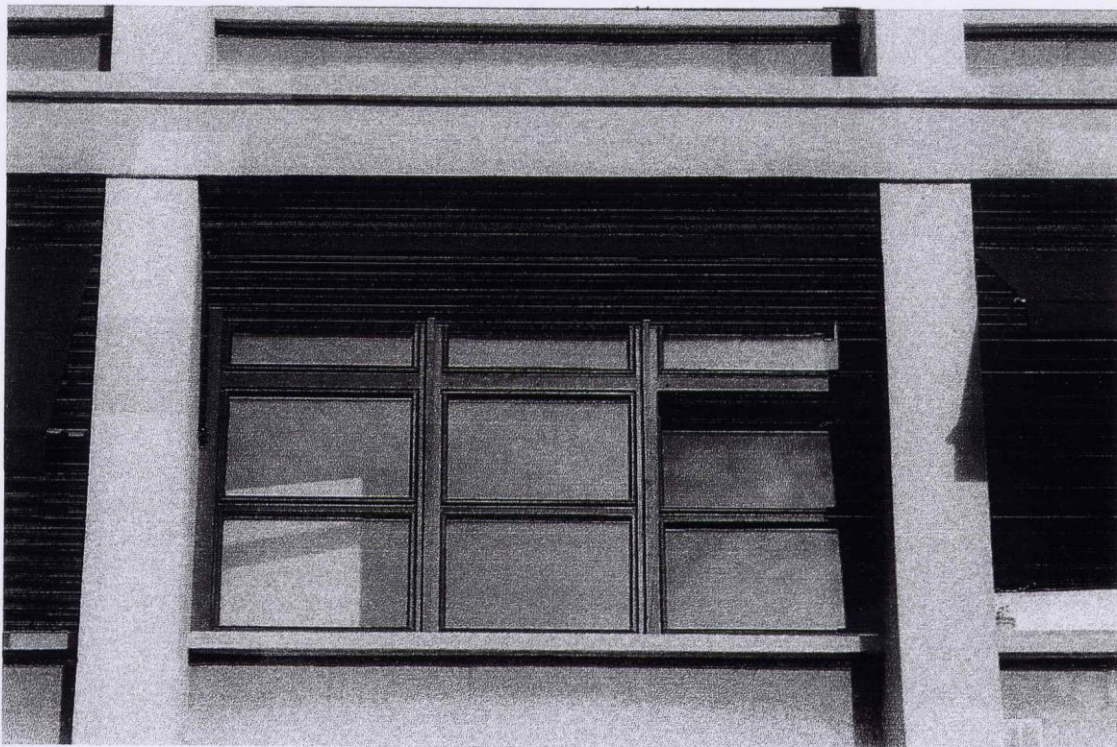
Ces désordres ont poussé VD à abandonner la solution du bois, et a étudié un prototype en aluminium laqué rouge sombre (qualité marine). Beaucoup plus léger et très proches des originaux, ces menuiseries alu seront choisies pour le reste du bâtiment, alors que les dernières fenêtres de l'administration seront remplacées par des menuiseries en bois afin de garder l'harmonie du niveau.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

Valérie Décot est architecte DPLG diplômée en 1988 de l'école d'Architecture de Marseille-Luminy. Elle tient son expérience en matière de réhabilitation de Jean-Luc Rolland avec qui elle a travaillé sur le lycée Thiers et la chapelle classée des Bernardines. La réhabilitation est une discipline qui l'intéresse énormément et qui selon elle passe obligatoirement par un rapport à l'histoire et une analyse très fine de l'évolution du bâtiment. L'expérience des menuiseries lui a appris à avoir un regard technique sur les solutions apportées sans vouloir forcément "coller au projet" et systématiquement privilégier une reproduction de l'existant. Un esprit de synthèse entre les différentes contraintes s'impose. L'agence a déposé également une candidature pour la réhabilitation du restaurant universitaire de la cité des Gazelles de F. Pouillon, mais n'a pas été retenue.



Façade Sud - Menuiserie existante



Façade Sud - Menuiserie neuve bois - Opération 1997

Lycée Colbert – Remplacement des menuiseries extérieures –
Atelier de la rue Kléber – sarl d'architecture

"LYCEE COLBERT" à Marseille / Fernand POUILLON (1954)
Interview de Patrick Poissonnier (architecte DPLG) le 12/03/02

TERMES DE LA COMMANDE :

Appel d'offres sur dossier et références pour la réhabilitation du Lycée Colbert : Remise aux normes de sécurité du bâtiment et rénovations intérieures.

Ce sont les architectes qui signalent au stade de l'appel d'offres que le bâtiment a été réalisé par Fernand Pouillon et qu'ils souhaitent engager une réhabilitation respectueuse de son travail.

Le marché ne s'attache pas au caractère patrimonial de l'édifice : dès les premières discussions, le maître d'ouvrage demande aux architectes de supprimer les casiers en bois dans les couloirs et de recouvrir le revêtement du sol en asphalte...

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur esthétique et historique :

Les deux associés sont très intéressés par l'architecture de Pouillon, ils ont visité beaucoup de réalisations notamment en Algérie pendant leurs études et à l'occasion du projet, ont essayé de lire toute la documentation disponible ("malheureusement, à l'époque il n'existait pas le livre de Bonillo").

P.P. distingue, en bâtisseur lieu, la rigueur et l'aspect robuste de l'édifice, il salue le travail de Pouillon sur les proportions et les matériaux qui lui confèrent un aspect très puissant. Cependant la présence de la galerie le dérange, il considère que cette avancée dans l'axe de l'entrée déstabilise la volumétrie d'ensemble. Il reconnaît ainsi trouver cet élément en trop, telle une verrue sur la façade, un peu sombre, trop légère par rapport au reste du bâtiment. "Pour moi, il y a un moment où Pouillon ne devait pas être à l'agence !". Hormis cet élément, le projet paraît très intéressant à P. P. et il déclare qu'il a essayé de respecter cette architecture.

P. Poissonnier trouve cependant que l'intérieur du bâtiment était sinistre : il y avait des carreaux d'asphalte, des murs gris ocre, des plafonds blancs gris, des meubles marrons vernis et un mode d'éclairage insuffisant (lampes en cuivre assez belle mais trop peu nombreuses et en mauvaise état). Il juge ces locaux sombres et un peu vieillots.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire:

Techniquement le bâtiment est très intéressant : on retrouve les trames éducation nationale typiques (7m20), sauf qu'elles sont utilisées intelligemment avec de belles proportions. Au niveau structurel, on peut identifier des principes banalisés mais qui sont enrichis par le matériau de façade qui donne aujourd'hui malheureusement des signes de fatigue "puisque ça tombe de tout les côtés". D'un point de vue sanitaire, le bâtiment a besoin d'un rafraîchissement général et d'une mise aux normes.

CONTEXTE DU PROJET :

Le maître d'ouvrage n'a, pour ainsi dire, aucune conscience patrimoniale de l'édifice, pour lui, tout est obsolète et devrait être déposé. Ainsi il demande aux architectes de supprimer les casiers et de faire un revêtement neuf sur les pavés d'asphalte. Les architectes vont tenter de sensibiliser les utilisateurs à cette architecture, tout en répondant à leurs attentes par des actions ponctuelles ("sinon l'architecture de Pouillon aurait été réduite au gros œuvre").

"On s'est limité à une adaptation aux nouveaux besoins : l'idée de départ était de prendre le contre-pied du projet en marquant notre intervention, nous avons décidé d'introduire de la couleur dans le bâtiment afin de le rendre moins austère".

Dans les classes, l'agence n'est intervenue que sur la couleur pour égayer l'espace (depuis des faux-plafonds ont été posés), les baies en bois d'origine ont été renforcées par un système métallique alors que le MO avait demandé de les changer pour des menuiseries en aluminium sans compartimentages.

Dans les circulations, les volumes et les matériaux ont été conservés autant que possible par les architectes. Tout le système électrique étant caduque, les associés ont mis en place des chemins de câbles dissimulés sous un faux plafond acoustique en pente de manière à garder le volume originel sur au moins 1/3 de la circulation. Il semblait aux architectes que le "high-tech" (les chemins de câbles apparent) n'avait rien à faire dans ce type d'architecture. Enfin, P. Poissonnier et A. Ferran ont réussi à convaincre la maîtrise d'ouvrage de conserver les casiers, qui ont été remis en état mais n'ont malheureusement jamais été utilisés. Afin de conserver ces éléments "inflammables" dans les circulations ainsi que les ouvertures vitrées au dessus des vestiaires, les architectes ont eut recours à un réglementation peu connue qui consistait à transformer les couloirs en blocs autonomes séparés par des portes pare-feu. P. P. cite, à ce propos, le travail de Eric Castaldi qui s'est opposé fermement au flocage de la structure lors de la réhabilitation des docks dans le quartier de la Joliette à Marseille.

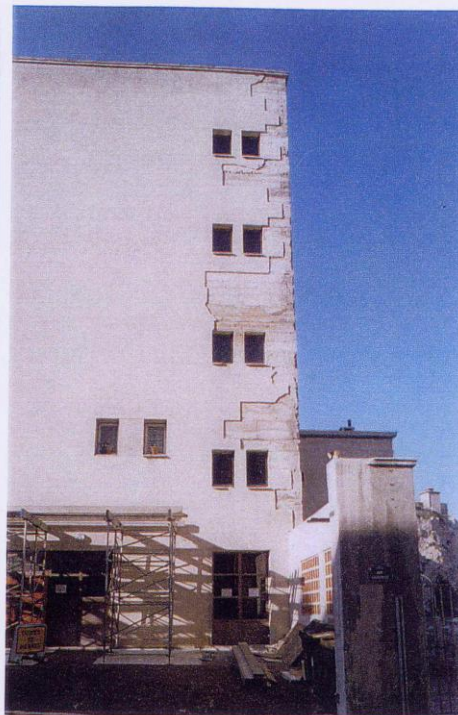
Les lampes ont été restaurées pour partie, et réinstallées dans le hall d'entrée.

Une autre intervention plus fonctionnelle a consisté à revoir l'organisation de la demi-pension. La salle à manger des professeurs et celle des élèves ont été réunies dans un seul et même volume, ce qui a permis aux architectes de revoir la séquence d'entrée qui ne fonctionnait pas très bien (les élèves entraient dans l'axe ce qui les obligeait à attendre dans la rue). Les architectes ont aménagé un espace d'attente latéral protégé par des voûtains reproduit selon un modèle existant dans le lycée.

Enfin les architectes ont profité des échafaudages installés pour sabler la façades et pour s'intéresser aux pierres qui semblaient instables. Les sondages ayant révélé de graves désordres, le sablage a été abandonné et les architectes ont préconisé une expertise

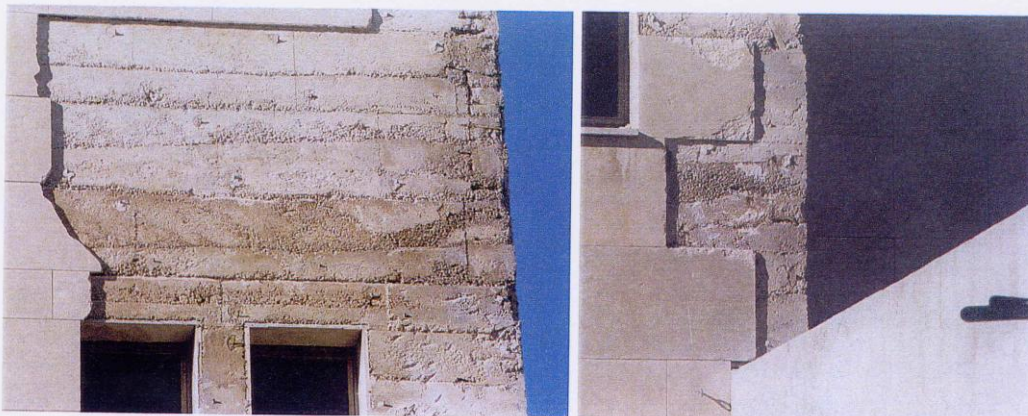


Vue d'Ensemble de la façade EST, avant déposes



Vue d'Ensemble de la façade EST, après déposes

Détails de l'Angle de la façade Est - Coulage successif du béton par épaisseurs de 30cm environ - Béton mal vibré et hétérogène



Lycée COLBERT - MARSEILLE - FAÇADES NORD et EST - Atelier de la rue KLEBER - Sarl d'Architecture - Octobre 2001

Repérage des désordres

précise et le remplacement des pierres. Le Maître d'Ouvrage qui ne disposait pas des budgets s'est engagé à s'en occuper plus tard. La mission a été par la suite confiée à Jean-Luc Rolland et Valérie Décot.

L'architecte regrette les contraintes du budget qui ne les a même pas autorisé à changer toute l'installation électrique et qui a cantonné leur intervention à une reprise des peintures.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

Patrick Poissonnier et Alain Ferran sont deux associés, tous deux architectes diplômés de l'école d'Architecture de Marseille-Luminy. P. Poissonnier a également suivi une année de stage à l'ISBA (institut supérieur du béton armé) "j'ai toujours pensé que les architectes n'étaient pas assez forts en structure".

A. Ferran a travaillé pendant ses études chez Souchon, ce qui lui a permis de visiter tous les projets de Pouillon en Algérie.

Poissonnier a travaillé chez Castel (fils et petit fils) pendant 3 ans, ce qui l'a amené à côtoyer les dessinateurs du célèbre architecte ainsi que d'avoir accès à ses archives. Les deux associés ont par la suite travaillé chez Jardin.

L'agence produit essentiellement des programmes de logements pour des promoteurs privés (environ 60 %), du tertiaire et commence à peine à s'intéresser à la maîtrise d'œuvre publique.

Les architectes ont aussi créé une agence en Ouganda, pays d'Afrique où ils ont découvert une architecture portugaise moderne allant jusqu'en 64, fascinante. "Il y a des trésors d'immeubles comme il y en a à Marseille, des trucs de la qualité de Pouillon et de Devin".

La réhabilitation reste un domaine assez marginal, que les architectes ont fait à leur début faute de mieux, mais même s'ils ne dénigrent pas ce type de maîtrise d'œuvre, ils se déclarent plus intéressés par la construction neuve.

P. P. pense que sa formation ne l'a pas réellement préparé à la réhabilitation et même à peu de chose, en réalité, hormis une petite culture générale.

"LYCEE COLBERT" à Marseille / Fernand POUILLON (1954) *Interview de Gilles Bouillon (architecte des bâtiments de France) le 03/04/02*

CONTEXTE DU PROJET :

Le lycée Colbert est situé dans un rayon de 500 m du Fort Saint Nicolas, les travaux sont donc soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Jean-Luc Rolland et Valérie Décot ont donc sollicité Gilles Bouillon une première fois sur le remplacement des menuiseries.

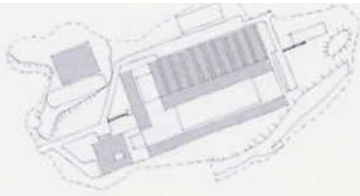
Dans un deuxième temps, les architectes ont appelé GB pour avoir son opinion sur le problème des pierres de la façades. En effet les pierres banchées étant impossibles à remplacer à l'identique comme l'aurait souhaité VD et JL R, ils proposaient plusieurs solutions dont un enduit imitant la pierre ou un parement en pierre (la technique d'accroche restant à définir, agrafées, collées ...). L'avis de Gilles Bouillon étant non-conforme (pas de co-visibilité), il privilégie le dialogue et apporte son soutien aux architectes. GB soulève le problème de pérennité des matériaux, selon lui la pierre doit être substituée par un matériau durable. Les matériaux actuels sont soumis à la décennale mais ne présentent aucune garantie au delà de ce délai.

"Qu'est-ce Pouillon aurait fait dans ce cas là, aurait-il privilégié la pierre ?

Le remplacement des pierres est très problématique, il faut retrouver les même veines, les mêmes mortiers afin de ne pas accélérer l'usure des pierres contiguës. Les modifications peuvent-elles porter atteinte au monument ?

L'œuvre de Pouillon commence à peine à être prise en considération dans la région, la DRAC a beaucoup de dossiers de protection en retard. Les premiers bâtiments sur le quai des Belges ont été protégés grâce à l'action du Dr Renucci (porteur de l'idée patrimoniale) qui s'alarmait des modifications anarchiques réalisées par les copropriétaires. A Aix-en-Provence, la municipalité commence également à se préoccuper des "200 logements".

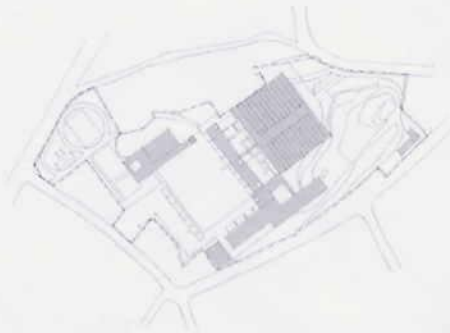
Dans le cas du Lycée Colbert, l'architecte des bâtiments de France n'avait pas de réel pouvoir sur le projet, Jean-Luc Rolland et Valérie Décot ont fait appel à lui pour avoir l'opinion d'un spécialiste sur la question et non pas seulement dans le cadre d'une simple procédure réglementaire.



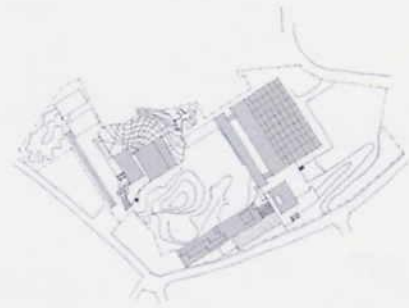
Avant projet de Gaston Jaubert
Plan de masse du 28 octobre 1958
→ N



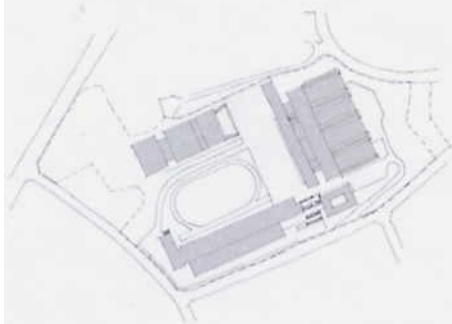
Avant projet de Gaston Jaubert
Plan de masse du 24 septembre 1960
→ N



Avant projet de Gaston Jaubert
Plan de masse du 24 janvier 1961
→ N



Avant projet de Gaston Jaubert
Plan de masse du 16 mars 1961
→ N



Projet de Gaston Jaubert
Plan de masse retenu de 1962
→ N

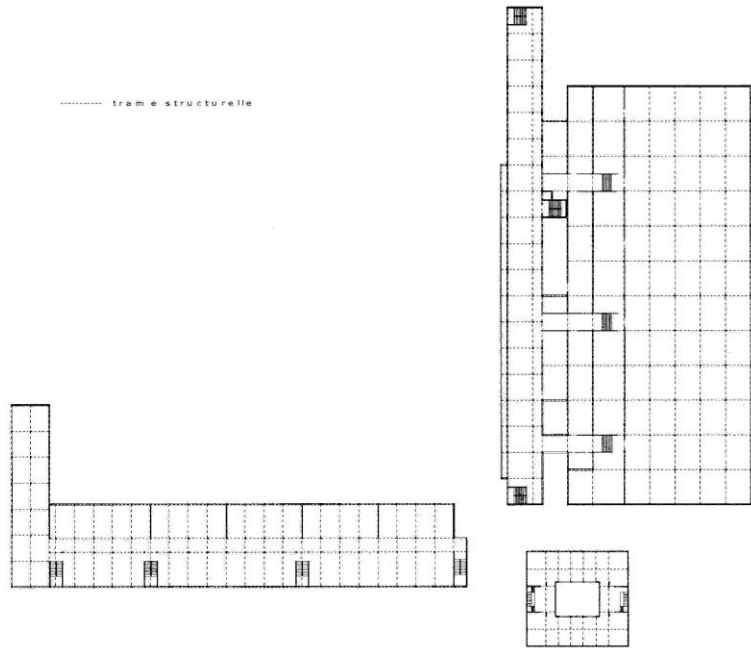
"LYCEE ADAM DE CRAPONNE " à Salon / Gaston JAUBERT (1965)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Lycée Municipal Technique de Salon-de-Provence
Appellation courante :	Lycée Adam de Craponne (STT)
Adresse :	218 rue Château redon 13300 Salon-de-Provence tel : 04 90 56 24 68
Dates de conception et de réalisation :	1958 - 1961 1962 - 1965
Maître d'ouvrage :	Ministère de l'Éducation Nationale
Architectes :	Gaston JAUBERT, 19 rue des Saint Pères Paris
Concepteurs associés :	Néant
Entreprise(s) :	?
Protection	Le lycée est dans les abords du Château de l'Emperi classé le 10 septembre 1956.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	SEMADER mandataire du conseil Régional 131 cours Lieutaud B.P. 54 13441 Marseille cedex
Gestionnaire :	Ministère de l'Éducation Nationale
Architecte :	1 ^{ère} rénovation et 2 ^{ème} rénovations 1992-1997 Gilbert SHERIAL architecte 60 cours Camille Pelletan BP 142 13654 Salon-de-Provence Tel : 04 90 56 01 39 3 ^{ème} rénovation 2001 Jacques A. CEREDÉ architecte 44 place Louis Blanc 13300 Salon-de-Provence 04 90 56 33 00
Concepteurs associés :	BET LANGLOIS étude, 23 av de la Gare 13821 La Penne/Huveaune VERITAS, bureau de contrôle
Entreprise (s) :	?
Organisme associé :	
Termes de la commande :	1 ^{ère} rénovation 1992 Construction de nouveaux ateliers en 1992 2 ^{ème} rénovation 1992-1997 Mise au normes thermiques des façades Agrandissement et restructuration de l'internat et des ateliers 3 ^{ème} rénovation 2001 Remise aux normes de la piscine
Projet de transformation :	1 ^{ère} rénovation 1992-1997 Création d'une isolation par l'extérieur + pierres agrafées + baguette d'aluminium laquée jaune périphérique (recouvrant les pierres de Segny existantes) Création d'un étage surplombant les ateliers Création d'un foyer sans recherche d'intégration au projet original
Contact : Gestionnaire / Architecte	Administration du lycée Gilbert SHERIAL, 60 cours Camille Pelletan 13654 Salon-de-Provence Tel : 04 90 56 01 39



Trame structurelle et photographies anciennes du lycée Adam de Craponne

"LYCEE ADAM DE CRAPONNE" à Salon de Provence / GASTON JAUBERT (1965)

Réalisation remarquée à l'époque	<ul style="list-style-type: none"> - AA n° 123 décembre 1965 - janvier 1966 Ecoles, universités : Une photographie du lycée fait la couverture de ce numéro et deux pages sont consacrées à cette réalisation.
Réalisation reconnue aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - J. Abram : « L'architecture moderne en France » T.2 § « <i>Tendances plasticiennes</i> » p. 185 : « <i>Les murs de béton brut du gymnase présentent des effets de damier résultant du jeu des planches de coffrage</i> » - R. Jullian : « Histoire de l'architecture moderne en France » : « <i>A Salon-de-Provence, le lycée technique (vers 1965) groupe quatre bâtiments d'une grande franchise de formes, où le gymnase en béton brut contraste avec les autres bâtiments revêtus de pierre</i> ». (p.269).
Autres réalisations ou projets publiés	<ul style="list-style-type: none"> - AA n°15 novembre 1947 La santé publique, tribune des jeunes en pages informations : Concours d'un dispensaire - école à Casablanca Jaubert, Aroutcheff, Azagury, Ederly. - AA n° 46 février 1953 Contribution française à l'évolution de l'architecture : Habitation à Casablanca G. Jaubert. - AA n° 47 avril 1953 Contribution française à l'évolution de l'architecture : Immeuble d'habitation et hôtel à Marrakech G. Jaubert et G. Candilis. - Club d'équitation à Casablanca G. Jaubert - T&A n° 3-4 14° série novembre 1954 Circulation urbaine : Station service à Casablanca G. Jaubert et M. Sori - AA n°60 juin 1955 : immeuble Atlanta à Casablanca et groupe d'immeubles au Maroc G. Jaubert et G. Candilis. - AA. n°63 décembre 1955-janvier 1956 : Habitations à Casablanca - AA n° 69 décembre 1956 : Habitation de Week-end près de Paris - AA n°87 décembre 1959- janvier 1960 Habitat : Habitat économique « Le Plateau » au Maroc. - AA n°94 février mars 1961 : Groupe scolaire des Blazots à Salon de Provence Institut médico-pédagogique G. Jaubert et G. Guérin. - AA n° 104 octobre – novembre 1952 : 106 logements à Chambéry ; Habitations groupées à Mourenx Jaubert et Novarina. - AA n°130 février mars 1967 : Immeuble d'habitation à Salon (en pages informations) Immeuble d'habitation à Salon - AA n°144 juin-juillet 1969 Actualités : Vigie du Port Autonome de Fos - AA n°163 août-septembre 1972 : Maison G. Jaubert à Pélissane - AA n°165 décembre 1973-janvier 1974 Environnement du travail : Dépôt pétrolier à Fos - Prado n°1 : Gymnase à Salon-de-Provence - Prado n°2 : Immeuble d'habitation à Salon. - Prado n°5 : Tour de la Vigie à Fos
Notoriété de l'auteur	<ul style="list-style-type: none"> - J. Lucan : « Tendances de l'architecture contemporaine : France 1965-1988 » la Vigie du port de Fos sur mer est citée. - Dictionnaire de l'architecture du XX° siècle I.F.A. Hazan. Un article de X. Malverti. ; Collaborateur de l'ATBAT « <i>Il construit à Casablanca deux immeubles en duplex très sculpturaux</i> » - Gaston Jaubert « Rythmes et volumes » Azur – Offset Marseille 1976.
Identification dans l'architecture des « 30 glorieuses »	<p>CŒuvre exemplaire de ce que J. Abram appelle « tendance plasticienne » : en particulier par un travail sur la géométrie, l'architectonique, la matière.</p>



Photographies actuelles du lycée Adam de Craonne

"LYCEE ADAM DE CRAPONNE" à Salon de Provence / GASTON JAUBERT (1965)

Interview Gilbert Sherjal 15/03/02

TERMES DE LA COMMANDE :

Concours dans le cadre de l'opération " Lycée réussite"

- Reprise des peintures
- Isolation par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries

Consultation sur dossier de références pour des opérations additionnelles

- Création d'ateliers supplémentaires
- Création d'un foyer
- Réhabilitation de la piscine

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur historique et architecturale :

G S n'est pas très sensible à ce type d'architecture, il trouve les façades trop compliquées. L'agence Sherjal a cependant contacté Gaston Jaubert afin d'obtenir son accord sur la réhabilitation.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire :

Lorsque l'atelier Sherjal intervient sur le lycée, il présente un très mauvais état général. Les pierres collées se détachent des façades et posent des problèmes de sécurité et d'aspect. Près de 30 ans après sa construction le bâtiment comportait beaucoup de défaillances au niveau de son isolation, son étanchéité, et de la ventilation des locaux. Cependant le bâtiment est bien conçu, sa vétusté est le résultat d'un phénomène d'obsolescence naturelle.

CONTEXTE DU PROJET :

La première mission de l'agence a été de projeter et de construire de nouveaux ateliers adaptés à la pédagogie de l'usinage par commande numérique. La deuxième mission a été de pallier aux désordres de l'enveloppe extérieure. L'agence a ainsi décidé d'appliquer une isolation par l'extérieur + panneaux composites simulant des pierres sur l'ensemble des façades afin de remplacer les pierres existantes par un matériau équivalent souligné par des cornières jaunes "par respect pour l'architecture, pour rester le plus proche de la façade d'origine". Le revêtement a également permis aux architectes de simplifier la façade, jugée trop compliquée en supprimant une partie des petites ouvertures d'aération.

Les menuiseries en bois sont remplacées par de l'aluminium pour des raisons économiques, mais redessinées à l'identique.

La troisième intervention consistait à remettre le bâtiment aux normes incendie et désenfumage.

L'équipe propose une surélévation légère complètement en relation avec les ouvrages existants. Le bâtiment possède sa propre structure qui traverse les ateliers au rez-de-Chaussée, la charpente est allégée au maximum, poutres en lamellé-collé, ainsi que le bardage en aluminium.

L'agence s'est vu confier l'élaboration d'un bâtiment neuf : le foyer construit dans la cour du lycée. Celui-ci s'est réalisé sans rapport avec l'architecture de Gaston Jaubert.

Enfin l'équipe a été missionnée pour rénover la piscine : reprise du traitement d'eau et du revêtement du bassin, remplacement du carrelage et peinture du béton brut des façades extérieures.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

M Scherjal est ingénieur.

Gilbert Scherjal est architecte DPLG il a effectué ses études à L'ENSBA de Marseille.

Les deux frères sont associés depuis environ 30 ans, leur agence d'architecture est un peu particulière puisqu'elle assume aussi les compétences d'un bureau d'étude technique.

Leur production est avant tout tournée sur la construction de bâtiments neufs, notamment dans le domaine des bureaux.

"LYCEE ADAM DE CRAPONNE" à Salon de Provence / GASTON JAUBERT (1965)

Interview du Proviseur du Lycée Adam de Craponne 15/03/02

Le bâtiment est de conception très simple – trop simple "ce sont des cubes" dont le fonctionnement est assez relatif, notamment dans la gestion des flux. Les élèves attendent sous la pluie lorsqu'ils patientent pour rentrer dans le self.

Le bâtiment manque de monumentalité, l'architecte de la réhabilitation aurait dû préserver les pierres de la façades car elles valorisaient l'image de l'établissement. Le proviseur est également peu sensible à l'œuvre d'art située sur les emmarchements, il aurait préféré qu'elle face référence à Adam de Craponne.

Selon lui un lycée technique ne bénéficie pas des mêmes budgets qu'un établissement ordinaire, le lycée Campéri à Salon par exemple a été l'objet d'une réhabilitation beaucoup plus complète. Aujourd'hui les circulations intérieures sont dans un état déplorable, il faut reprendre toutes les peintures. Une nouvelle extension du lycée est d'ailleurs actuellement analysée par un programmiste.

Le proviseur n'accorde aucune valeur patrimoniale à l'édifice, il n'est pas très sensible à l'architecture du XXème siècle.

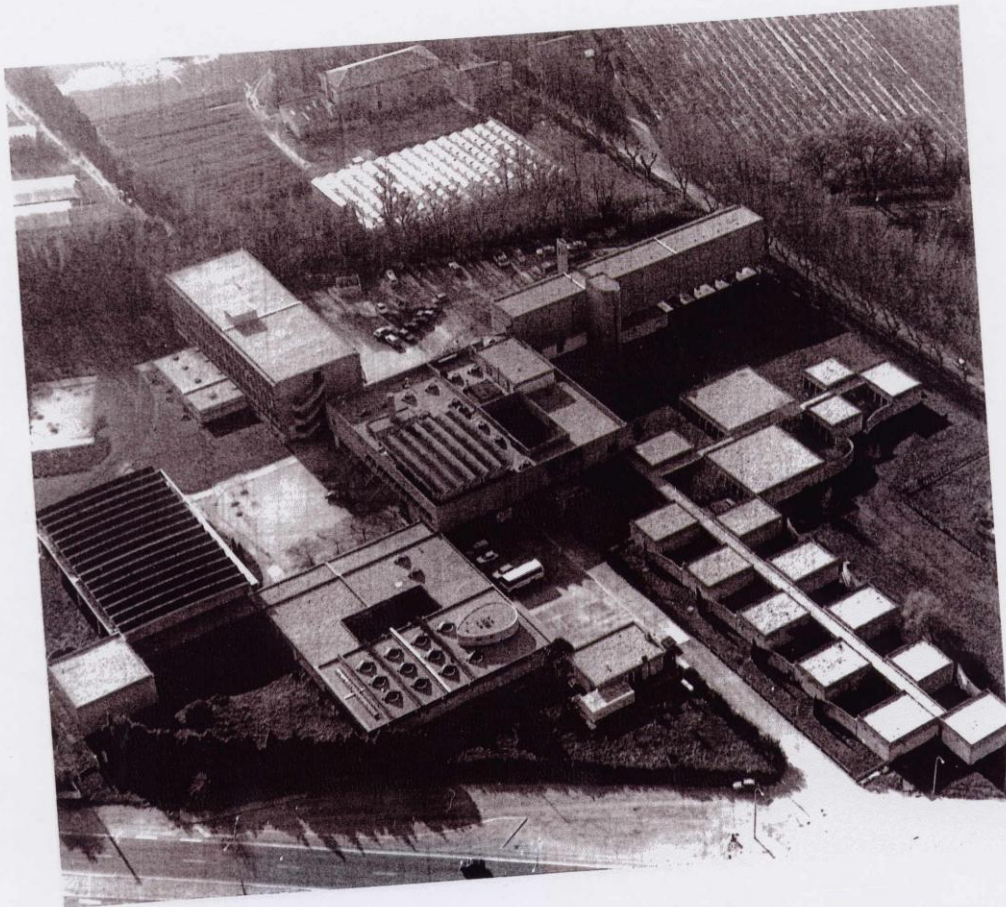


Dégradation de l'isolation extérieure et du parement



Les deux extensions : surélévation des ateliers et foyer dans la cour.

0.VUE AERIENNE DU COMPLEXE SCOLAIRE



Source : D.R.A.C de la région PACA

"LYCEE PETRARQUE" à Avignon / ROLAND BECHMANN (1969)

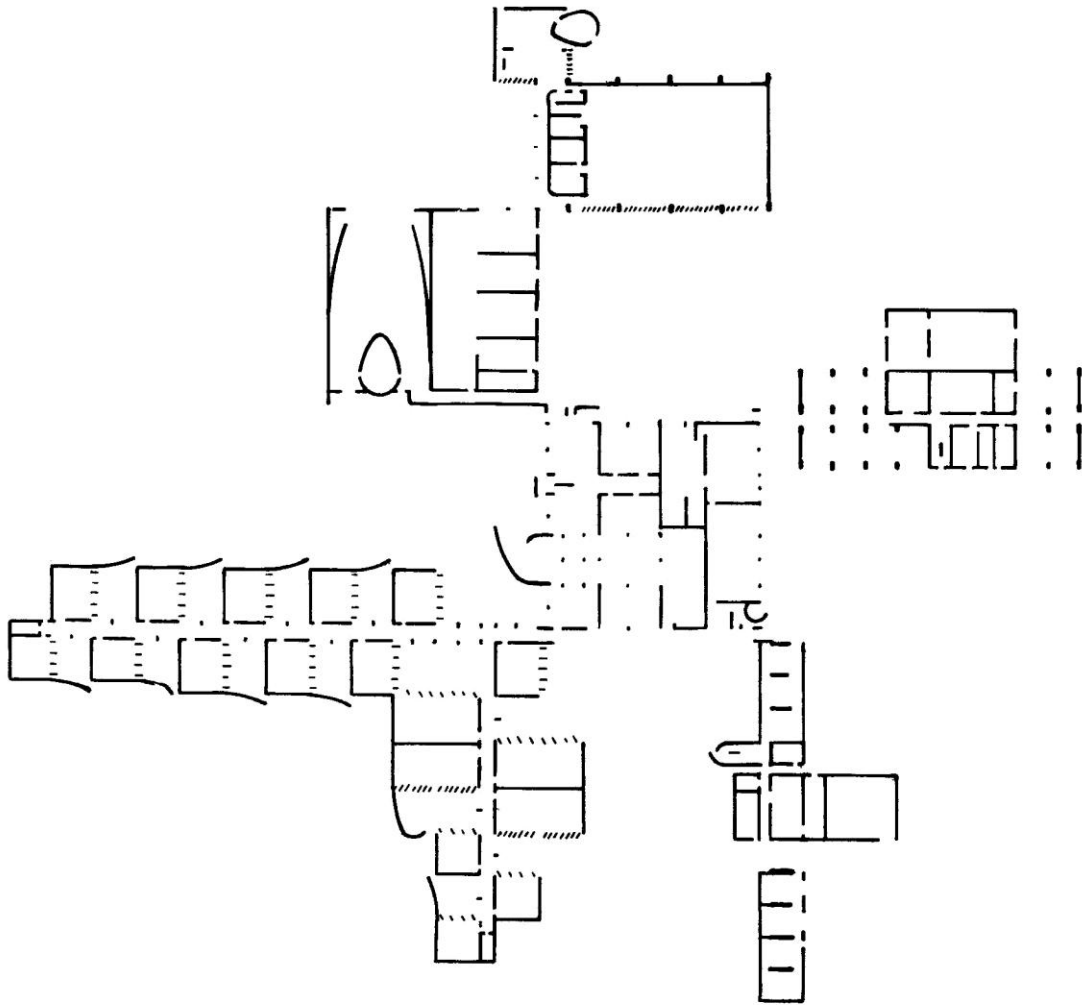
1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Lycée agricole de Cantarel
Appellation courante :	Lycée Agricole François Petrarque
Adresse :	Petrarque Route de Marseille, B.P 9384140 Avignon-Montfavet Administration Tel : 04 90 88 07 13 Tel 04.90.13.43.27 ou 04.90.13.43.13 Télécopie 04.90.13.43.00 Legta.avignon educagri.fr
Dates de conception et de réalisation :	1966-1969
Maître d'ouvrage :	Ministère de l'agriculture, Edgar Pisani
Architectes :	Roland Bechmann François Girard, collaborateur
Concepteurs associés :	Pierre Biscop, architecte d'opération Charles André, architecte d'opération Hélène Guastalla, décoratrice Serge Guillou, sculpteur L. Mélando, Céramiste
Entreprise(s) :	
Protection	Inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques 1989.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	SEMADER immeuble C.M.C.I 2 rue Henri Barbusse 13001 - Marseille
Gestionnaire :	M. Guet proviseur en 1995, M. Chauvet adjoint et Mme Aubert
Architecte :	ARCHIMED Max Soleil , 79 rue Liandier 13008 Marseille tel 04 91 80 26 26 Alain Sarles, architecte DPLG
Concepteurs associés :	BET SEEE B.P. 931 323 Marseille Cedex 9 Tel 04 91 72 04 00 SOCOTEC
Entreprise (s) :	Entreprise industrielle G.C.C. Génie Civil et Construction
Organisme associé :	Bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en nov 1989 (Dossier DRAC PACA)
Termes de la commande :	1995-1997
Projet de transformation :	
Contact : Architecte	Archimed , 79 rue Liandier 13008 Marseille tel 04 91 80 26 26

13.INTERPENETRATION INTERIEUR ET EXTERIEUR



Source : Destenay Christine, 2001

"LYCEE PETRARQUE" à Avignon / ROLAND BECHMANN (1969)

Projet remarqué à l'époque	- AA n°123 décembre 1965 janvier 1966 « Ecoles, Universités » : dans les pages infos de la revue, une demi page est consacrée au projet (dessin et maquette).
Réalisation reconnue aujourd'hui	- Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1989 Martine Audibert : Lycée agricole François Pétrarque / fiche Patrimoine XX° en Provence-Alpes-Côte d'Azur - J. Abram : « L'architecture moderne en France » T.2 § « Tendances plasticiennes p.185 : « <i>Le lycée agricole de Cantarel...développe des thèmes corbuséens (pilotis, toit-terrasse, brise-soleil, pan ondulatoire, béton brut) à travers des bâtiments organisés orthogonalement autour de jardins et de patio</i> »
Autres réalisations ou projets publiés	- Aucun autre projet repéré dans AA et T&A
Notoriété des auteurs	<p>R. Bechmann - Ses archives sont à l'IFA - Actuellement historien de l'architecture spécialiste de l'architecture médiévale et écrivain. Entre autres ouvrages : « Les racines des cathédrales » et « Villard de Honnecourt »</p> <hr/> <p>Pierre Biscop, Charles André, François Girard</p> <p>Inconnus</p>

25. UN SECOND ŒUVRE INDISSOCIABLE DU PROJET



Sources : Destenay Christine, 2001

"LYCEE PETRARQUE" à Avignon / ROLAND BECHMANN (1969)
Interview d'Alain Sarles (architecte DPLG) le 29/03/02

TERME DE LA COMMANDE :

Marché de travaux: Consultation sur compétence et dossier de références.

La mission portait sur une restructuration complète du bâtiment sans intervention sur la peau extérieure.

- Obsolescence de l'organisation de certains locaux
- Mise aux normes / réglementations.

Il n'y a avait pas d'extension car les surfaces existantes pouvaient contenir tout le programme mis au point par le programmiste notamment en récupérant une partie de la demi-pension.

L'ABF qui s'était opposé au classement de l'édifice sous le motif qu'il n'était qu'un pastiche de l'architecture de Le Corbusier, a laissé carte blanche à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur esthétique et historique :

Aucun intérêt, hormis la qualité exceptionnelle des bétons banchés qu'on ne pourrait pas reproduire aujourd'hui. Alain Sarles n'a pas cherché à se documenter sur le travail de l'architecte, ni cherché à le rencontrer.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire:

L'organisation du bâtiment en arrête de poisson répond bien aux critères de fonctionnalité mais les surfaces des salles de cours sont figées et ne peuvent pas évoluer par une simple modification de cloisons.

En outre la composition des espaces extérieurs était aberrante par rapport au mode de vie des élèves, qui occupaient un parking attenant à l'internat en guise de cour de récréation.

Le lycée nécessitait une restructuration globale des locaux administratifs et de l'internat ainsi que de la demi-pension

CONTEXTE DU PROJET :

Démarche :

Les travaux qui n'ont pas touché à l'enveloppe extérieure en dehors de la création d'une cage d'ascenseur réalisée dans une même facture ont été avant tout palliatifs. La remise aux normes incendie, de la ventilation et réfection des réseaux électriques a occasionné de légères modifications, (notamment la pose d'un faux plafond acoustique et de contre cloisons en bois dans les circulations. Les modifications les plus importantes touchent les menuiseries bois qui ont été remplacées par des menuiseries aluminium pour des raisons économiques. D'autres baies enchâssées dans le béton ont été réparées.

La restructuration du Rez-de-chaussée de l'internat a été plus importante car l'organisation fonctionnelle a été entièrement revue. La disparition de la demi-pension, remplacée par un self beaucoup moins consommateur d'espace, la création de nouvelles fonctions (salles informatiques) et une meilleure gestion des flux des élèves ont conditionné la nouvelle organisation. Les activités ont été recentrées sur une véritable cour de récréation recouverte d'asphalte rouge.

La réhabilitation a globalement privilégiée les réparations et la reprise à l'identique lorsque cela était possible, dans toutes les parties du projet. Par exemple les carrelages cassés des circulations ont été remplacés par des parties déposées ailleurs. Selon Alain Sarles, il faut faire preuve d'une grande humilité dans les projets de réhabilitation et ne pas essayer de gommer ou de lutter contre une architecture forte, même si on ne l'apprécie pas forcément. Cependant, les matériaux actuels peuvent être utilisés quand ils sont nécessaires (mise aux normes, coûts, meilleures performances).

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

Alain Sarles a fait ses études à l'ENSBA de Marseille dans l'atelier Dunoyer de Segonzac puis à Paris dans l'atelier Forgeron / Lemarre et enfin à UP 6 ("pour ne rien faire") chez Grumbach et Castro.

Durant ses études, M S a surtout dessiné dans des agences importantes comme Andraut/Parra, Balladur sur la Grande Motte, et Mendelssohn.

Il affectionne particulièrement l'architecture de Jean Nouvel – le projet des Galeries Lafayette de Berlin ainsi que le travail d'Henri Ciriani.

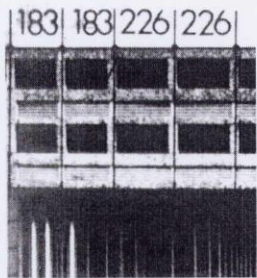
L'activité de l'agence Archimed touche surtout la construction neuve, dans le domaine public et privé mais M Sarles trouve la réhabilitation tout aussi passionnante, car il existe un pari de faire rentrer un programme nouveau dans une enveloppe existante.

24. ANALOGIE FORMELLE ENTRE L'ARCHITECTURE DU LYCEE ET CELLE DE LE CORBUSIER

LE CORBUSIER



Aménagement des cellules du couvent de la Tourette



Loggias du couvent de la Tourette

BECHMAN



Aménagement des chambres d'internes du lycée



Loggias de l'internat des grands du lycée

TYOLOGIES D'ESCALIERS DU LYCEE

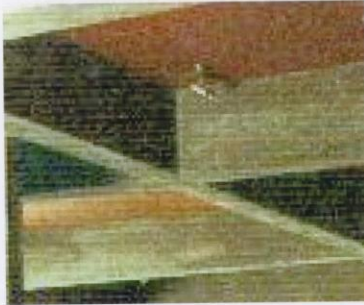


28. REHABILITATION EN 1995

AVANT

La structure est laissée apparente

APRES



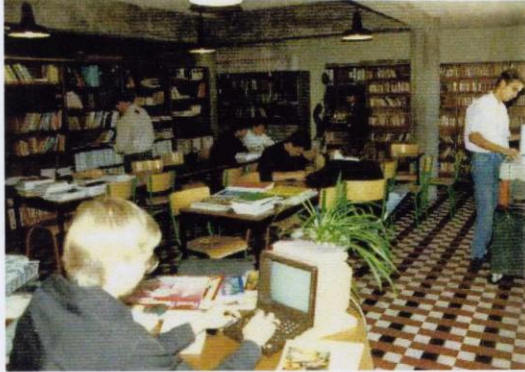
Couloir de circulation



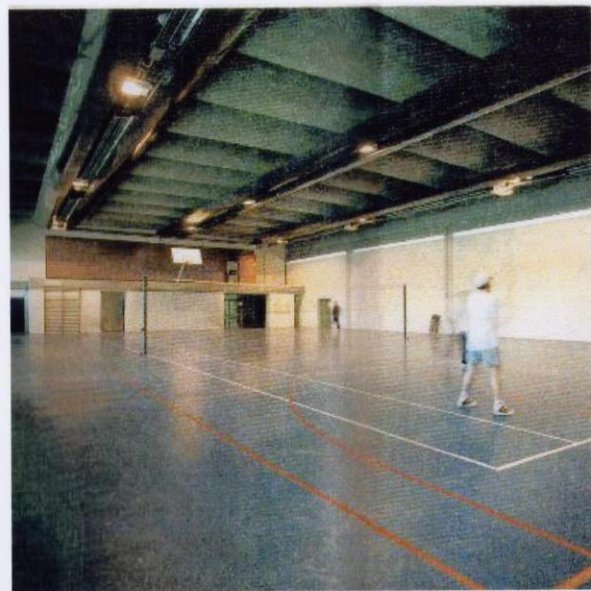
Remplacement des menuiseries et dépose de panneaux acoustiques



Sources : Archives du lycée Pétrarque et Destenav Christine



Réhabilitation du gymnase



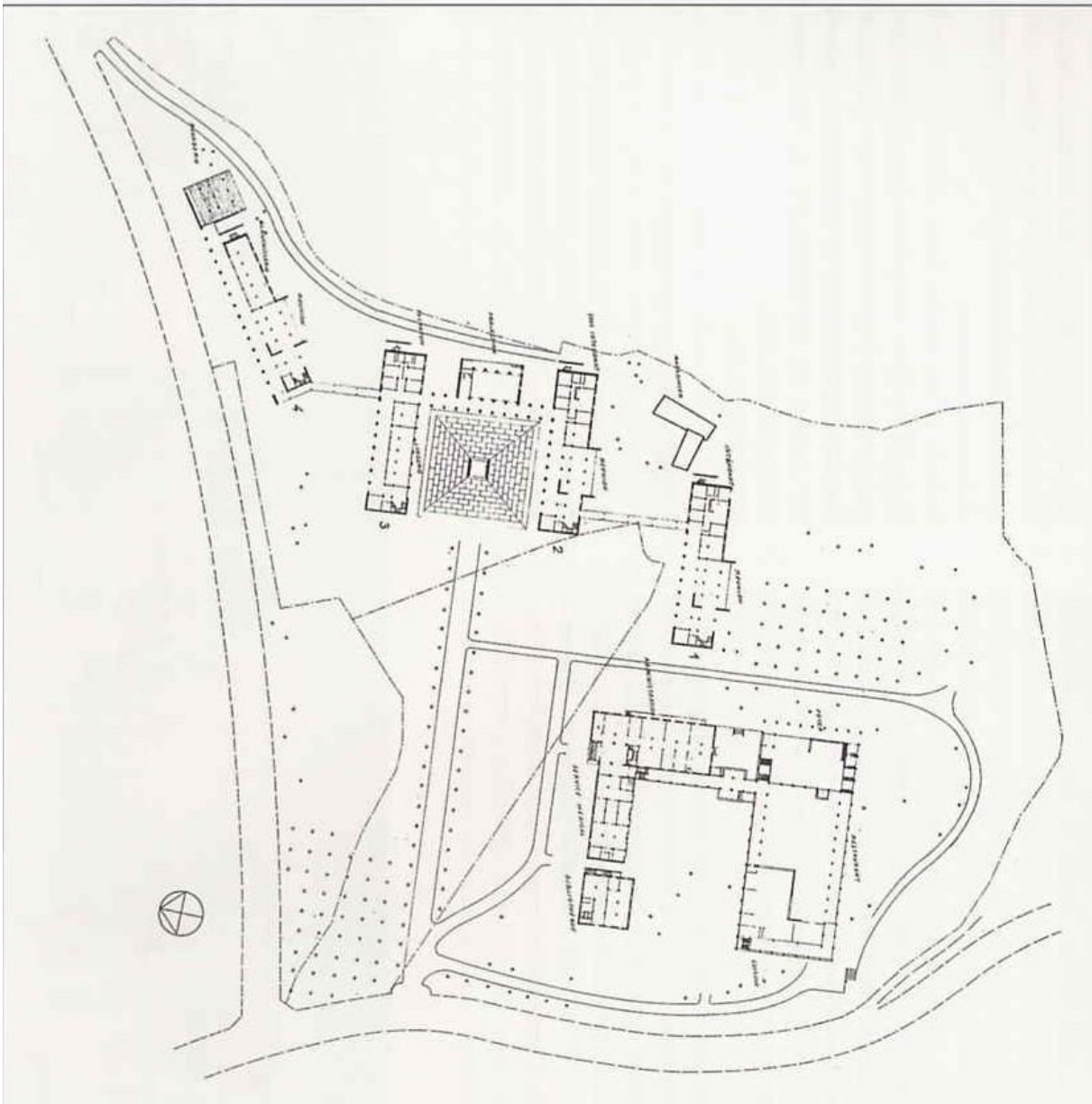
Sources : Archives du lycée Pétrarque

Cage d'ascenseur pour Handicapés
(Source : C.D., 2001)



Escalier intérieur au bâtiment
des services généraux
(Source : C.D., 2001)





Plan d'ensemble coupé au rez-de-chaussée de la cité universitaire des Gazelles (1957).

"CITE UNIVERSITAIRE DES GAZELLES" à Aix-en-Provence / FERNAND POUILLON (1959)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Cité universitaire d'Aix-en-Provence propriété dite « les gazelles »
Appellation courante :	Cité universitaire les Gazelles
Adresse :	Avenue Jules Ferry 13621 Aix-en-Provence
Dates de conception et de réalisation :	1955-1960
Maître d'ouvrage :	Ministère de l'Éducation Nationale
Architectes :	Fernand Pouillon
Concepteurs associés :	R. Egger J. Levasseur 2 ^e tranche de 311 chambres en 1962/1965
Entreprise(s) :	Éléments préfabriqués : Travaux du Midi
Protection	Néant



Photographies des immeubles d'habitation pendant les travaux.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

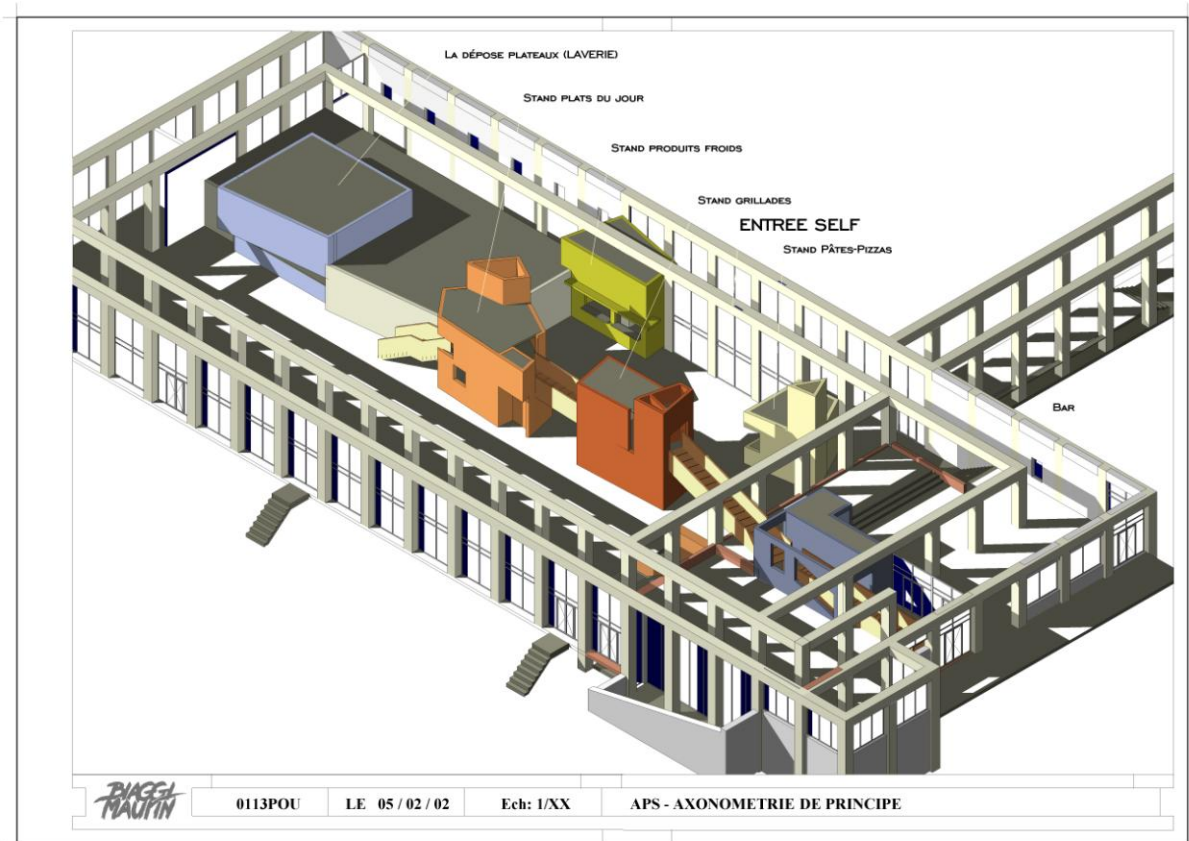
Maître d'ouvrage (s) :	
Gestionnaire :	CROUS Av J. Ferry 1362 Cedex 1 Aix-en-Provence
Architecte :	1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformations : Bruno MIRANDA architecte, 9 Av de la Capelette 13010 Marseille Tel : 04 91 78 84 96 Fax : 04 91 25 67 91 3 ^{ème} transformation : Restaurant Universitaire Projet en cours Ch. Biaggi et B. Maurin
Concepteurs associés :	2 ^e transformation : EPHTA (BET) Aix-en-Provence
Entreprise (s) :	1 ^{er} transformation : Façade : OMNIUM 117 Trav de la Monstre 13011 Mars. Serrurerie Menuiserie – extérieures : SOMEPRO 182 Av Corot 13014 Mars. 2 ^e transformation : Démolition –Gros-œuvre : SOMBAT Menuiserie int. : DELTA Revêtement murs et sols : Démares Peinture : SAP Plomberie – Chauffage : EXPAIR Electricité : JAVEL
Organisme associé :	
Termes de la commande :	1 ^{er} transformation : - Réfection des façades - Remplacement des menuiseries 2 ^e transformation : - Réfection des chambres
Projet de transformation :	1 ^{er} transformation : - Dépose des menuiseries en bois existantes - Remplacement des menuiserie et des éléments de façades légères. - Pose de garde corps - Peinture des façades en pierre 2 ^e transformation : - Peinture - Pose de faux-plafond - Reprise des sols - Changement des portes - Equipement de salle de bain
Contact : Architecte / Gestionnaire	CROUS : M Frascognard, Av J. Ferry 1362 Cedex 1 Aix-en-Provence Ch. Biaggi et B. Maurin



Photographies des façades avant et après les travaux de transformation.

"CITE UNIVERSITAIRES DES GAZELLES" à Aix-en-Provence / FERNAND POUILLON (1956)

Réalisation remarquée à l'époque	- Revue Bâtir. Bouches-du-Rhône 1962
Réalisation reconnue aujourd'hui	- Domus n°773 1995 Un article bien illustré donnant un aperçu assez complet de l'œuvre de F. Pouillon : la Cité des Gazelles figure dans ce catalogue. J.L. Bonillo (sous la direction) : « Fernand Pouillon... » La cité des Gazelles est mentionnée. Deux photos de cette réalisation sont publiées dans cet ouvrage.
Autres réalisations ou projets publiés	- cf. fiche lycée Colbert
Notoriété de l'auteur	- cf. fiche lycée Colbert



Projet de transformation du restaurant universitaire des Gazelles.

"CITE UNIVERSITAIRE DES GAZELLES" à Aix-en-Provence / FERNAND POUILLON (1959)
Interview de Christian Biaggi et Bruno Maturin (architectes DPLG) 26/04/02

TERMES DE LA COMMANDE :

Les architectes associés ont été retenus pour la restructuration du restaurant universitaire "les Gazelles" par un appel d'offres sur dossier de références et notice méthodologique. Classé second derrière l'atelier de la rue de Kléber (Valérie Décot et Jean-Luc Rolland), ils seront finalement sélectionnés après le désistement de l'autre équipe.

Le maître d'ouvrage était désireux de refaire fonctionner le restaurant universitaire qui était boudé par les étudiants. Selon le Crous, son aspect vieillot, son organisation desservait son image.

Le budget de 11 Millions de Francs comprenait 3,5 M pour l'équipement des cuisines et 3 M pour les lots techniques. Selon Christian Biaggi seul 4,5 M restent donc pour les locaux, budget qu'il juge bien insuffisant et qui ne leur permettra pas de faire une réhabilitation complète du bâtiment.

A ce stade les architectes ont clairement annoncé leur intention de travailler dans le respect de l'architecture de Fernand Pouillon.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur historique et architecturale :

Les architectes sont très intéressés par l'œuvre de Fernand Pouillon dont ils admirent la rigueur des formes et la sobriété des matériaux. C'est une architecture qu'il faut respecter et rétablir dans son état d'origine. Le restaurant universitaire des Gazelles fait partie de ses plus belles réalisations.

Diagnostic sanitaire et fonctionnel :

Christian Biaggi et Bruno Maurin sont très admiratifs de l'œuvre de Fernand Pouillon. Ils ont donc été très choqués par les réhabilitations des dortoirs et par le mauvais entretien de la cité universitaire (peinture sur la pierre, adjonctions de bâtiments et d'extensions parasites) qui ont altéré la lisibilité de l'ensemble.

A l'intérieur du restaurant universitaire, les mêmes problèmes se posent, le travail de Pouillon sur la grande halle cernée par un péristyle dont la toiture est détachée par un bandeau vitré est très peu mis en valeur. Les architectes ne comprennent pas le cloisonnement de la cuisine qui vient couper cet espace et fausser ses proportions. Il leur semble que le projet de Pouillon a dérapé ou que la salle a été modifiée par rapport à l'origine.

Cependant l'architecture de Fernand Pouillon est très sobre et composée de matériaux simples, elle est selon les architectes très évolutive.

CONTEXTE DU PROJET :

Les architectes se proposent de travailler selon trois principes :

- idée de préserver l'avenir.
- prévoir le futur par des travaux optionnels ou des prescriptions.
- Pas de grosses transformations irréversibles.

Après avoir consulté tout le fond d'archive du CROUS, et établi un diagnostic sur l'existant, les deux architectes ont entamé un travail de valorisation et d'achèvement du travail de Fernand Pouillon. Selon eux, le projet doit être très simple sans prise de position radicale. En outre les architectes avouent ne pas orienter systématiquement leur argumentations concernant leurs choix architecturaux sur la préservation de l'architecture de Pouillon. Il avancent un argumentaire fonctionnel plutôt que patrimonial.

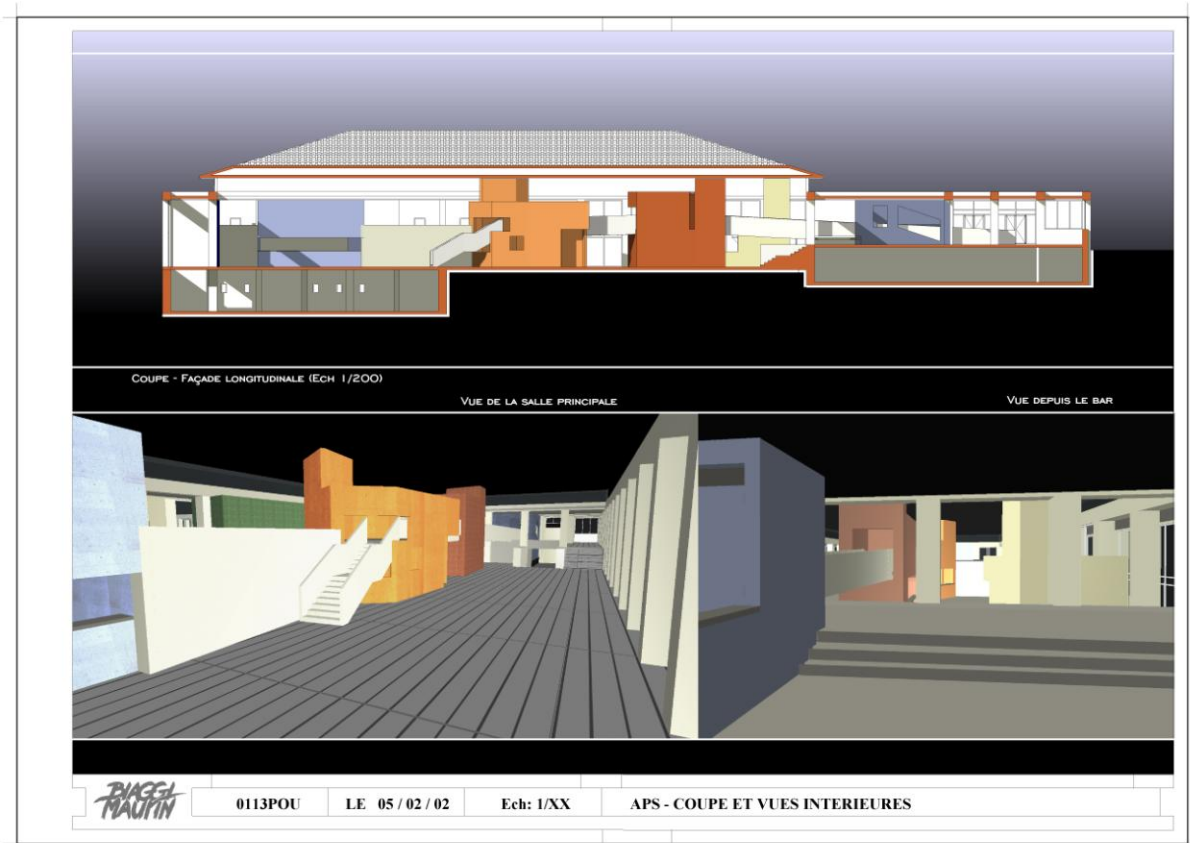
Parmi leurs interventions les architectes ont prévu de changer des baies vitrées, le budget ne leur permettant pas de toutes les changer dans de bonnes conditions, les associés ont choisi de ne remplacer qu'une partie des châssis tout en prévoyant une deuxième phase en option. Grâce à des profilés en aluminium nouvelle génération, et à une peinture aspect acier, les architectes ont pu imiter les châssis en métal à moindre coût tout en gagnant en légèreté. C. B et B. M ont donc repris les mêmes dessins de baies avec des épaisseurs de profilé quasiment égale.

Pour réaménager la salle, les architectes ont pris en compte des contraintes de confort, d'ensoleillement et ont pris le parti de la transparence. D'un point de vue fonctionnel, il était aussi essentiel de définir clairement le cheminement des utilisateurs, de l'entrée vers la zone de self-service puis vers la salle à manger et enfin vers la sortie. Les architectes ont choisis de minimiser le volume de la cuisine et des espaces de self afin de retrouver les proportions de l'espace. Ainsi la cuisine est confinée au nord-ouest de la salle avec une hauteur sous plafond réduite. Les espaces de service sont regroupés dans des "meubles", c'est à dire des volumes en bois qui ne modifient pas la halle et viennent juste délimiter la zone de self en préservant une perception globale du beau volume.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

Christian Biaggi a été formé à l'école d'architecture de Marseille dans l'atelier Dunoyer de Segonzac.

Bruno Maurin a été formé à l'ENSAIS de Strasbourg, dans un atelier très marqué par le mouvement Typo-Morphologique.



Projet de transformation du restaurant universitaire des Gazelles.

Les architectes travaillent beaucoup dans la réhabilitation, ils citent notamment :

- La réhabilitation des entrepôts de la Seita en vue de l'aménagement des archives municipales de la ville de Marseille (10 000m²).
- La réhabilitation du poste de contrôle des usines du Rhône A Blondel (archi. Théo Sardnal ; élève de A. Perret) à Bollène.

Dans les deux cas l'essentiel de la démarche des architectes a été de faire rentrer le programme dans les murs afin de respecter au mieux le projet d'origine. Il y a beaucoup de travail d'analyse en amont afin d'apporter la réponse la plus simple et de valoriser ces bâtiments.

Les architectes gardent cependant une préférence pour les projets neufs.

"CITE UNIVERSITAIRE DES GAZELLES" à Aix-en-Provence / FERNAND POUILLON (1959)

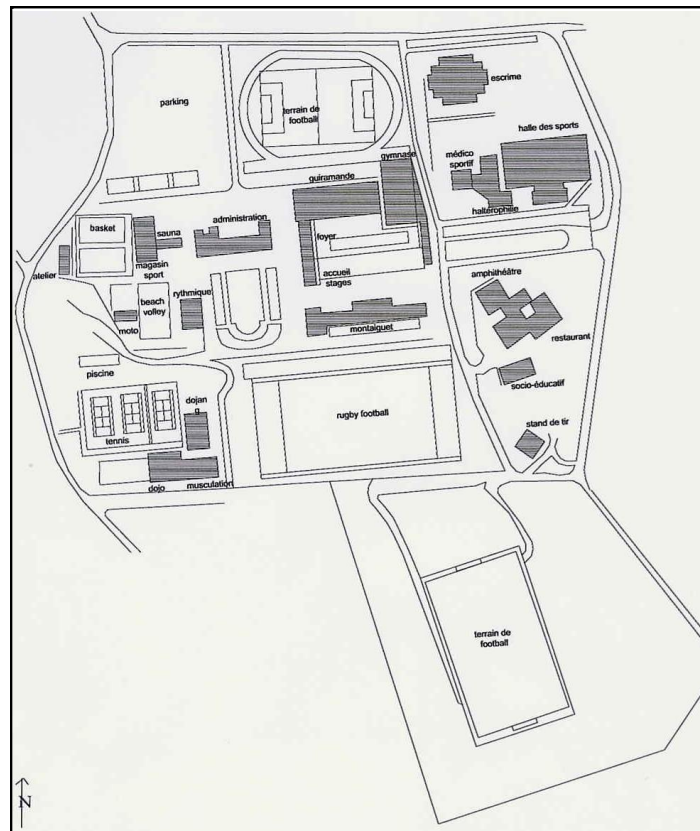
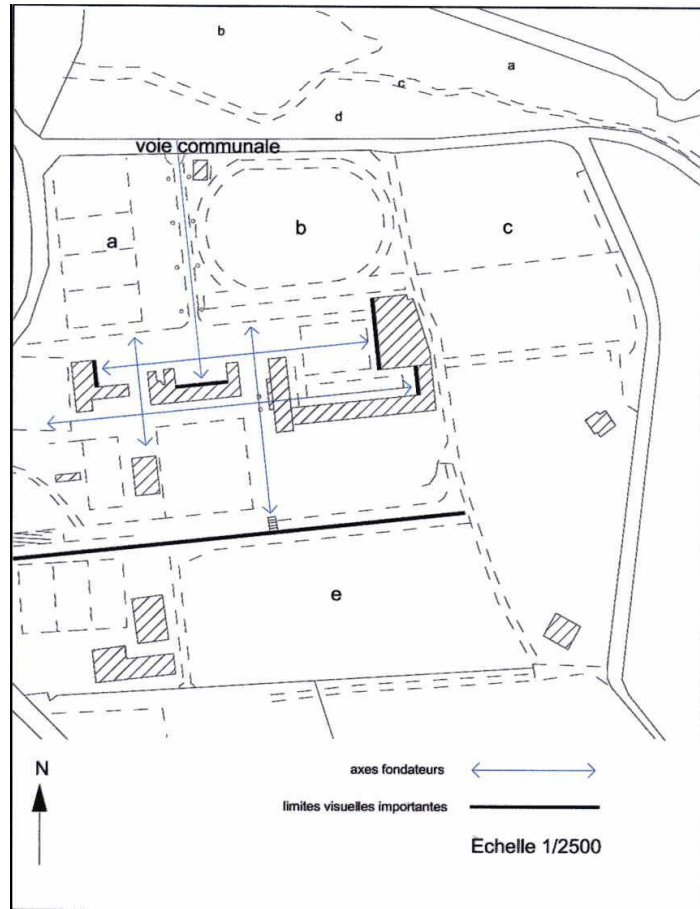
Interview de M Frascognard (Directeur du CROUS d'Aix-en-Provence) 02/04/02

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Les bâtiments de Fernand Pouillon sont beaucoup plus appréciés par les étudiants que ceux d'Erger, ils ont des qualités indéniables, les chambres sont mieux conçues et sont plus confortables. Une campagne de réhabilitation a touché l'ensemble de ces bâtiments notamment à l'intérieur des chambres (mise en place de douches), remise à neuf des sols et des murs et le remplacement des menuiseries extérieures et des panneaux de façades légers et la pose de volets roulants. Le budget était très limité mais nous avons eut satisfaction des travaux effectués.

M Frascognard dit apprécier l'architecture de Fernand Pouillon dont il peut citer les principaux bâtiments à Aix-en-Provence et à Marseille, il admire les espaces extérieurs et les vouïtains en brique tout en avouant ne pas chercher à les conserver ou à les faire restaurer.

La dernière opération de réhabilitation dans la cité porte sur le restaurant universitaire, les architectes sélectionnés ont une position très respectueuse de l'architecture de Fernand Pouillon. Cette position a selon M Frascognard fait partie des critères de sélection. Découvrant la cité, les architectes ont durement condamné la réhabilitation des bâtiments des chambres et la peinture (sur la pierre) de la façade du bâtiment d'accueil. Ils sont intervenu auprès de M Frascognard afin qu'il prenne plus de précautions à l'avenir.



Plans de masse d'origine et actuel.

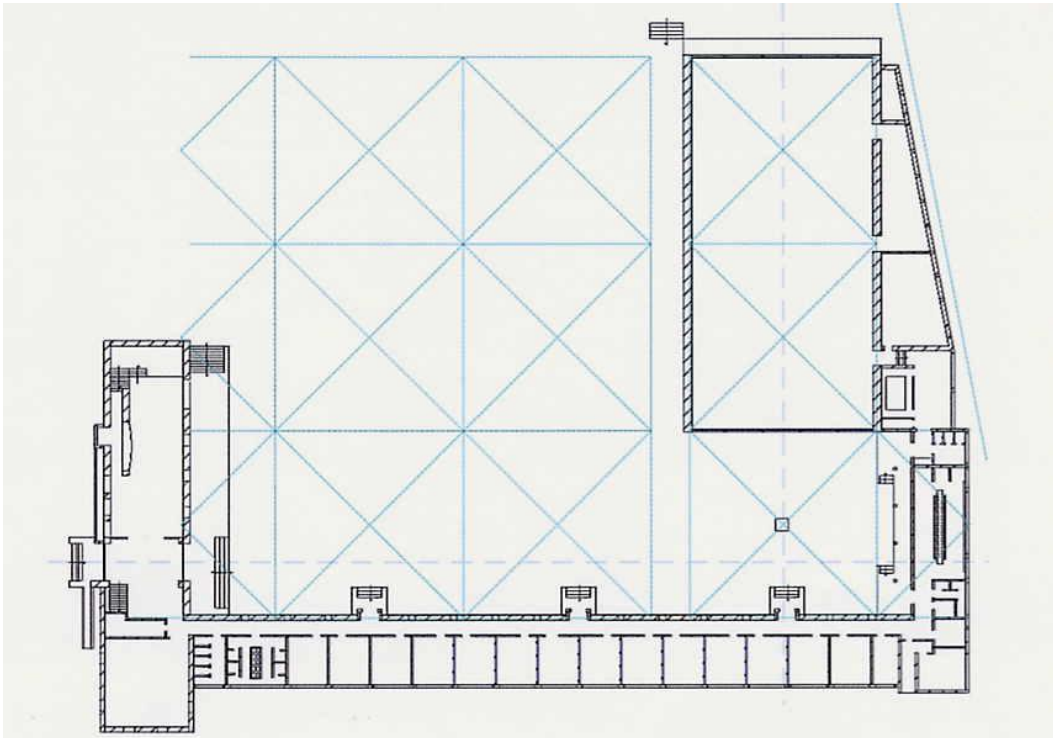
"C.R.E.P.S " à Aix-en-Provence / FERNAND POUILLON (1951)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

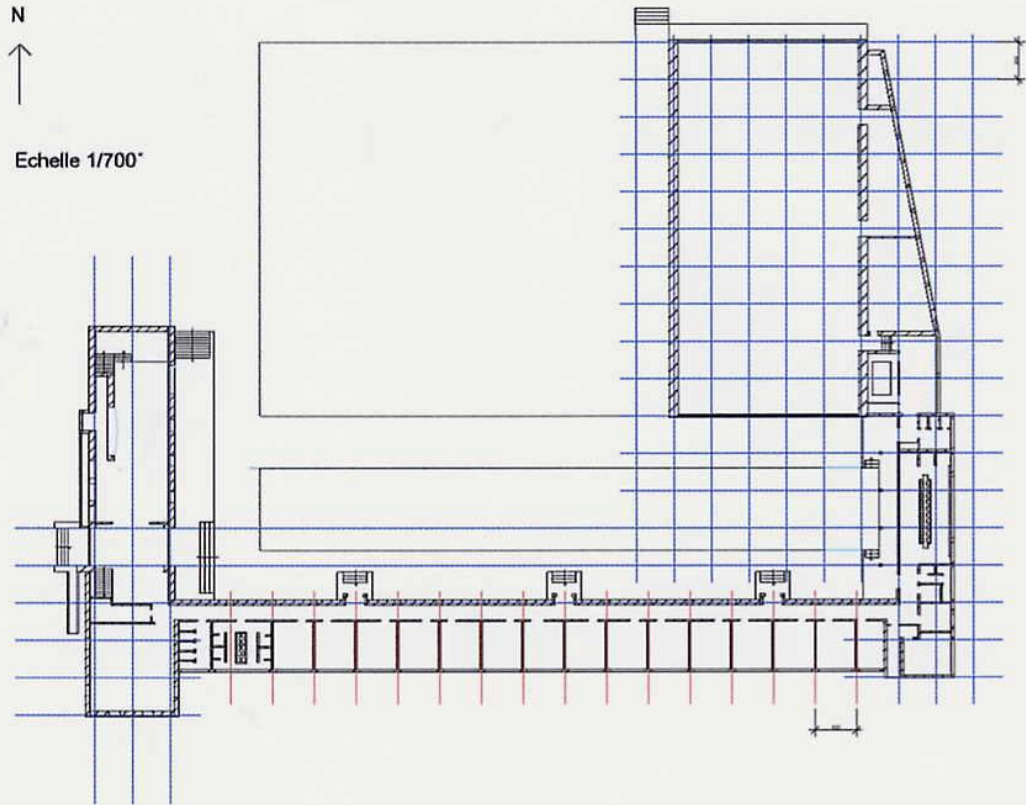
Appellation d'origine :	Centre Régional d'Education Physique et Sportive (CREPS)
Appellation courante :	CREPS
Adresse :	Chemin de la Guiramande, quartier du Pont de l'arc – Aix-en-Provence
Dates de conception et de réalisation :	1948 -1951
Maître d'ouvrage :	Ministère de la Jeunesse et des Sports
Architectes :	Fernand Pouillon
Concepteurs associés :	René EGGER, Architecte Jean PROUVE (menuiseries et mobilier) Philippe SOURDIVE (céramiste)
Entreprise(s) :	Serrurerie-Menuiserie-Vitrierie : Ateliers du midi – Barthélemy- Gabarro
Protection	Néant (tentative avortée en 1995).

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	CREPS
Gestionnaire :	Ministère de la jeunesse et des sports
Architecte :	?
Concepteurs associés :	?
Entreprise (s) :	?
Organisme associé :	DRAC
Termes de la commande :	En 1995 Démolition et reconstruction de l'aile d'hébergement devenue insalubre
Projet de transformation :	Entre 1952 et 1995 le CREPS a fait l'objet de très nombreuses extensions sur la base de l'acquisition de nouvelles parcelles, de transformations des installations existantes, et de densification par construction de nouveaux édifices (hébergement et activités sportives). Ces transformations n'ont pas suivi un plan général d'implantation, elles ont été réalisées au fur et à mesure des besoins et des directives du Ministère. Chaque bâtiment a été édifié indépendamment ce qui a généré un ensemble tout à fait hétérogène. En 1995 : Construction d'une pergola en bois devant l'accueil, construction d'un bâtiment d'hébergement (130 lits) et démolition de l'aile d'hébergement existante malgré l'avis défavorable des Monuments Historiques qui proposaient d'en conserver une partie, sous forme de galerie couverte, pour préserver l'architecture de la cour existante.
Contact : DRAC	Sylvie Denante, DRAC



proportions de l'espace public (le carré de base mesure 18 m de coté)



trames de l'édifice (trame bleue est de 3,6 m et la trame rouge est de 4 m)

"C.R.E.P.S" à Aix en Provence / FERNAND POUILLON (1951)

Ouvrage (ou projet) remarqué lors de sa réalisation	T&A 16° série n°5 janvier 1957 Constructions scolaires : Centre Régional d'Education Physique à Aix en Provence R. Egger et F. Pouillon
Réalisation reconnue aujourd'hui	Domus n°773. Un article de G. Barazetta « Pouillon in Provenza » bien illustré donnant un aperçu assez complet de l'œuvre de F. Pouillon : le CREPS figure dans ce catalogue. Lycée Colbert est mentionné et une photographie du lycée est publiée dans cet ouvrage.
Autres réalisations et projets publiés	Cf. fiche lycée Colbert.
Notoriété de l'auteur	Cf. fiche lycée Colbert.



Photographies de la cour et du gymnase avant démolition.

"C.R.E.P.S" à Aix-en-Provence / FERNAND POUILLON (1951)
Interview de Sylvie Denante (CRMH-S / DRAC PACA) le 26/03/02

CONTEXTE :

La direction du CREPS avait l'intention de détruire et de transformer une partie du projet de Fernand Pouillon. L'aile d'hébergement étant devenue insalubre et ne correspondant plus aux besoins du centre, un permis de démolir est donc déposé. La conservation des monuments historiques a engagé, en conséquence, une négociation en vue de conserver le bâtiment ou en tout cas une partie.

- Le conservateur propose de conserver le mur ainsi que la toiture des dortoirs qui formeraient une pergola refermant la cour centrale. Une travée témoin rappellerait le projet existant. Cet élément très important dans la composition d'ensemble permettrait de garder la compréhension de l'espace, de conserver le principe essentiel du projet de Pouillon pratiquement dans son ensemble, sans gêner l'évolution du CREPS.

La DRAC a procédé à la mise en place d'un dossier documentaire, sans envisager un classement du bâtiment contre l'avis des propriétaires (le projet n'étant pas selon elle significatif dans l'œuvre de Pouillon mis à part le gymnase).

Mais à l'époque l'œuvre de Pouillon est encore assez méconnue, les premiers colloques faisant à peine leur apparition. Le directeur de la Jeunesse et des Sports ne semblait alors, pas du tout concerné par ce type de patrimoine et s'avérait être un interlocuteur très indifférent.

Le permis de démolir est cependant soumis à l'avis du conservateur des monuments historiques.

Lors d'une réunion le 31 octobre, il est décidé de procéder à une démolition partielle sous l'avis de François Goven, conservateur des monuments historiques.

Le 2 Novembre, alors que celui-ci se rend au CREPS pour procéder aux repérages, il découvre l'aile complètement détruite. La direction a alors invoqué un risque majeur d'effondrement signalé par le bureau de contrôle.

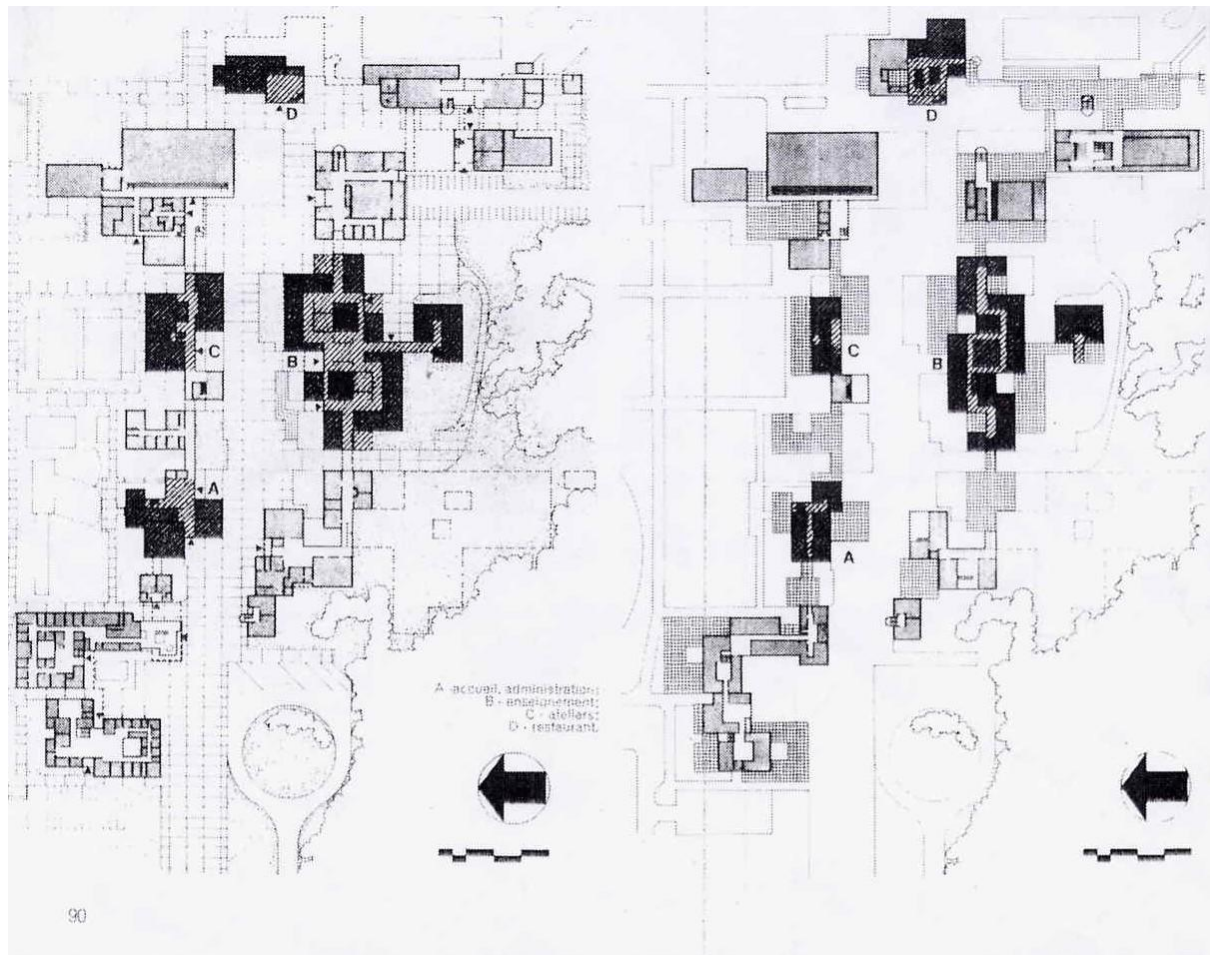
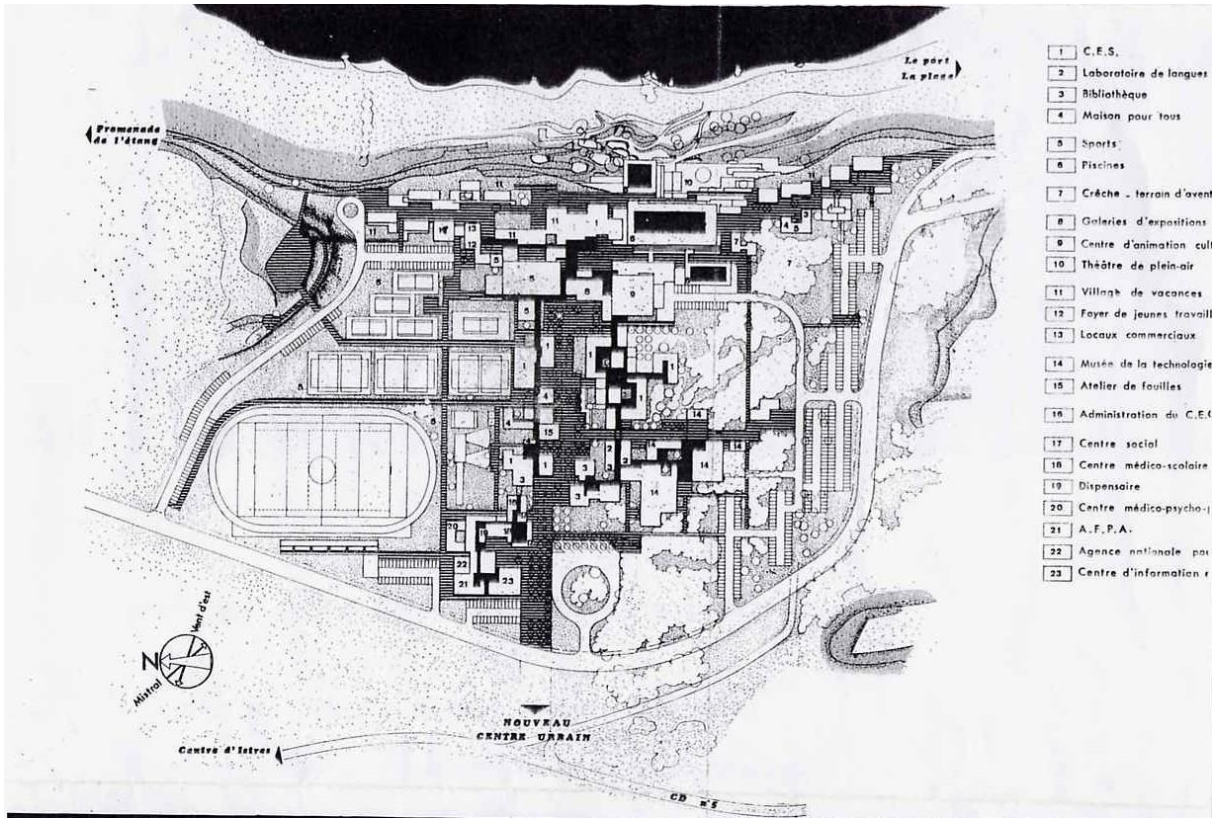
Cette démolition est l'exemple type du manque de sensibilisation des différents acteurs à l'architecture récente. Lorsqu'un maître d'ouvrage fait preuve de mauvaise volonté, il est très difficile à la DRAC d'avoir une action efficace. Il faut noter que dans ce cas le bâtiment a été démoli un jour férié ...



Photographie actuelle après construction d'une aile de logements et démolition de l'aile ancienne.



Photographies des reliques de l'aile ancienne d'hébergement.



CEC LES HEURES CLAIRES à Istres / JEAN-LOUIS VERET (1976)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

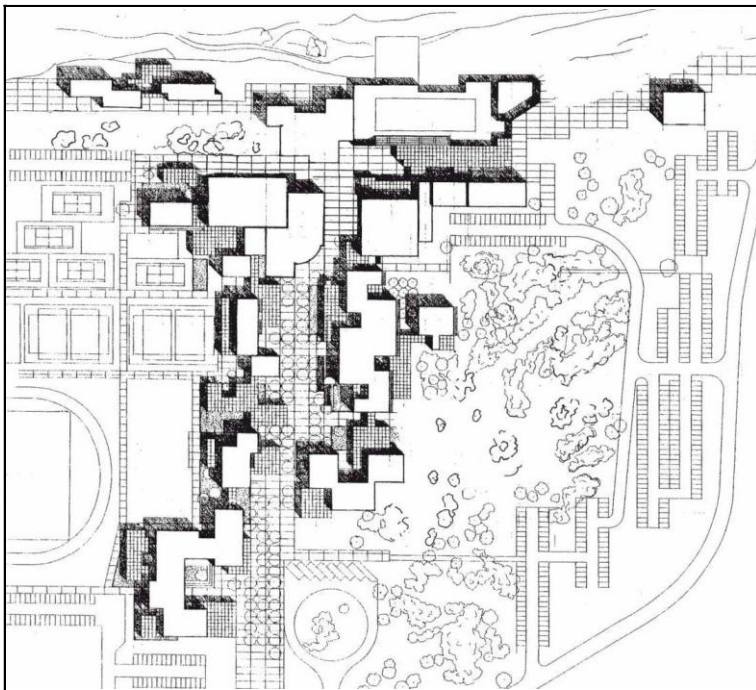
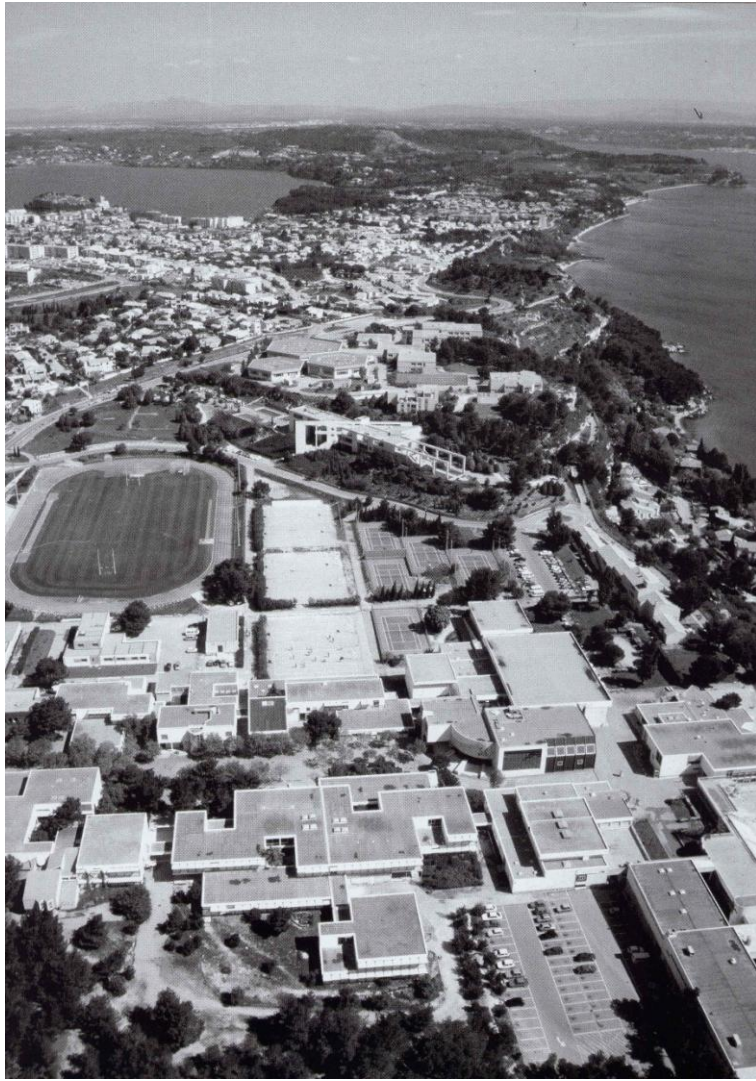
Appellation d'origine :	Centre Éducatif et Culturel Les Heures Claires
Appellation courante :	CEC ou Les Heures Claires
Adresse :	Les Heures Claires 13808 Istres CEDEX 04 42 56 11 03
Dates de conception et de réalisation :	1969 – 1976 Début du chantier en 1970
Maître d'ouvrage :	Principaux : Ville d'Istres Département des Bouches-du-Rhône Ministère de l'Éducation Nationale SCIC Interviennent aussi : Ministère des Affaires Culturelles Ministère de la Santé Publique Secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs Direction des bibliothèques ANPE AFPA Fonds de gestion de la formation professionnelle CAF FIAT FIANE
Architectes :	Atelier de Montrouge (Pierre Riboulet, Gérard Thumauer et Jean-Louis Véret) 32, rue d'Estienne d'Orves 92000 Montrouge
Concepteurs associés :	Henri Faure-Ladreyt (Architecte d'opération), 163 rue Paradis 13006 Marseille Robert Mollard (sculpteur) Jean-Armand Perrier (Céramiste - sculpteur) Mme Bozelec, Mlle Huer (paysagiste conseil)
Entreprise(s) :	G.E.E.P – Industries (sous la présidence de M. Paul Chaslin) Ent A. Ferchoz (Équipement scénique ...) SNCI Entreprise de travaux du Midi



Photographies ancienne (en haut) et actuelles du CEC d'Istres.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	Ville d'Istres /SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)
Gestionnaire :	Ministère de l'Éducation Nationale Ville d'Istres
Architecte :	- Bâtiments neufs M. Faure-Ladreyt (maison familiale de vacances) ARCADIA / M. Holzinger (maison de la danse) ARCADIA (Conservatoire de musique) Services technique du SAN (media site) - Restructuration des bâtiments existants M. Rill (médiathèque) NON REALISE Mme Rill (Istres com)
Concepteurs associés :	Cabinet d'Ingénierie ICA (collège)
Entreprise (s) :	?
Organisme associé :	Syndicat d'Agglomération Nouvelle
Termes de la commande :	Pour la partie réhabilitation : Remise en cause du refus de monumentalité, parti pris par les concepteurs. Demande de différenciation des équipements entre eux et de hiérarchisation visuelle de l'espace. Création de nouveaux équipements. Commande d'équipement sans prise en compte du plan masse ni du cahier des charges existant / désir de trancher avec le projet d'origine
Projet de transformation :	- Maison de la danse / Prise en compte de la trame de composition générale dans le projet. Implantation sur l'axe visuel / contre sens par rapport au plan masse. - Istres Com / Transformation du logement du gardien, carrossage en aluminium. - Média site / Agrandissement sur l'espace central sans respect de l'architecture. - Conservatoire 2001/ Projet implanté à l'écart du CEC sans respect du plan Masse d'origine qui prévoyait des axes d'extension.
Contact : Gestionnaires / Architectes	CES : Principal Médiathèque : Directeur et architecte Frédéric Rill CEC : M Levy, directeur du CEC



Photographie aérienne et plan de masse actuel du CEC d'Istres.

"C.E.C LES HEURES CLAIRES" à ISTRES / JEAN-LOUIS VERET (1976)

Réalisation ou projet remarquables à l'époque	<ul style="list-style-type: none"> - T&A n°296 décembre 1973 - T&A n°308 1976 plus particulièrement consacré au C.E.S.
Réalisation reconnue aujourd'hui	- Réalisation très rarement évoquée dans les notices biographiques et les histoires de l'architecture moderne.
Autres réalisations et projets publiés	<ul style="list-style-type: none"> - T&A 26° série n°3 spécial février 1966 l'équipe du futur atelier de Montrouge est lauréate du « Grand Prix du Comité Directeur du Cercle d'Etudes architecturales » - Nombreux projets et réalisations régulièrement publiés dans AA et T&A. (inventaire inutile)
Notoriété des auteurs	- « Dictionnaire de l'architecture moderne » : Un article de J. Lucan sur l'atelier de Montrouge.
Identification dans l'architecture des « 30 glorieuses »	<p>Travail sur l'industrialisation (procédé G.E.E.P. Industries) qui actualise certains des idéaux de TEAM X et caractérise des préoccupations spécifiques aux années 1970 :</p> <p>Travail sur la trame industrielle, qui modèle tout autant les espaces intérieurs que les espaces extérieurs.</p> <p>La conception du bâti est au service d'une définition de l'espace urbain (rues, places) à l'échelle du piéton..</p> <p>Equipements « ouverts » ; polyfonctionnalité des espaces.</p>



Les transformations apportées aux bâtiments d'origine, et les nouveaux édifices.

"CEC LES HEURES CLAIRES" à Istres / JEAN-LOUIS VERET (1976)

Interview de Frederik Rill (architecte DPLG), le 25/04/02

TERMES DE LA COMMANDE

- Création d'un signal pour l'entrée du CEC : mise en place d'une horloge high-tech (marché de gré à gré) / projet avorté
- 1992 :Création de bureaux pour Istres Com dans les logements des gardiens à l'entrée du CEC (marché de gré à gré).
- Création d'une signalétique pour le porche de la médiathèque / projet avorté

Pour le SAN, la maîtrise d'ouvrage, ces réhabilitations et transformations sont purement fonctionnelles, il n'y a aucune prise en considération de l'aspect patrimonial. La plupart des travaux d'extension et de rénovation ont d'ailleurs été réalisés par les services techniques du SAN en direct.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL

Valeur historique et architecturale :

Frederik Rill, originaire d'Istres connaît le projet depuis son origine, il a même fréquenté le collège dans sa jeunesse. Hormis le caractère novateur du centre lors de sa construction, il n'accorde aucun intérêt patrimonial ou historique au CEC. Seul l'attachement de la population à ce lieu d'activité peut selon lui justifier une quelconque complaisance.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire :

Le plan masse du CEC est bien contrôlé, et présente une grande fonctionnalité. Les bâtiments, qui ont été réalisés à une époque où prévalaient des critères de rapidité et de budget sont assez innovants pour l'époque de même que la démarche des architectes. Dans les années 70, le projet a été accueilli dans l'indifférence, le public étant plus attentif aux nouveaux équipements qu'à l'architecture. Aujourd'hui les utilisateurs sont plus exigeants sur l'architecture !

Selon F. R le projet manque néanmoins de lisibilité, les bâtiments ne sont pas identifiables les uns par rapport aux autres. L'architecte ne comprend pas cette austérité ambiante, selon lui un bâtiment public doit porter les marques d'une certaine monumentalité.

Selon F. R, le CEC manque d'entretien et les interventions des services techniques sont assez préjudiciables.

CONTEXTE DU PROJET

Frederik Rill n'a aucun scrupule à transformer l'enveloppe extérieure du bâtiment de gardien: selon lui, cette partie du complexe, traitée en façade par des panneaux de préfabrication lourde en béton gravillonné n'a pas de rapport avec les autres bâtiments, il n'est donc pas justifié de garder son architecture. De plus, on se trouve face à un langage architectural de logement qui n'est pas compatible avec une agence de communication.

Un relookage s'est donc imposé, l'architecte a décidé de recarrosser le bâtiment avec des matériaux modernes (verre et aluminium) contrastant avec le reste du CEC. Il s'agissait d'affirmer une différence sans créer de volumes supplémentaires.

Pour la médiathèque Frederik Rill avait préconisé un treillis métallique similaire à celui d'Istres Com qui se détachait grâce à un code coloré attribué à chaque bâtiment. Le projet ne lui a pas été confié mais a tout de même été réalisé par les services techniques.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE

Frederik Rill est architecte DPLG diplômé de l'École d'Architecture de Marseille – Luminy. Il a suivi ses études dans l'Atelier Jardin, Quinrand et Sauzet. Il estime avoir été un "étudiant - touriste" car il a très peu suivi les cours, exerçant en parallèle une activité de maître d'œuvre.

Au sein de son agence, il se définit comme le commercial laissant à son associé l'essentiel de la conception. Il avoue son manque de culture et ne jamais avoir entendu parler de l'Atelier de Montrouge. Ses goûts architecturaux sont plus tournés vers une esthétique très expressive voir anecdotique (il prend l'exemple des supermarchés BEST). Sa production est d'ailleurs très éclectique, du high-tech au moderne ou encore néo-régionale.

Parmi ses réhabilitations, le café concert de Rassuen est, selon l'architecte, un très bon exemple d'intervention high-tech sur une friche industrielle. Mais sur une autre réhabilitation, une école primaire du début de siècle, il estime devoir effacer sa personnalité d'architecte.



Les transformations apportées aux bâtiments d'origine.

"CEC LES HEURES CLAIRES" à Istres / JEAN-LOUIS VERET (1976)
Interview de M Levy (Directeur du CEC), le 30/04/02

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL

Valeur historique et architecturale :

Le CEC est une expérience menée dans les années 60-70 par l'état, les collectivités locales et par un groupe de personnes au sein de l'éducation nationale sur de nouveaux principes pédagogiques et collectifs préconisant le décroisement.

Le CEC est l'aboutissement d'un travail commun des différentes administrations désireuses de mettre en commun des équipements et des espaces polyvalents.

A l'époque, l'entreprise Chaslin est choisie pour son procédé de préfabrication léger appelé GEEP, permettant une construction rapide et à moindre coût. L'équipe d'architectes, conseillée par l'entrepreneur, est menée par Jean-Louis Veret, Grand Prix de Rome.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire :

La conception générale du plan masse est tournée vers la fonctionnalité et vers les utilisateurs, elle privilégie la circulation piétonne à l'intérieur comme à l'extérieur du complexe. Cette recherche a montré, aujourd'hui, ses limites : les bâtiments n'étant pas ouverts aux mêmes heures, les passerelles ont été condamnées et transformées en bureaux. Les terrasses accessibles ont elles aussi été condamnées pour des questions d'étanchéité.

D'une manière générale, le projet pose des problèmes de prise en compte des spécificités climatiques locales. Il existe des contraintes d'orientation des locaux Est-Ouest avec des portes au nord, ce qui dans la région est très défavorable au confort thermique ainsi qu'à la protection contre le mistral. Il n'y avait pas de sas prévus, ni de marquage des entrées, aucune expression d'édifice public.

A l'époque le projet avait d'ailleurs suscité une hostilité de part de la population, plus attachée à une architecture régionaliste. Les maisons familiales de vacances ont d'ailleurs été réalisées par M Faure Ladrey dans ce style, avec des toitures en tuiles qui posent beaucoup moins de difficultés que les toitures-terrasses (ce qui avait déclenché la colère de Jean-Louis Veret parce que cela rompait l'unité architecturale).

Le principe d'un collège sans mur d'enceinte est malgré cela une réussite, il n'y a pas de filtrage, les élèves sont munis d'une carte magnétique et doivent pointer pour signaler où ils se trouvent pendant les heures de classe. De plus, la médiathèque est largement plus complète qu'un centre de documentation scolaire classique.

CONTEXTE

Le choix d'implanter la maison de la Danse dans l'axe de la rue central a été pris par manque de possibilité, il n'était pas question de s'étendre dans la pinède (comme le prévoyait le projet de départ), il n'était pas non plus indispensable d'utiliser des structures métalliques puisque le contexte de construction avait évolué. Il y avait également le souhait de sortir de cette architecture, de faire un vrai bâtiment représentatif de l'esprit du CEC et inscrit dans les années 90.

Les interventions sur le bâti existant sont réalisées en direct par les services du SAN, Les édifices ont nécessité des mises aux normes importantes ainsi que des reprises d'étanchéité et d'isolation. A la différence des lycées Pailleron, il n'a jamais été question de démolir les bâtiments, il y a tout de même un respect de cette architecture !

Le dernier bâtiment réalisé était le conservatoire de musique, volontairement mis à l'écart, faute de place. Les architectes istreens, ARCADIA, ont été sélectionnés sans discussion : nous ne souhaitions plus d'agences parisiennes car elles sont complètement éloignées de la réalité des choses.

"CEC LES HEURES CLAIRES" à Istres / JEAN-LOUIS VERET (1976)
Interview de Mme Aurilland (Principale du collège), le 16/04/02

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL

Le collège a été construit selon des concepts datant des années 70, les principes de polyvalence, d'ouverture. Ce projet expérimental a mobilisé beaucoup de moyens et le travail d'une importante équipe pluridisciplinaire.

L'importance de l'environnement et l'ouverture sur l'extérieur ont été les fils conducteurs du projet avant l'esthétique.

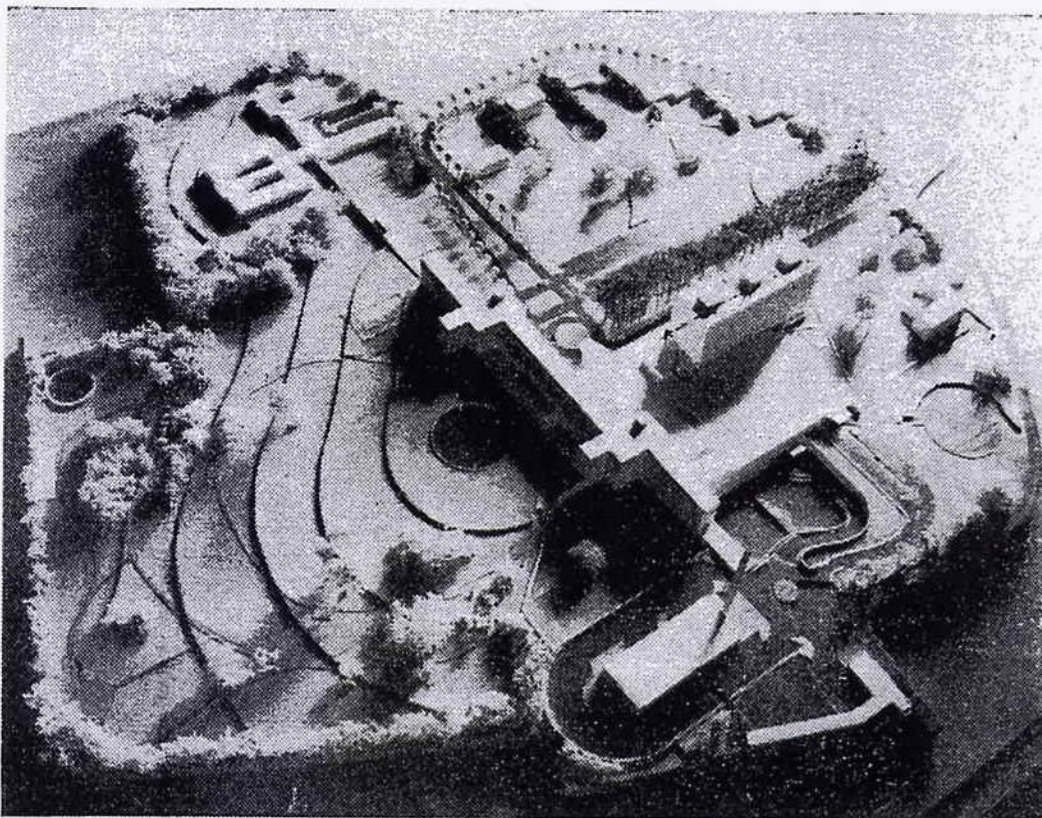
Selon la principale du collège, il ne s'agit pas d'architecture mais de cadre de vie, ce qui est primordial c'est la fonctionnalité de l'établissement. Les élèves sont beaucoup plus responsables ici, étant donné qu'il n'y a pas de portes, ni clôtures. Ils peuvent profiter de tous les équipements du CEC (médiathèque, école de danse, conservatoire, salle de spectacle).

Le collège est relativement bien respecté par les élèves, il y a peu de dégradations. Le collège est le cœur du CEC, et d'ailleurs ont confond souvent les deux entités.

Le collège a fait l'objet de travaux qui ont touché l'organisation des bureaux administratifs (tous les bureaux ont été regroupés dans un même endroit, ce qui facilite vraiment le travail), la remise aux normes incendie et l'installation électrique.

CONÇU PAR PAUL NELSON

Le premier "Centre de Santé" de France sera construit à Arles



AU sud d'Arles, à 1,5 km du centre-ville, se trouve un terrain surélevé de 6 mètres, planté de pins : c'est là que le premier centre de santé de France doit être construit.

Paul Nelson, architecte D. P. L. G., actuellement professeur à l'École des Beaux-Arts de Marseille, a été chargé d'en concevoir les plans avec la collaboration de A. Remondet, et P. Devinoy.

L'avant-projet a été accepté par la municipalité. On attend l'accord ministériel (qui serait imminent) pour établir le projet d'exécution. Si les accords définitifs sont conclus, le chantier pourrait être commencé d'ici le mois de septembre et Arles posséderait en 1971 le plus beau centre de santé d'Europe. En voici la maquette.

Centre de santé : un terme encore mal connu en France. On parlait maladie, on

parlera santé. Guérir ? Oui. Mais avant prévenir.

Le cœur de l'ensemble est réservé à l'homme sain, c'est-à-dire aux services consacrés à l'orientation de sa santé et à la prévention : bâtiments bas sur notre cliché. Les dominants, la tour de l'hôpital, en arrière de laquelle se trouve le banc horizontal du centre de santé mentale. Au fond, le groupe réservé aux enfants handicapés.

750 lits répartis en chambre de un et deux lits, exposées Est et Ouest ; des volets réglés par cellule photo-électrique protégeront les malades du soleil.

Des services équipés avec des méthodes ultramodernes donneront aux « urgences » le maximum de soins dans le minimum de temps : un accès direct est prévu aux salles d'opérations, à la radio aux laboratoires.

J. de G.

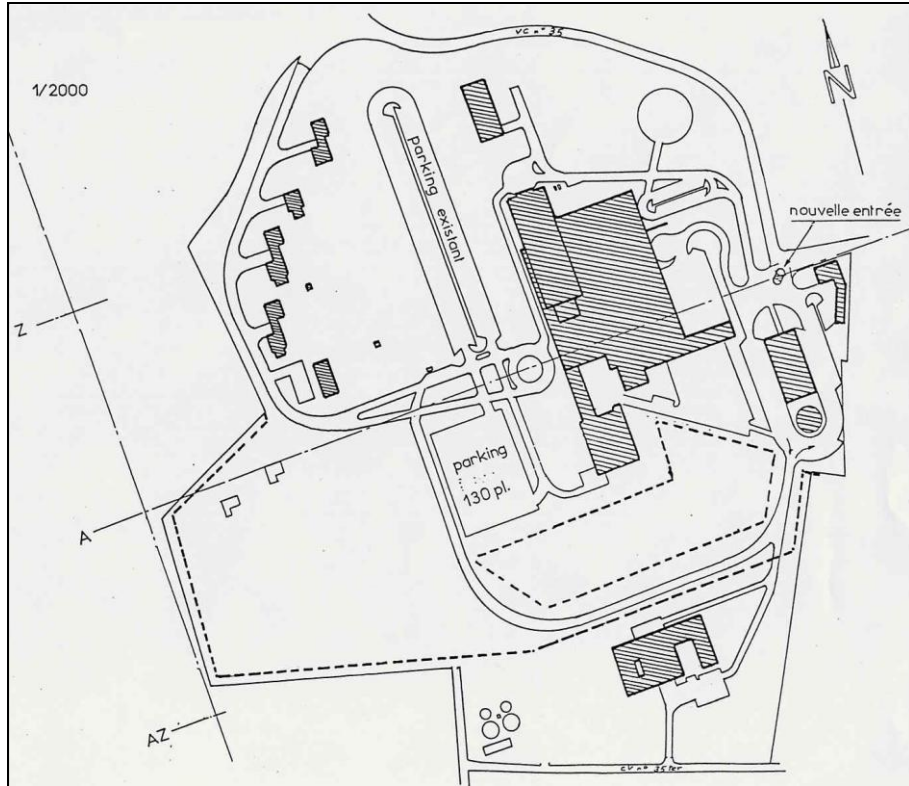
"CENTRE DE SANTE D'ARLES" à Arles / PAUL NELSON (1974)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Centre de Santé d'Arles
Appellation courante :	Hôpital d'Arles
Adresse :	Quartier Haut de Fourchon 13200 Arles Direction Générale 04 90 49 29 01
Dates de conception et de réalisation :	1974
Maître d'ouvrage :	Assistance publique
Architectes :	Paul NELSON, architecte DPLG
Concepteurs associés :	André Remondet, architecte Pierre Devinoy, architecte J.P Sabatie collaborateur BET : SEDIM
Entreprise(s) :	
Protection :	Façades, toitures et bouches d'aération en périphérie du bâtiment, inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1996.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	Services techniques de l'hôpital d'Arles
Gestionnaire :	Administration de l'Hôpital
Architecte :	Jean Sasso, agréé en architecture
Concepteurs associés :	SCIC développement mandataire BET : SERETE Jacobs
Entreprise (s) :	
Organisme associé :	Architecte des bâtiments de France
Termes de la commande :	Mise en conformité et adaptations des services à leurs nouveaux usages
Projet de transformation :	Transformation et cloisonnement des services Reprise des gaines techniques Rafraîchissement des peintures et du hall Création d'un bâtiment relais
Contact : Direction / Architecte	Hervé Grosso : Directeur des services techniques 04 90 49 29 38 Jean Sasso, agréé en architecture, 21 cours Franklin Roosevelt 13001 Marseille



Plan de masse et vue générale de l'Hôpital d'Arles.

"CENTRE DE SANTE D'ARLES" à Arles / PAUL NELSON (1974)

Projet remarqué à l'époque	- AA n°150 juin-juillet 1970 Santé publique
Œuvre reconnue aujourd'hui	- Façades, toiture et bouches d'aération en périphérie du bâtiment, inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1996. J.L. Bonillo Centre Hospitalier Joseph Imbert fiche Patrimoine XX° en Provence-Alpes-Côte d'Azur - L'hôpital franco-américain de Saint-Lô de P. Nelson est plus souvent cité. - F. Loyer : « Histoire de l'architecture française ». A propos de Saint-Lô, le Centre de Santé d'Arles est évoqué (note 1258)
Autres réalisations, projets et articles de P. Nelson publiés	- T&A 5° année n° 5-6 novembre 1945 Techniques d'Amérique : La maison suspendue de P. Nelson - AA n°15 novembre 1947 La santé publique : Article de P. Nelson « Distribution des services de santé aux Etats-Unis. » « Hôpital-hospice à Saint-Lô. Architectes Nelson, Gilbert, Mercier et Sébillote. » - AA n°17 avril 1948 La santé publique 2° partie. Le programme général de ce numéro de la revue est établi par Paul Nelson. Article : « Hôpital-hospice de Saint-Lô Nelson, Mersier, Sébillote et Gilbert architectes. Une adaptation de plans-types en France. » - AA n°18-19 juin 1948 pages informations : « Une exposition d'architecture à Paris. L'hôpital-mémorial de Saint-Lô. » A partir de ce numéro de la revue, P. Nelson est membre du comité de patronage de AA - AA n° 25 octobre-novembre 1949 L'architecture et l'enfance : Article de P. Nelson : « L'enfant dans la cité ». - AA n° 27 décembre 1949 Actualités : « La salle d'opération ovoïde ». œuvre de Paul Nelson commentée par lui même. - AA n° 30 juillet 1950 Habitations 50 : Paul Nelson avec Marcel Lods, Roger Gilbert et Charles Sébillote sont les auteurs d'un projet pour Villeneuve-Saint-Georges primé dans le cadre du concours lancé en 1949 par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme au titre des chantiers expérimentaux. - AA n° 40 avril 1952 Commerces Garages – Actualités : Hôpital Américain de Paris article de Paul Nelson - L'architecture française n° 51-52 octobre-novembre 1945 « numéro spécial sur les hôpitaux » : La cité hospitalière de Lille étude de C. Zervos du projet de P. Nelson publié en 1933. - AA publicité Une vue dessinée de l'hôpital-mémorial de Saint-Lô, est le support d'une publicité pour Moisant Laurent Savey entreprise générale. Publicité régulièrement annoncée dans AA en 1949 et 1950. - AA n° 70 février 1957 Afrique noire-Actualités : Hôpital franco-américain de Saint-Lô. - AA n° 72 juin 1957 Constructions scolaires : article de P. Nelson « Vers un nouvel humanisme ». - AA n°115 juin-juillet 1964 Recherches : Projet pour l'hôpital de Dinan France. Paul Nelson architecte en chef (dans les pages informations). - T&A 25° série n° 2.1965 Projet de l'hôpital de Dinan
Notoriété de l'auteur	- Unanimement reconnu comme inventeur de l'hôpital moderne en France. - J. Abram : « une école et son maître » Nelson élève de l'atelier Perret. - R. Jullian : « Histoire de l'architecture en France.. » p.216 et 268 Saint-Lô. : « <i>Parti de contraste entre un bâtiment haut composé de plusieurs volumes et un bâtiment bas à l'architecture plus ouverte</i> » - G. Monnier : « Histoire de l'architecture moderne en France » - F. Loyer : « Histoire de l'architecture française – de la révolution à nos jours. ». A propos de Saint-Lô : « <i>l'ensemble s'affirme comme un monument dédié au culte du fonctionnalisme... à Saint-Lô, Nelson souligne la fonctionnalité d'un bâtiment machine.....</i> et note 1258 : « <i>l'articulation fonctionnelle des volumes et le traitement différencié des façades ont fait de l'édifice une des plus belles démonstrations du Mouvement Moderne en France</i> » - J. Lucan : « Architecture en France 1940-2000 ». P. Nelson est cité. - « Dictionnaire de l'architecture du XX° siècle » I.F.A. Hazan. Article de Richard Klein - Bulletin d'Informations architecturales (supplément au n° 130) I.F.A. « Paul Nelson 1895-1979 »
Identification dans l'architecture des « 30 glorieuses »	Œuvre exemplaire d'une tendance fonctionnaliste : primauté donnée au programme, trame « ouverte », bio climatisme. Parti conceptuel qui ne se fait pas au détriment d'une qualité formelle et qui réunit quelques beaux éléments d'architecture moderne : brise soleil « bouclier solaire ».



Photographies actuelles de l'hôpital d'Arles.

"CENTRE DE SANTE D'ARLES" à Arles / PAUL NELSON (1974)
Interview de Jean Sasso (agréé en architecture) 03/05/02

TERMES DE LA COMMANDE :

Marchés passés de gré à gré en continu depuis 1985 portant sur :

- Travaux de modernisation et d'entretien courant des services (par tranches de 2 étages).
- Réorganisation de certains services pour les adapter aux changements des techniques et du matériel.
- Réorganisation du hall d'entrée.

En 1993 Classement IGH de l'édifice :

- commande de mise en conformité.

Lauréat d'un concours pour la conception et la réalisation d'un bâtiment relais de 60 chambres sur le site.

Il existe une grande cohérence dans le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre même s'il s'agit plus de travaux de mise en sécurité que de véritable rénovation.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur historique et architecturale :

L'hôpital d'Arles est un bâtiment bien conçu, selon JS, même si son enveloppe extérieure prête à discussion, elle est beaucoup trop connotée par une période de l'histoire de l'architecture. De plus les nombreuses antennes et rajouts sur la toiture ont tendance à affaiblir l'ensemble. L'hôpital d'Arles est basé sur un principe original fondé sur une conception, à l'époque novatrice, des hôpitaux. Il existe un soin très particulier dans le traitement des détails, notamment, l'hôpital possède des éclairages originaux dessinés tout spécialement (en tôle pliée et laquée pour les lits, ou des bandeaux lumineux inclus dans une forme en staff pour les circulations). Les bétons gravillonnés utilisés en façades sont aussi des éléments très intéressants, participant à l'animation des façades.

Globalement, ce bâtiment n'est " pas trop mal traité " mais très marqué par une époque. Il manque un suivi architectural et une maîtrise de son évolution dans le temps. Par exemple : A l'origine, on entrain dans le parc par une voie située à l'ouest, de manière à arriver face à la façade principale et à l'entrée et directement sur le parking visiteur. Or Paul Nelson avait positionné les logements de fonction le long de cette route, ainsi très rapidement les administrateurs, gênés par ces nuisances, ont condamné cet accès. Désormais, seul la voie de service et des urgences dessert le bâtiment, on rentre en conséquence à l'arrière du bâtiment dans une zone technique très dévalorisante pour l'image de l'hôpital.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire:

D'un point de vue fonctionnel, il n'y a pas de problèmes, il faut dire que le bâtiment a été construit à une époque où l'on ne lésinait pas sur l'espace, de plus l'implantation du bâtiment sur le terrain a permis au complexe de s'étendre sans difficultés majeures. Nelson avait prévu à l'origine une structure permettant des évolutions faciles : un principe poteaux-poutres + pré-dalles et une trame constructive de 1.60 x 1.60 recoupée par des modules de 30 x 30. Le cloisonnement intérieur est facilement modifiable (il suffit de se caler sur la trame).

La vétusté des réseaux du bâtiment relève d'une usure normale et d'une évolution très rapide du matériel. En outre la législation et les réglementations sanitaires se complexifient et se rigidifient d'année en année.

CONTEXTE DU PROJET :

Démarche de Préservation:

Il n'existe pas de vision d'ensemble cohérente des travaux (6 interlocuteurs en 10 ans). De même que la direction de l'hôpital n'a aucune conscience de l'intérêt patrimonial ou architectural de l'édifice. Tout est traité au cas par cas et au fil des urgences. Par exemple, c'est à la suite d'un incendie dans la maison de retraite qui a causé 1 mort parmi les occupants que l'administration a ordonné les travaux de mise en conformité IGH de l'édifice.

L'hôpital a donc lancé une consultation auprès d'un BET pour effectuer les études: l'équipe Scic développement, Jacobs Serete et Jean Sasso est retenue. Les travaux consistent à déposer tous les faux plafond, changer les appareils d'éclairage et les réseaux par la mise en place de gaines techniques.

Jean Sasso intervient depuis 1985, il a mis en place une opération par tranche de deux étages consistant à revoir l'organisation de chaque service, l'accueil de la population, la conception des chambres. L'équipe s'astreint à garder au maximum les solutions de Nelson, "on s'interdit d'inventer de nouvelles choses", et utilise, au maximum, la trame constructive pour positionner les éléments (portes, cloisons etc.). Selon lui, il n'y a pas vraiment de démarche conceptuelle (ce qui peut être assez frustrant) mais une tentative de respect et de conservation du concept d'origine en relation étroite avec les services techniques. Jean Sasso a, par exemple, proposé la restauration des lampes d'origines qui selon lui font partie intégrante du projet. Ainsi ces lampes ont été réparées ou changées par des modèles fabriqués à l'identique.

Pour la restructuration du grand hall qui devait impérativement être découpé en surfaces inférieures à 1000 m², JS a tenté de préserver la perspective générale. Enfin les très rares interventions en façade ou en toiture (désenfumages) sont exécutées en relation avec l'ABF dans un souci évident de discrétion.



Façades et bouches d'aération (classées M.H.) et hall principal de l'hôpital d'Arles.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

Jean Sasso a fait ses études à l'ENSBA (mais pas dans la section architecture) à Marseille puis a suivi une formation technique dans le domaine du design industriel.

Vers la fin des années 60, il fait partie d'un atelier pluridisciplinaire composé de designers, et d'architectes appelé SUD ATELIER. Au sein de ce groupement, Jean Sasso a participé au travail des architectes pour le design et l'aménagement du métro de Marseille, ainsi que des logements dans la ville nouvelle de Lille Est.

Il obtient son agrément en architecture au début des années 80 et se voit chargé pour son propre compte de l'identité visuelle de la régie des transports marseillais ainsi que de la restauration des tramways.

Depuis, Jean Sasso s'est spécialisé dans les aspects techniques de la réhabilitation hospitalière :

- Réhabilitation de l'hôpital Ambroise Paré
- Réhabilitation de l'hôpital Nord
- Réhabilitation de l'hôpital de la Timone
- Réhabilitation du Centre de Santé d'Arles

Ces bâtiments sont très particuliers, on peut les considérer comme des gros paquebots, dont la technique évolue sans arrêt : "en 12 ans il m'est arrivé de réhabiliter 3 fois le même service". Il faut tout le temps être au courant des nouvelles normes, le matériel évoluant aussi sans arrêt.

Selon JS, la réhabilitation peut être considérée comme un exercice frustrant, ne permettant pas de fantaisie architecturale, lui se contente de faire son travail avec soin dans le souci du détail. Les pastiches n'apportent rien au bâtiment, tout au plus une perturbation de sa lecture.

Depuis l'origine Jean Sasso intervient en tandem avec son contrôleur technique, ils portent la valeur patrimoniale face à une administration hospitalière et un ABF qui semblent peu concernés.

"CENTRE DE SANTE D'ARLES" à Arles / PAUL NELSON (1974)

Interview de Hervé Grosso (ingénieur hospitalier) 28/03/02

ROLE DANS LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Hervé Grosso est directeur des services techniques de l'hôpital d'Arles. Il gère tous les travaux d'entretien réguliers du bâtiment et supervise les équipes de maîtrise d'œuvre pour les travaux plus importants. Faisant équipe avec le directeur adjoint et le directeur financier pour le suivi de l'exécution de ces travaux, il est l'interlocuteur de l'administration pour tous les aspects techniques au bâtiment.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur historique et architecturale :

Hervé Grosso considère que le centre de santé d'Arles fait partie des œuvres importantes du programme hospitalier, Paul Nelson a fait avancer l'architecture hospitalière à une époque où tout restait à mettre en place. En ce sens le bâtiment mérite d'être "classé" (inscrit à l'inventaire). Cependant H.G a travaillé dans un hôpital qui, construit par les frères Labourie à la même période, s'avérait pourtant, beaucoup plus innovant (techniquement). Le bâtiment de même allure comprenait une tour d'hospitalisation et un plateau technique, la gestion des réseaux était beaucoup plus rationnelle et se rapprochait beaucoup des normes actuelles.

Le revêtement de façade est très beau mais très difficile à restaurer en place, une simple peinture aurait été plus pratique. Néanmoins, la restauration se fera à l'identique conformément aux règles des bâtiments inscrits.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire:

Le centre de Santé a une architecture intéressante organisée verticalement: Chambres de bonnes qualité / RDC = bloc opératoire et accueil / au sous sol = locaux techniques, cuisine et blanchisserie. Cependant la gestion des réseaux est trop sommaire et pose des problèmes de sécurité. Cet édifice qui constitue le dernier projet d'hôpital de Nelson n'a pas l'innovation technique que l'on peut lui imaginer. Rien n'est prévu pour faciliter l'entretien, les réseaux sont inaccessibles et difficiles à repérer. Enfin, le sous-sol, niveau le plus technique est paradoxalement le plus mal conçu.

La gestion des flux humains est également inadaptée : il n'y a pas de séparation des ascenseurs visiteurs et du personnel, le nombre d'ascenseurs est également insuffisant.



Remplacement des menuiseries (en haut) et extension en rez-de-chaussée.

CONTEXTE DU PROJET :

Le directeur de l'hôpital a délégué ses pouvoirs à Hervé Grosso et à son équipe. Ainsi, l'équipe de maîtrise d'œuvre évalue elle-même les besoins et les travaux à effectuer. Les premiers travaux de rénovation s'étalent sur 13 mois / budget 27 millions de Francs

- En priorité, il faut refaire les réseaux (énergies) en les rendant visibles et accessibles (prévoir l'entretien).
- Ensuite, assurer une mise en conformité des normes sanitaires du bâtiment.

En 1993, à la suite d'un incendie dans la partie maison de retraite, le bâtiment a été classé IGH et la commission des ERP a émis un avis défavorable d'exploitation. Cet avis peut contraindre l'hôpital à fermer ses portes, ainsi la direction a pris des mesures d'urgences et débloqué des fonds très importants (120 Millions de Francs sur 10 ans).

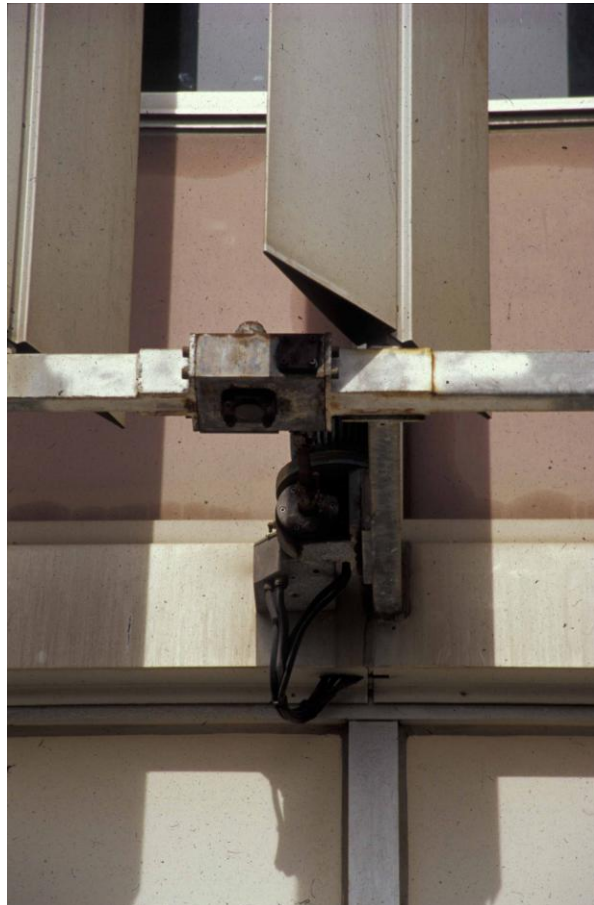
Les conditions de sécurité incendie ne sont pas respectées (pas de désenfumage des escaliers, pas de résistance au feu, les façades ne sont pas accessibles par les pompiers, il existe seulement des évacuations extérieures).

- Il y a donc nécessité d'une mise aux normes de sécurité incendie

Jean Sasso intervient sur les espaces intérieurs : coloration des étages, rafraîchissement du hall d'entrée.

Pour les façades : le brise soleil fonctionne toujours mais il faudrait envisager des travaux d'entretien comme pour les pignons Nord et Sud.

Hervé Grosso ignorait que l'inscription à l'ISMH donnait le droit à des subventions de l'Etat.



Photographies de détail de la façade brise-soleil de l'hôpital des Rayettes.

"HÔPITAL DES RAYETTES" à Martigues / JOSEPH BELMONT (1970)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Centre hospitalier de Martigues
Appellation courante :	Hôpital des Rayettes
Adresse :	3 Bd des Rayettes BP 248 13698 MARTIGUES cedex Administration : 04 42 13 14 84
Dates de conception et de réalisation :	1970
Maître d'ouvrage :	Ville de Martigues
Architectes :	Joseph Belmont, architecte DPLG
Concepteurs associés :	
Entreprise(s) :	
Protection :	Néant

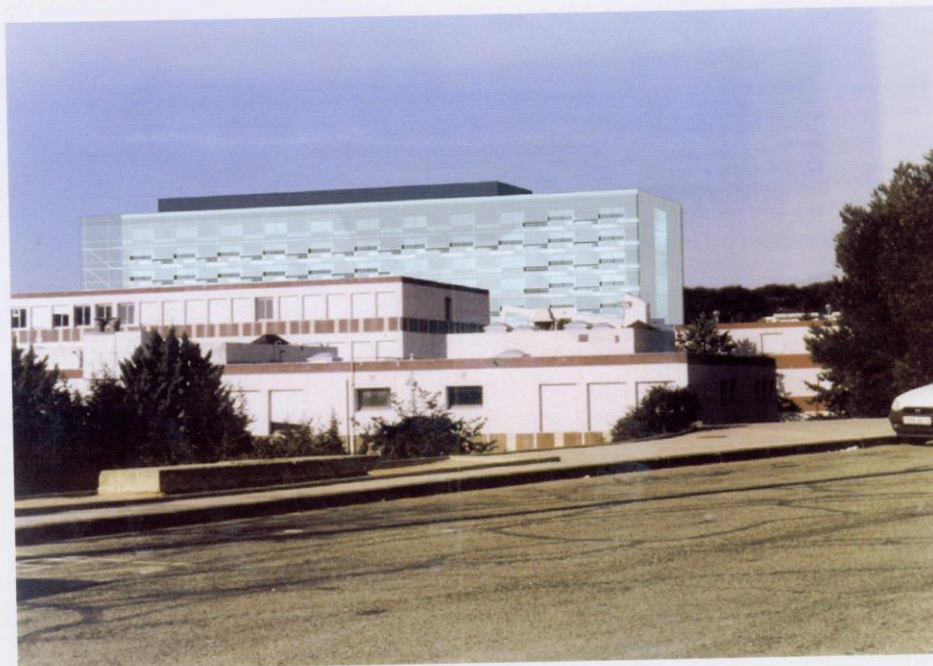
2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	Centre hospitalier de Martigues, 3 bd des Rayettes 13698 Martigues
Gestionnaire :	Assistance publique de Martigues
Architecte :	Jean-Marc Chancel architecte DPLG, 34 cours Joseph Thierry 13001 Marseille Tel: 04 91 48 47 26 Fax : 04 91 08 07 72
Concepteurs associés :	BET : Arnaud de Bussière Rognonnas Thermicien : Sol A.I.R Aix-en-Provence
Entreprise (s) :	Ent CHIRI
Organisme associé :	ARENE, agence régionale pour l'économie d'énergie
Termes de la commande :	Transformation des façades avec suppression des lames brise-soleil Changement d'image de l'édifice.
Projet de transformation :	Remplacement des panneaux de façade préfabriqués (amiante) Redéfinition d'une double-peau réinterprétant le dispositif original
Contact : Architecte	Jean-Marc Chancel, 34 cours Joseph Thierry 13001 Marseille Tel: 04 91 48 47 26

FACADE SUD EST: état des lieux



FACADE SUD EST: état projeté



HOPITAL DES RAYETTES - REQUALIFICATION DES FACADES.
JEAN-MARC CHANCEL, architecte, ARNAUD DE BUSSIERRE, ingénieur.
esquisse 1- janvier 2000

"HOPITAL des RAYETTES" à Martigues / JOSEPH BELMONT (1970)

Réalisation ou projet remarqué à l'époque	Pas repéré dans AA ou T&A
Réalisation reconnue aujourd'hui	Pas citée à notre connaissance
Autres réalisations ou projets publiés	<ul style="list-style-type: none"> - AA N°94 février – mars 1961 Enseignement : Ecole prototype industrialisée en France (avec R. Egger). - AA n°96 1961 : Eglise de Bonnacousse à Mazamet avec J. Prouvé - AA n°136 février - mars 1968 Habitation : Belmont 2° prix pour le concours du Pavillon de la France à l'expo Universelle de Ozaka. - Auteur de plusieurs articles dans T&A - Auteur de plusieurs ouvrages
Notoriété de l'auteur	<ul style="list-style-type: none"> - R. Jullian « Histoire de l'architecture moderne en France... » cite le Lycée Jean-Jacques Rousseau : « <i>un ensemble fonctionnel aux façades animées</i> » (p.228) et l'église du Sacré-Cœur à Mazamet (p. 285). - G. Monnier « Histoire de l'architecture moderne en France » T.3 lui consacre une notice biographique et le situe parmi les architectes de premier plan dans les années 1970. Au cours des dernières années du XX° siècle « <i>il déplace son activité dans la sphère administrative</i> » (G. Monnier) - Une monographie : « Etudes et réalisations de J. Belmont » D. Vincent éd. 1977. (auteur ?).

FACADE SUD EST: état des lieux



FACADE SUD EST: état projeté



HOPITAL DES RAYETTES - REQUALIFICATION DES FACADES.
JEAN-MARC CHANCEL, architecte, ARNAUD DE BUSSIERRE, ingénieur.
esquisse 1- janvier 2000

"HÔPITAL DES RAYETTES" à Martigues / JOSEPH BELMONT (1970)
Interview de Jean-Marc Chancel (architecte DPLG) 14/06/02

TERMES DE LA COMMANDE :

Appel d'offres sans formalités sur dossier de références et note méthodologique: "Transformation des façades avec suppression des lames brise-soleil".

Parmi 4 ou 5 équipes dont Raphaëlle Segond, l'équipe de Jean-Marc Chancel est sélectionnée en particulier, grâce aux références d'Arnaud de Bussière qui a travaillé avec les plus grands architectes.

Le maître d'ouvrage a préparé un dossier assez conséquent prévoyant la suppression des lames brise-soleil, mais a décidé de ne pas installer la climatisation dans l'hôpital (problèmes sanitaires et de coût de gestion), le projet est en conséquence subventionné par l'ARENE (conseil Régional). La direction souhaite également changer l'image de l'hôpital qu'elle juge dépassée.

" Le maître d'ouvrage souligne l'importance qu'il donne au renouvellement de l'esthétique générale du bâtiment tant au niveau de l'image que de l'implantation dans la ville, que de son rôle d'hôpital citoyen... Le maître d'ouvrage compte sur ces travaux pour renforcer l'attrait du centre hospitalier"

Lors de la première Réunion (1996) Jean-Marc Chancel soulève le problème des panneaux de fibrociment : après des recherches, les éléments de façades légers s'avèrent comporter des fibres d'amiante. Un avenant au marché est donc apporté.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur historique et architecturale :

Lorsqu'il rédige la notice d'intention du projet, J-M. C remarque immédiatement l'effet cinétique et graphique de la façade de l'hôpital. Il note l'analogie avec l'hôpital d'Arles de P. Nelson dans la reprise d'un vocabulaire : tour d'hospitalisation, jeu de couleur sur les façades en retrait du brise soleil mobile. Le bâtiment joue de ses effets diversifiés dans le paysage: suivant les points de vues et l'éloignement, sa façade se transforme. Grâce aux indications de Sophie Bertran de Balanda (architecte DPLG -Mairie de Martigues) J-M. C apprend que l'Hôpital est de Joseph Belmont, ancien collaborateur de Jean Prouvé.

J-M. C estime qu'avec un minimum de moyen Joseph Belmont a obtenu des effets architecturaux très intéressants basés sur une esthétique des années 60, reprenant habilement des thèmes comme l'art cinétique, les mobiles, Vasarely ...

L'équipe se propose dans un premier temps de conserver la modénature de la façade.

Il note que J Belmont a travaillé selon deux optiques :

- Faire de la façade un dispositif d'usage attentif au confort des patients et du personnel hospitalier.
- Faire de la façade un paysage moderne, inscrit dans l'esthétique contemporaine.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire:

L'intitulé de la commande pose fondamentalement un problème à J-M. C : un brise soleil devant une façade vitrée paraît être une évidence. Cependant le brise soleil d'origine montre des signes de vétusté, les accroches corrodées par un phénomène chimique ne supportent plus le poids des lames et plusieurs d'entre elles sont tombées. Un diagnostic technique a imposé un démontage systématique des lames comportant des risques.

Le travail sur la façade est fonctionnellement très abouti, le système poteau dalle extrêmement répétitif (trame de 3.60 en séparatifs et 3.60 de trame de plancher) permet une liberté totale de géométrie. Celle ci est composée de panneaux fixés de planchers à planchers par une épine centrale. L'allège positionnée très bas (15-20 cm du sol) et la retombée d'allège (30-40 cm) délimitent la surface des ouvertures situées pour moitié au dessus du garde-corps avec un châssis coulissant et pour l'autre moitié de la paroi au dessous du garde-corps afin de permettre à un malade alité de voir l'extérieur par un châssis fixe. Ces ouvertures réunies avec celles des chambres voisines donnent l'effet de fenêtres bandeaux depuis l'extérieur.

Les façades existantes comportent malheureusement de nombreuses traces de transformations et d'adjonctions de réseaux qui brouillent la lecture.

CONTEXTE DU PROJET :

Le bureau d'étude SOLAIR a été chargé d'établir un cahier des charges afin que le bâtiment soit viable sans climatisation. Il préconise la mise en place de dispositifs de protection solaire et d'occultation.

Dans un premier temps, l'équipe se propose de refaire une façade de brise-soleil fixes à 3 mètres devant le bâtiment. J-M. C prend comme référence le paravent mobile d'Eileen Grey, ou les brise-soleil utilisés par J. Antonio Coderch. Cette solution jugée comme une phase de rêverie par l'architecte lui-même est abandonnée pour différentes difficultés techniques. La deuxième solution vise à proposer un voile positionné devant une nouvelle façade rideau jouant sur la perception. "A d B propose un produit sublime, des résilles d'aluminium".

Le projet répond parfaitement aux contraintes de la transformation : la nouvelle façade devra s'inscrire dans un principe d'évolution, J-M. C se propose de chercher des dispositions architecturales capables de prendre en charge des transformations sans qu'elles n'apparaissent comme du rapiécage ou du bricolage. La double peau permet de dissimuler tous les éléments techniques perturbateurs derrière le brise-soleil.

INTERIEUR CHAMBRE: état des lieux



INTERIEUR CHAMBRE: état projeté



HOPITAL DES RAYETTES - REQUALIFICATION DES FACADES.
JEAN-MARC CHANCEL,architecte, ARNAUD DE BUSSIERRE, ingénieur.
esquisse 1- janvier 2000

Du point de vue du paysage urbain, le projet joue et se transforme comme dans la version d'origine avec les distances et les points de vue. Socialement, la double peau protège encore l'intimité des malades.

Janvier 2000 : L'équipe étudie deux projets en parallèle afin de pallier aux contraintes du budget qui doit évoluer en fonction de la nécessité de supprimer les panneaux comportant de l'amiante. En septembre 2000, le programme définitif est finalement admis et le budget passe de 9 millions à 14 Millions de francs.

A partir de là, l'équipe va travailler sur une double peau : un brise soleil au premier plan en aluminium laqué gris clair afin de contrôler la chaleur et un deuxième plan plus sombre afin d'accentuer la profondeur. Les façades des chambres ont relativement peu évolué, l'équipe a conservé le dispositif d'origine présentant des qualités d'usages évidentes en substituant les parties opaques par des panneaux translucides afin d'améliorer la luminosité.

Après un premier appel d'offres infructueux, le projet a subi quelques modifications, qui ont permis de sélectionner l'entreprise Chiri.

Jean-Marc Chancel désavoue son intervention à l'heure actuelle, il a le sentiment que l'état existant est plus intéressant que son projet et regrette de ne pas avoir pu convaincre la Maîtrise d'ouvrage. "Si je pouvais reconduire le dispositif existant, je l'aurais fait. Je suis persuadé que c'est le meilleur système, on a fait moins bien qu'avant ..."

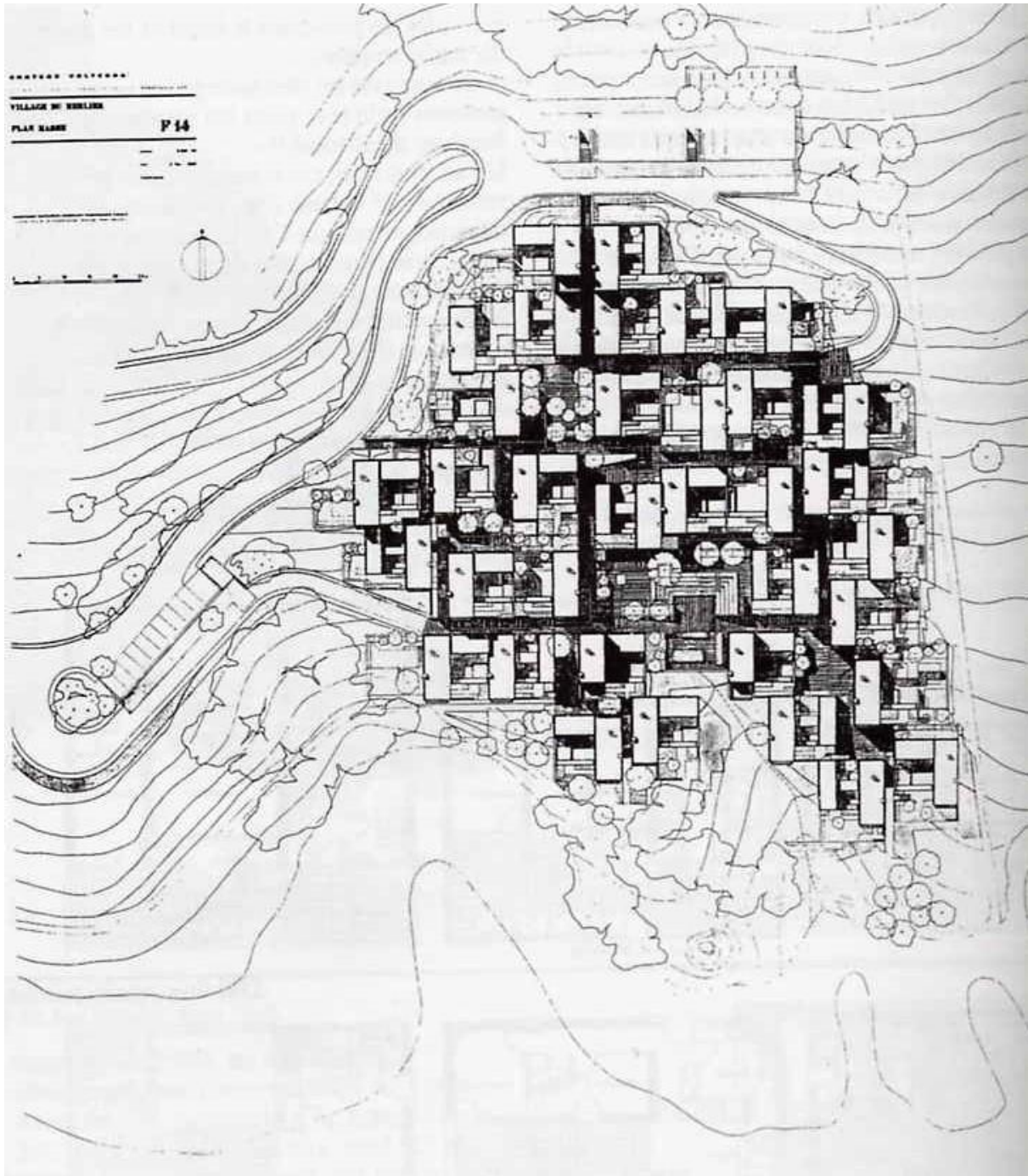
PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

Jean-Marc Chancel est architecte DPLG diplômé de l'école d'Architecture de Marseille – Luminy où il est aujourd'hui enseignant en théorie et en projet. Jean-Marc Chancel a également exercé une activité de recherche au sein du laboratoire INAMA.

Ingénieur architecte, Arnaud de Bussière est issu de Normal SUP, et possède également un diplôme d'ingénieur MIT ainsi que d'architecte et a travaillé comme BET façades avec Jean Nouvel, Renzo Piano, Porzamparc, Frank O. Gehry (expérience dans le neuf et dans la réhabilitation). Il a actuellement une activité de bureau d'études techniques spécialisé dans les façades.

Jean-Marc Chancel a un vrai rapport intellectuel avec la réhabilitation, ce projet a réellement suscité des interrogations chez lui du point de vue de la restitution, la réinterprétation et la mise aux normes d'une architecture. Cependant les contraintes du budget et le manque de sensibilité du MO l'ont laissé un peu amer.

Selon lui la réhabilitation ne relève pas d'une discipline spécifique, elle doit être intégrée à la formation globale de l'école. L'architecte n'est pas favorable à un enseignement très ciblé, ni à une spécialisation.



Plan de masse général du village du Merlier.

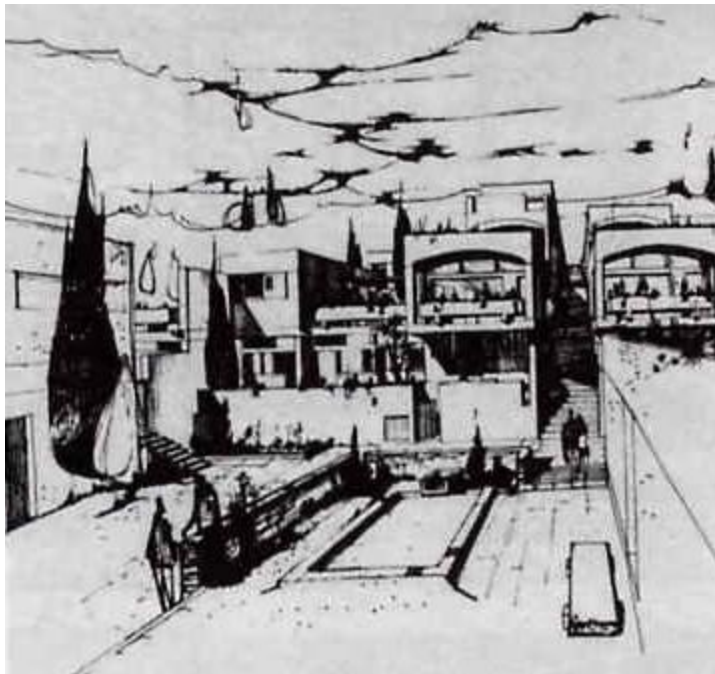
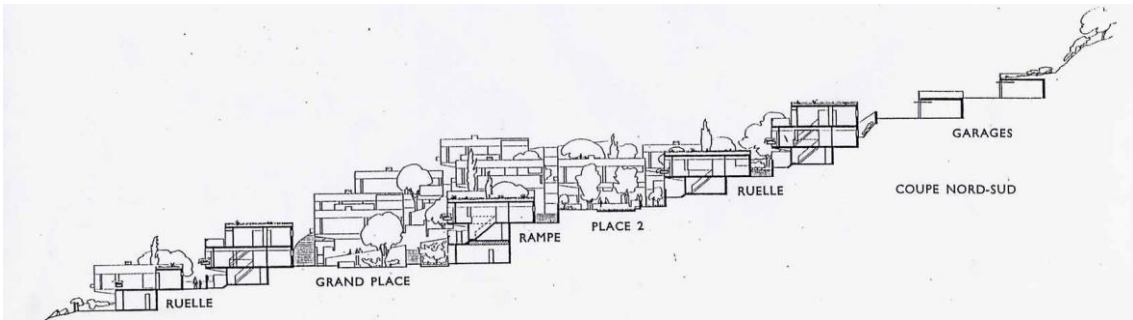
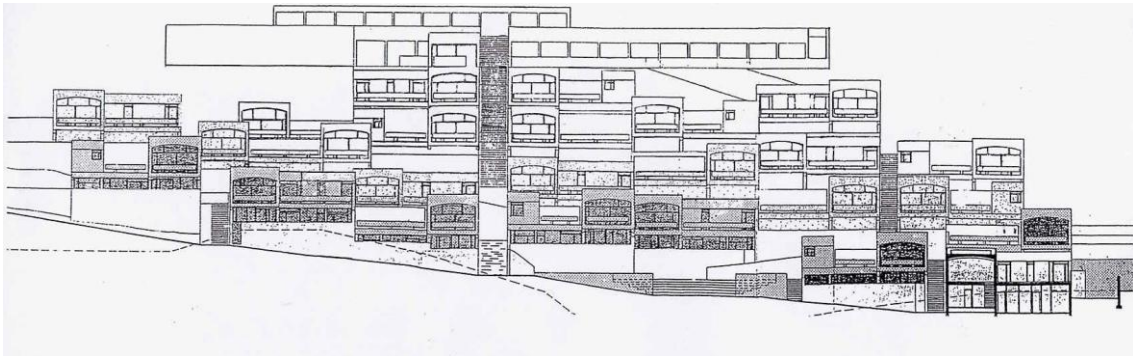
"VILLAGE DU MERLIER" à Ramatuelle / JEAN-LOUIS VERET (1964)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Le village du Merlier
Appellation courante :	Village du Merlier a cap Camarat Domaine du Château Voltera
Adresse :	Village du Merlier Quartier Cap Camarat 83350 Ramatuelle
Dates de conception et de réalisation :	1959-1964
Maître d'ouvrage :	Promoteur Privé : A. Leredu
Architectes :	Atelier de Montrouge : I. Renaudie, P. Riboulet, G. Riboulet, G. Thurnauer, J-L. Véret
Concepteurs associés :	Louis Arretche, architecte et conseiller à la commission des sites
Entreprise(s) :	Entreprises locales
Protection :	Label patrimoine du XXe siècle.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	Copropriété du Village du Merlier
Gestionnaire :	Syndic: Jacques Reveille, résidence du Port 83990 Saint-Tropez 04 98 12 90 85
Architecte :	
Concepteurs associés :	
Entreprise (s) :	
Organisme associé :	
Termes de la commande :	Transformations ponctuelles effectuées individuellement par les copropriétaires.
Projet de transformation :	L'aspect général du village n'a pas trop changé, malgré des transformations ponctuelles en périphérie. L'entretien est remarquable et respectueux du projet d'origine.
Contact : syndic de copropriété	Syndic: Jacques Reveille, résidence du Port 83990 Saint-Tropez 04 98 12 90 85



Elévation générale, coupe nord/sud et perspective de détail du village du Merlier.

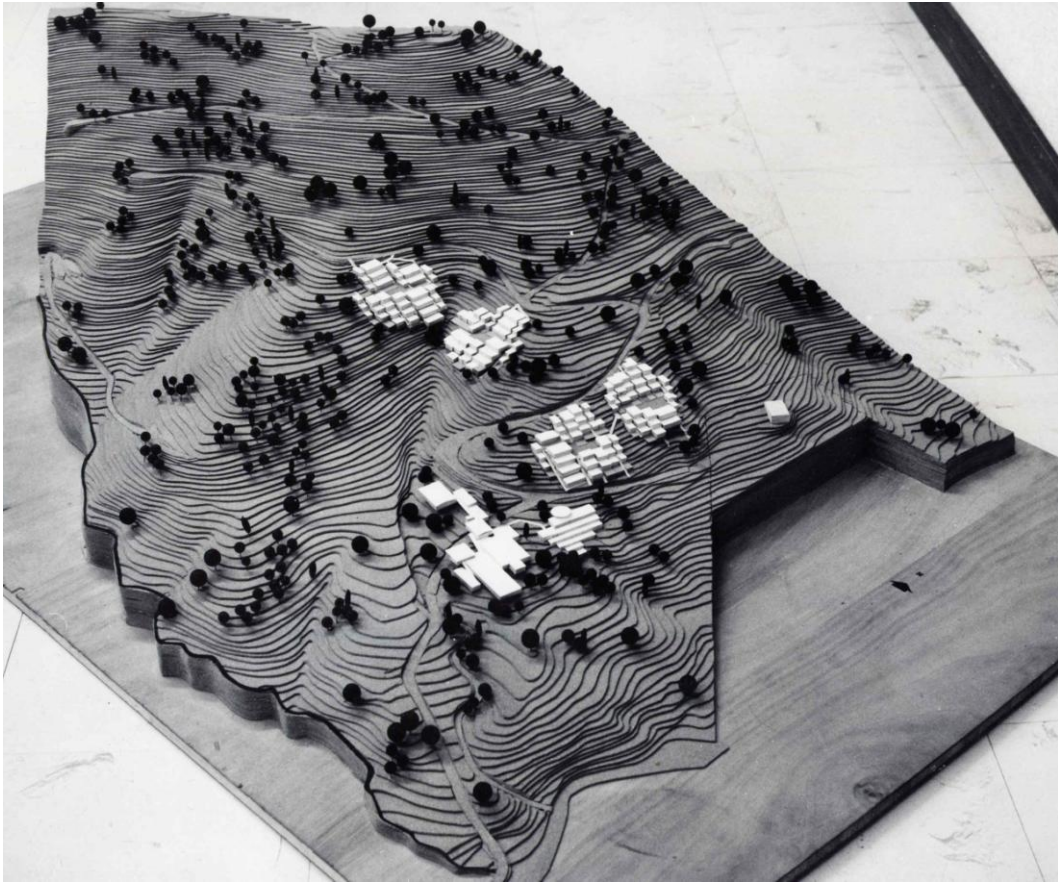
“VILLAGE DU MERLIER” à Ramatuelle / JEAN-LOUIS VERET – ATELIER DE MONTRouGE (1964)

Réalisation et projet remarqué à l'époque	<ul style="list-style-type: none"> - AA n° 118 février 1965 Construire l'Avenir - TA 26° série n°1 octobre 1965 Constructions 65 Recherches - AA n° 124 février-mars 1966 Habitations actuelles
Autres réalisations et projets publiés	<ul style="list-style-type: none"> - T&A 26° série n°3 spécial février 1966 : l'équipe du futur atelier de Montrouge est lauréate du « Grand Prix du Comité Directeur du Cercle d'Etudes architecturales » - Nombreux projets et réalisations régulièrement publiés dans AA et T&A. (inventaire inutile)
Réalisation reconnue aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - J. Abram « L'architecture en France » T.2 page 274 : Met en avant la qualité de l'insertion dans le site ; la recherche d'une solution intermédiaire entre le collectif et l'individuel : les appartements « <i>offrent à leurs occupants l'autonomie de maisons individuelles</i> »... ; le brutalisme : « <i>Les matériaux- béton brut, moellons, enduits blancs renforcent le caractère méditerranéen de cette architecture brutaliste</i> » ; l'inspiration corbuséenne : « <i>projet inspiré du modèle Roq et Rob</i> » - B. Lemoine « Guide d'architecture France XX° siècle » : « <i>une des premières réalisations... proposant un type d'habitat alliant tradition et modernité</i> »... « <i>renoue avec le thème du village provençal</i> ».. « <i>La volumétrie, les matériaux (béton brut de décoffrage, détails constructifs (toits-terrasses, menuiserie... dallage) proposent une relecture des thèmes chers au Mouvement Moderne.</i> » - R. Jullian Histoire de l'architecture moderne en France : « <i>le caractère méditerranéen s'affirme dans la composition générale du village et dans les formes cubiques en béton de chaque maison.</i> » - J. Lucan : « Tendances de l'architecture contemporaine : France 1965-1988 » : Dans le chapitre « <i>Du côté du brutalisme : des alternatives à la construction dominante</i> » à la suite de « Roq et Rob » 1949-50 et R. Simounet /Djenan-el-Hassan 1956-58. - F. Loyer : « Histoire de l'architecture française – de la Révolution à nos jours » cite Le Merlier avec le village des Fourches, Glavany, Gassin : « <i>Héritiers de l'illustre villa pour Hélène de Mandrot au Pradet 1929-31, les murs de pierres sèches et les bandeaux de béton évoquent à s'y méprendre le bel hôtel « Xénia » construit à Mykonos (1959-1960) par l'architecte grec Aris Konstandinis.</i>»
Auteurs reconnus aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - auteurs unanimement reconnus par les historiens et critiques. - « Dictionnaire de l'architecture du XX° siècle » article de J. Lucan sur l'atelier de Montrouge.
Repérage dans l'histoire de l'architecture des « trente glorieuses »	<p>Sur le modèle de « Roq et Rob » cette œuvre matérialise plusieurs thèmes et recherches architecturales importantes dans la période. considérée : brutalisme , insertion dans le site par prolifération et adaptation à la pente, habitat intermédiaire entre collectif et individuel, recherche d'une urbanité.</p>





Photographies actuelles du village du Merlier.

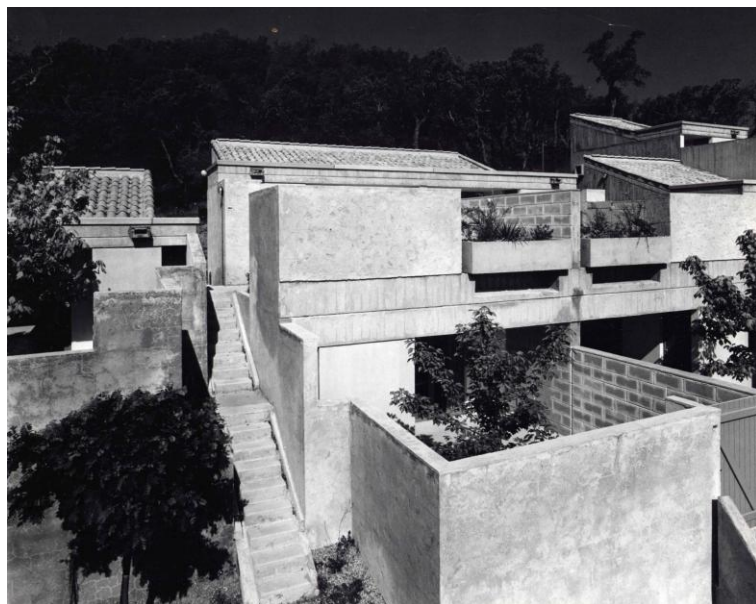
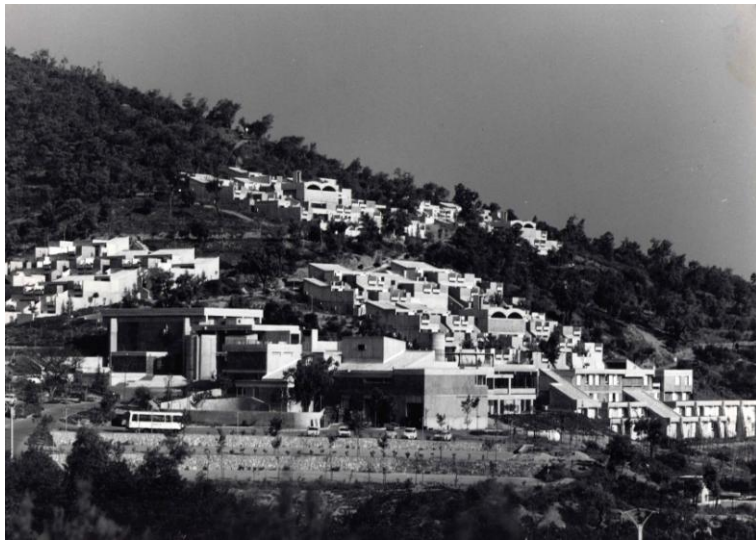


Village de Gassin : première maquette (1965) et photographie du chantier.

"VILLAGE DE VACANCES DU GRAFFIONIER" à Gassin / JEAN DEROCHE & PAUL CHEMETOV (1970)

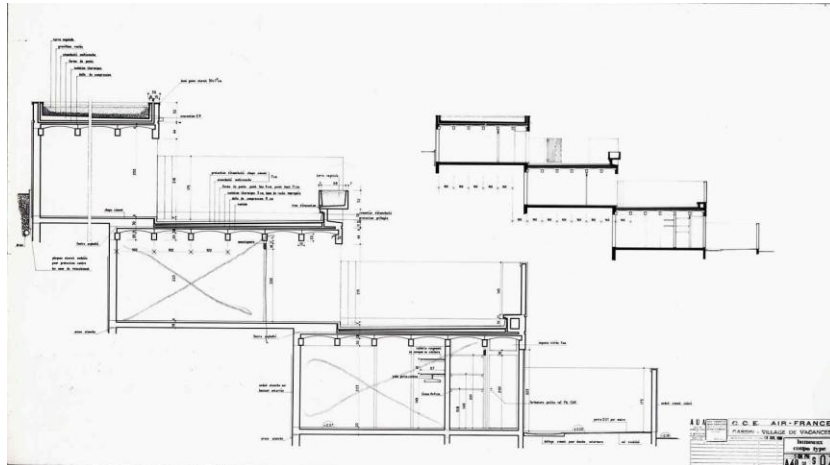
1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Centre de vacances du C.C.E AIR France
Appellation courante :	Le Graffionier, de « graffions », cerisiers du lieu.
Adresse :	Centre de vacances du C.C.E AIR FRANCE Gassin B.P 75 83420 LA CROIX VALMER Superficie du terrain : 211 566 m ² Parcelles n° 193 / 194, Section C
Dates de conception et de réalisation :	Au milieu des années 60, décision d'implanter un village de vacances pour le personnel d'Air France. 1 ^{er} août 1966, dépôt de la 1 ^{ère} demande de PC, refusée. 25 juillet 1968, 2 ^{ème} demande de PC acceptée. 19 février 1969, pose de la 1 ^{ère} pierre. 3 avril 1970, inauguration.
Maître d'ouvrage :	Comité Central d'Entreprise d'Air France Orly Sud 216 94542 ORLY AEROGARE CEDEX
Architectes :	AUA (Atelier d'urbanisme et d'architecture).Architectes délégués, Jean Deroche et Paul Chemetov.
Concepteurs associés :	Collaborateur : Léon Coraini. - B.E.T : Richard Slama - Structures : Miroslav Kostanjevac - Polychromie : Max Soumagnac - Equipements fixes intérieurs : Annie Tribel - Espaces verts : Michel Corajoud - Coordination études et travaux : Louis Deroche
Entreprise(s) :	Entreprise générale : Société Astaldi, devenue Entreprise de Constructions Franco-Africaines. Dans un marché à forfait du 30/12/68, le CCE confiait à la société Astaldi une mission complète d'exécution des travaux. Elle conservait l'exécution des terrassements, du gros œuvre et sous-traitait tous les autres corps d'état. Par exemple , l'étanchéité a été exécutée par l'entreprise E.T.P.R.O (marché en sous-traitance du 31/1/69).devenue par fusion-absorption la Compagnie Métropolitaine des Asphaltes.
Protection :	Néant.



2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

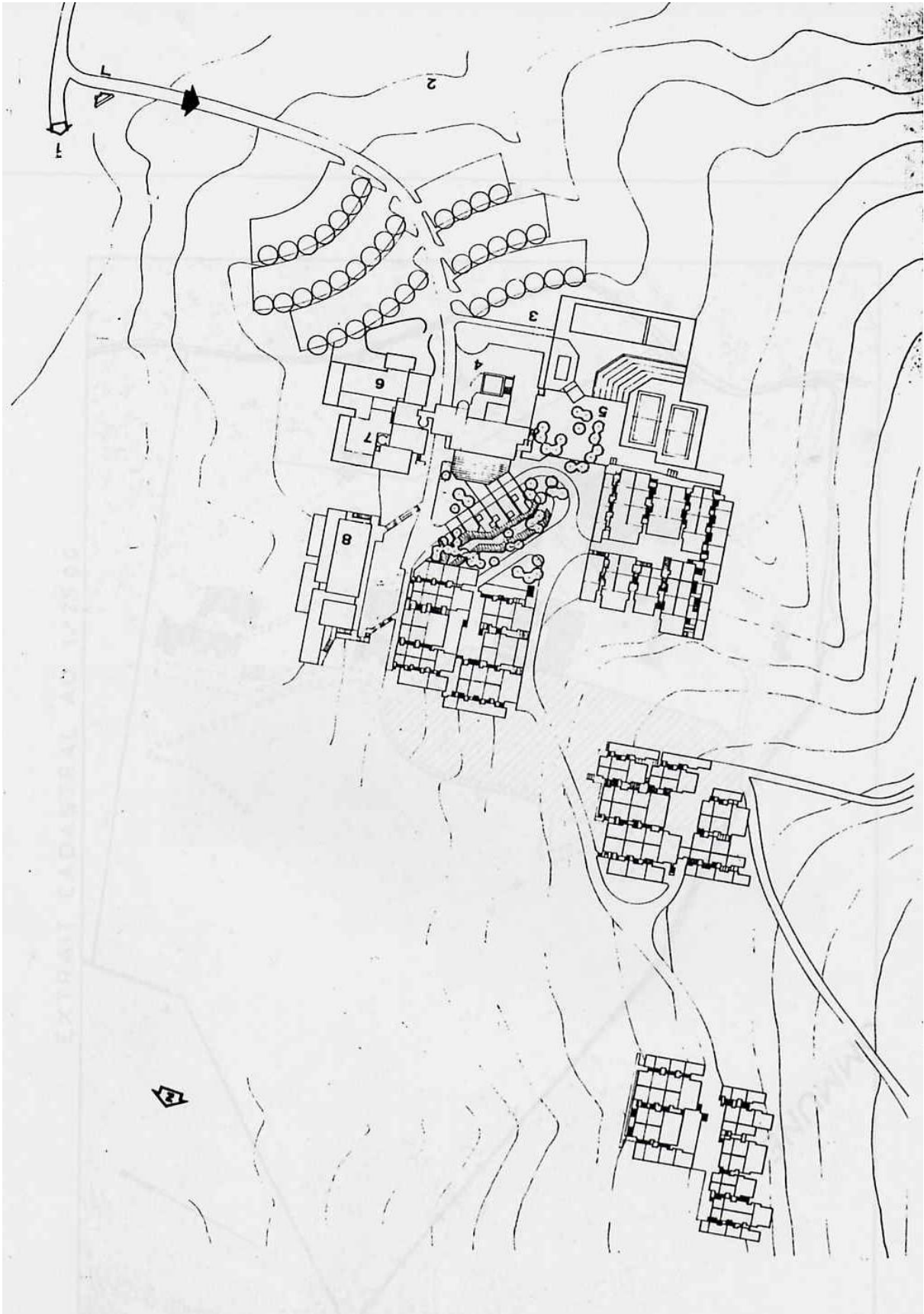
Maître d'ouvrage (s) :	Comité Central d'Entreprise d'Air France Orly Sud 216 94542 ORLY AEROGARE CEDEX
Gestionnaire :	Voir ci-dessus
Architecte :	Jacques Péronne – 4, rue Viala – 84160 Cadenet Hugues Bosc – 38, bd Victor Hugo – 13210 St Rémy de P ^{ce} .
Concepteurs associés :	- Economiste Pierre Loyer - 18 lot La Garenne – 84410 Bédoin - Structures Serge Hignard – 13, av. Montplaisir – 84000 Avignon - Fluides TECHNOV - 80, bd de la comtesse – 13012 Marseille - V.R.D. Alain Barrau – La Cauquièrre – Murs - 84220 Gordes
Entreprise (s) :	
Organisme associé :	
Termes de la commande :	- Correction de désordres constructifs. - Restructuration et changement d'aspect en vue d'une actualisation. Au cours du mois de mai 1988, le CCE d'Air France a lancé un concours d'idées en vue de la construction d'un 5 ^{ème} hameau et/ou de la reconstruction de l'ensemble des zones d'hébergement du centre de vacances de Gassin. Le CCE a souhaité que la capacité ne soit pas inférieure à 700 lits, se décomposant en 90 unités de 2/3 lits (=180 lits), 80 unités de 4/5 lits (=320 lits) et 40 unités de 5/6 lits (=200 lits). Ce nouveau programme mettait en avant la volonté du CCE de donner au centre de vacances une nouvelle forme et surtout une nouvelle image architecturale.
Projet de transformation :	Les hameaux réhabilités : - réduction des toitures terrasses au profit des toitures en tuiles (avec avancées protégeant les grandes baies) - suppression de certaine montées d'escaliers devenant inutiles au bénéfice de la surface habitable - modification des ouvertures et agrandissement - réfection globale des enduits de façade - démolition des espaces bâtis sur les places (barbecues) - réfection totale des plans de répartition des cellules en jumelant des logements existants.
Contact : architectes	Jacques Péronne – 4, rue Viala – 84160 Cadenet Hugues Bosc – 38, boulevard Victor Hugo – 13210 St Rémy de Provence.



Dessin et photographies anciens avant transformation.

"VILLAGE DE VACANCES DU GRAFFIONIER" à Gassin / JEAN DEROCHE & PAUL CHEMETOV (1970)

Réalisation remarquée à l'époque	- T&A 32° série n°4 octobre 1970 : « Actualités – Techniques » 2 pages plans et photos
Réalisation reconnue aujourd'hui	- J. Abram « L'architecture moderne en France » T.2 : « <i>architecture vigoureuse dérivée des modèles corbuséens... témoigne de l'attachement de l'A.U.A à la sensibilité brutaliste</i> ». - P. Blin « l'A.U.A. mythe et réalité » : une photo sans commentaire. Met en évidence à propos du village de Grasse, (auquel 4 pages sont consacrées avec textes photos et dessins) l'influence exercée par le brutalisme sur l'A.U.A. - F. Loyer « Histoire de l'architecture française » T3. : reprend à propos des villages de Gassin, du Merlier, des Fourches...etc. la formule de M. Besset : « <i>adaptation au site par prolifération</i> » - J. Lucan « Tendances de l'architecture contemporaine / France 1965-1988 » : réalisation citée à la suite de « Roq et Rob » 1949-50 le (modèle) et Djenan-el-Hassan de R. Simounet 1956-58 dans le chapitre « <i>Du côté du brutalisme § : « des alternatives à la construction dominante</i> ».
Autres œuvres remarquées : presse professionnelle nationale	- T&A n° spécial 3 26° série février 1966 la futur équipe de l'A.U.A. est lauréate du « Grand Prix du Comité Directeur du Cercle d'Etudes architecturales » - Nombreux projets et réalisations régulièrement publiés dans AA et T&A (inventaire inutile)
Auteurs reconnus aujourd'hui	- Architectes de premier plan unanimement reconnus. Bibliographie exhaustive difficile à établir ; cf. entre autre cf. ci-dessus et - Pascale Blin : « L'A.U.A. mythes et réalités : atelier d'urbanisme et d'architecture 1960-1985 », Paris Electa Moniteur. - Frédéric Pousin et Daniel Treiber : « Paul Chémétov » Paris Electa Moniteur. - « Dictionnaire de l'architecture du XX° siècle » : un article sur l'A.U.A et un autre sur P. Chémétov, tous deux de J.Lucan.
Repérage dans l'histoire de l'architecture des « trente glorieuses »	cf. fiche Village du Merlier
Projet de transformation remarqué	Projet très critiqué - Revue d'A n° 93 mai 1999 : article : « <i>Le mépris</i> » - Revue d'A n°99 février 2000 : « <i>Gassin assassiné</i> » F.Robichon



Projet de transformation du village du Graffionier

"VILLAGE DE VACANCES DU GRAFFIONIER" à Gassin / JEAN DEROCHE & PAUL CHEMETOV (1970)

Interview de Jacques Péronne 27/03/02

TERMES DE LA COMMANDE :

Concours organisé par le comité d'entreprise d'Air France, 6 architectes sont sélectionnés dont Jacques Péronne associé à Hugues Bosc.

Commande :

- Réhabiliter le village qui souffre de vétusté et de problèmes d'infiltrations, mise aux normes, apport de confort.
- Transformation des cellules en logements plus grands 2 lits / 4 lits / 6 lits.
- Création d'un hameau supplémentaire.
- Changement d'image du village / ne correspond plus à la demande du personnel d'Air France. Le CE affirme rechercher un certain style Provençal.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur esthétique et historique :

Lors de la réunion préalable au concours Jacques Péronne découvre le programme construit par l'AUA "le célèbre groupe d'architectes".

Très intéressant architecturalement mais inadapté (selon le maître d'ouvrage) à sa nouvelle fonction. Jacques Péronne fait référence à l'époque du début du tourisme social, l'idée d'une architecture expérimentale qui est aujourd'hui en décalage par manque d'espace, de confort et d'équipements. Les équipements (piscine, restaurant) ont été réalisés plus tard dans un style différent "hybride" – JP précise que le comité d'entreprise est très sensible aux effets de mode.

JP déclare trouver "superbe" ce type d'architecture, "depuis il n'existe plus une telle volonté de faire des projets rigoureux et fonctionnalistes". C'est une architecture profondément inspirée par Le Corbusier.

Il identifie le travail sur la vue et les cadrages des terrasses, "c'est l'idée qu'il faut mériter le panorama".

JP insiste sur son analyse très sérieuse de l'existant mais avoue ne pas s'être véritablement documenté sur le groupe de l'AUA.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire :

JP insiste beaucoup sur l'obsolescence du projet et la nécessité d'adaptations :

- Fonctionnelles : les cellules sont trop petites et plus adaptées aux nouveaux vacanciers qui viennent en famille ou entre amis pour un séjour d'environ une semaine. Selon lui et le CE d'air France les usagers désirent des logements modernes, avec des terrasses individuelles et profiter complètement de la vue. JP propose de véritables villas provençales.
- Sanitaires : le village souffre de sa vétusté. Il y a des problèmes importants d'humidité dus à l'absence de drainage, les toitures terrasses fuient, les menuiseries sont "pourries", il manque des sanitaires et les cellules se révèlent presque insalubres.
- Pratiques : JP insiste encore sur le décalage de l'architecture par rapport aux aspirations de la clientèle "il y a un rejet de l'architecture" – comparaison avec l'univers pénitentiaire – de même les barbecues ne sont plus utilisés car ils correspondent à des pratiques "soixante-huitardes" totalement dépassées.

Cependant JP ne remet pas en question l'implantation du hameau, le travail de terrassement et de fondation est impressionnant "il y a de véritables cathédrales sous les logements". Il tient absolument à conserver ces ouvrages qui représentent un coût et un travail considérables.

CONTEXTE DU PROJET :

Démarche de correction du projet

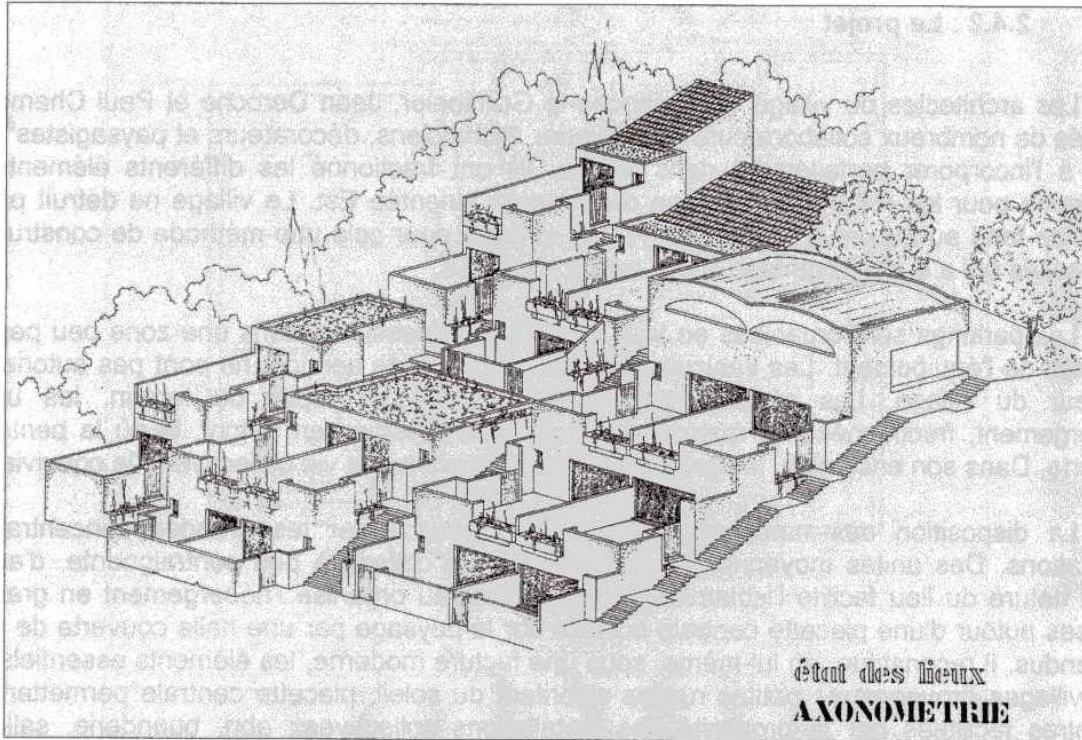
JP décide d'intervenir radicalement sur l'existant de manière à remettre les bâtiments en concordance avec les attentes du CE d'Air France, pour lui l'architecture doit évoluer en fonction des besoins des utilisateurs.

Le projet consiste à coupler des cellules pour réaliser un seul logement plus grand, les toitures terrasses sont adaptées pour servir de terrasses aux logements supérieurs, les autres sont couvertes par des toitures en tuiles qui s'adaptent à la pente naturelle du site. Les façades en béton brut sont enduites avec des couleurs ocre ou "terres" traditionnelles de manière à répondre à l'idée d'intégration définie dans le programme. JP est conscient d'introduire une nouvelle typologie et de transformer radicalement l'image du village.

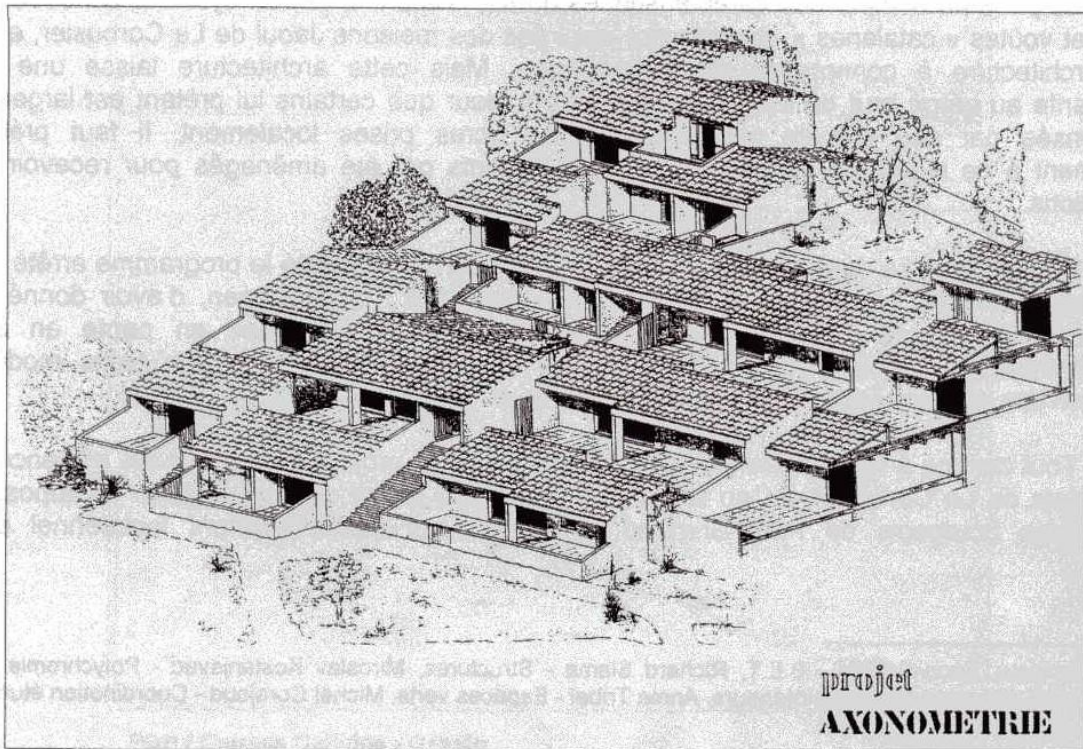
- JP ne pouvait pas conserver l'aspect béton des façades à cause des surhaussements effectués pour les toitures en pentes.
- La maîtrise d'ouvrage ne voulait plus entendre parler de toitures-terrasses, synonymes de fuites.

JP obtient un accord de principe de l'ABF à Toulon (qui intervient ici au titre de la protection des sites) avant le rendu du concours. Puis il gagne le concours et réalise l'opération par tranches échelonnées sur trois ans.

JP n'a aucun regret sur cette opération, il estime avoir fait son travail d'architecte, c'est à dire répondre à un programme donné et aux attentes des clients qui sont selon lui très satisfaits de son intervention dix ans après. Il considère que le CE d'air France n'était pas tenu de conserver le village dans son état d'origine, vu qu'il ne correspondait plus aux besoins. Il prend l'exemple d'une voiture de



Dessins de J. Péronne, 1988.



collection qui n'a pas d'autres destin que de finir dans un musée. Pour lui c'est aux pouvoirs publics (mairie, état) d'intervenir pour préserver une architecture dite "d'intérêt patrimonial et historique" en rachetant ou en imposant au maître d'ouvrage de la garder en l'état.

Son interview sur France Culture et sa confrontation avec J. Deroche l'ont réellement déçus, il estime avoir été mis en accusation par un groupe d'intellectuels en décalage avec les réalités économiques. JP se demande d'ailleurs pourquoi le CE d'air France n'a pas chargé le concepteur de modifier son projet, cette solution étant le meilleur compromis pour préserver l'architecture en adaptant le programme. "Qu'est-ce qu'ils auraient fait ?"

Question : Pourquoi n'avez-vous pas proposé de garder une cellule type remise à l'état d'origine afin de conserver une trace du projet ?

JP répond qu'il avait suggéré cela afin d'exposer des plans et des maquettes du projet d'origine mais le CE n'a pas voulu perdre d'espace et n'y voyait pas d'intérêt.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE:

Jacques Péronne est autodidacte, il a été agrégé en architecture en 1977. Il exerce à Lourmarin.

Il a une expérience importante dans le domaine de l'environnement et du patrimoine puisqu'il a été architecte conseil d'un parc régional. Il est d'ailleurs très attaché à l'architecture vernaculaire de la région.

Dans le domaine de l'existant, il travaille beaucoup pour des offices HLM et réhabilite également un hôtel particulier du XVIIIème siècle à Avignon pour le syndicat des vins des Côtes du Rhône (projet qu'il juge plus simple que le Graffionier).

Il déclare vraiment apprécier l'architecture des Trente Glorieuses pour sa rigueur et son fonctionnalisme mais déplore sa difficulté à évoluer et à s'adapter aux nouvelles demandes.

Il prône une architecture plus éphémère qui serait adaptée à une époque et puis disparaîtrait, et juge enfin le projet de l'AUA comme très prétentieux, car trop figé sur des concepts aujourd'hui dépassés et d'un point de vue constructif, délibérément persistant.







Photographies ancienne (en bas) et actuelle (en haut)
de l'ensemble d'habitation du Moulin de France.

"MOULIN DE FRANCE" à Martigues / E. MANOLAKAKIS & AL. (1969)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Moulin de France
Appellation courante :	Moulin de France,
Adresse :	Avenue Moulin de France 13500 MARTIGUES
Dates de conception et de réalisation :	19 67 -1969
Maître d'ouvrage :	
Architectes :	E. Manolakakis P et B. Braslawsky C. Comolet G. Delaugerre
Concepteurs associés :	
Entreprise(s) :	
Protection :	Label patrimoine du XXe siècle.

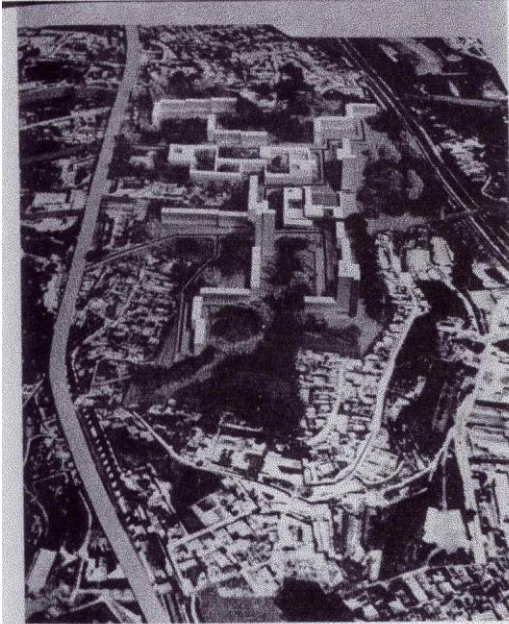
2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	Copropriétaires
Gestionnaire :	Syndic: Cabinet du Grand Delta 14 Quai du Général Leclerc / Tel 04 42 07 17 72
Architecte :	Néant.
Concepteurs associés :	
Entreprise (s) :	
Organisme associé :	
Termes de la commande :	Changement de menuiseries (initiatives individuelles et espaces collectifs).
Projet de transformation :	Ensemble globalement bien entretenu dans le respect du projet d'origine
Contact : Syndic de copropriété	Syndic : Cabinet du Grand Delta 14 Quai du Général Leclerc / Tel 04 42 07 17 72



"MOULIN DE FRANCE" à Martigues / E. MANOLAKAKIS & AL. (1969)

Réalisation et projet remarquables à l'époque	<ul style="list-style-type: none"> - T&A 27° série n°6 mars 1967 Actualités – Recherches : Maquette du projet avant réalisation. - AA n° 144 juin-juillet 1969 : Moulin de France figure parmi les huit réalisations en couverture. Dans ce numéro, un article est consacré à cette réalisation : « <i>Refus du schématisme des grands ensembles traditionnels ; continuité maximum des éléments bâtis ; interpénétration permanente des espaces libres intérieurs et extérieur ; détermination d'un principe de tissu bâti spécifique.... variété maximum des espaces</i> ». » <i>individualisation des logements</i> ». - Prado n°5 la réalisation est citée sous le nom de « Paradis Saint-Roch »
Réalisation reconnue aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - G. Monnier « L'architecture moderne en France » T.3 : Situé dans le § « Un art de la forme » comme : « <i>Pratiquement à l'opposé de l'architecture-système</i> » ; et dans le contexte d'une « <i>redéfinition de l'architecture comme art de la forme.... le Moulin de France restitue l'architecture néo-plastique</i> ». - Jullian : « Histoire de l'architecture moderne en France » : Moulin de France attribuée à une équipe d'architectes dirigée par B. & P. Braslawsky traduit « <i>un effort intéressant pour éviter l'uniformité et individualiser les logements</i> » - Carte postale : Moulin de France est l'objet d'une carte postale souvenir de Martigues.
Autres réalisations et projets publiés Toute l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> - AA n°112 février-mars 1964 « Détente, loisir, évasion » (in infos p. XVIII) : projet de Casino à Argelès-sur-Mer. P. Braslavsky, C. Comolet, C. Delaugerre, E Manolakakis - Prado n°4 1968 Participation de l'équipe à Villagexpo Provence
P. Braslawsky (seul ou avec divers autres associés)	<ul style="list-style-type: none"> - AA n°94 février - mars 1961 « Enseignement » : lauréat d'un concours entre étudiants : « un poste de transformation E.D.F. » - T&A 27° série n°6 mars 1967 : « L'architecture de recherche. Le système tricorne » P. Braslawsky avec F. Vienne et J. Vallat. - T&A n°298 mai 1974 : « Architecture évolutive » Théâtre Jean Villar à Vitry P. Braslawki archi et B. Guillaumot chorégraphe. - Prado n°8 Projet pour le concours de la ZAC la Rousse à Miramas Braslavsky et Comolet.
Notoriété des auteurs	<p>La notoriété de l'œuvre dépasse très largement celle de ses auteurs qui sont peu et mal connus. La paternité du projet étant indifféremment attribuée aux uns ou aux autres membres de l'équipe.</p>
Identification dans l'architecture des « 30 glorieuses »	<ul style="list-style-type: none"> - Cas exemplaire d'une tendance « plasticienne » pointée par de nombreux auteurs (Jullian, G.Monnier, F. Loyer entre autres). Tendance qui s'illustre sous des registres formels différents, au travers des œuvres de O. Niemyer, Wogensky, A. Bruyère, E. Aillaud, C. Parent. - Pour G. Monnier cette architecture assimile une tradition vernaculaire (dans la lignée de l'expo du Moma à New.York en.1969 et de l'ouvrage de Rudofsky : « Architecture without architects »). - Poursuite du thème des « immeubles villas » version expressionniste (voir pittoresque) : les cellules s'expriment par des volumes nettement identifiables. Sous cet aspect, cette œuvre se rattache à de nombreuses recherches et réalisations sur le thème largement médiatisées par AA dans les années 1965-66 ; entre autres : « Habitat 67 » de M. Safdie et associés, pour l'exposition de Montréal (publié in AA n° 120 avril-mai 1965) ; « Etudes du visage d'une ville de demain » de Anger, Puccinelli, Loyer, Leyman (publiée in AA n°119 « Evolution ou révolution » février-mars 1965), travail de Andrault et Parat pour la ville nouvelle d'Evry.... - Un tournant dans la conception des « grands ensembles ».

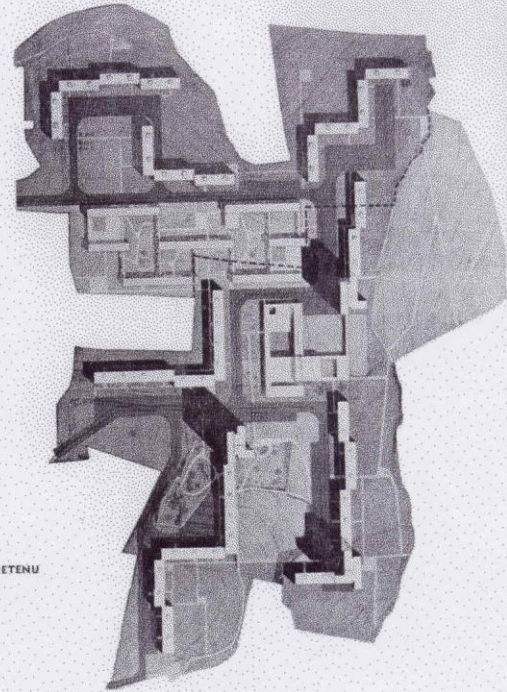
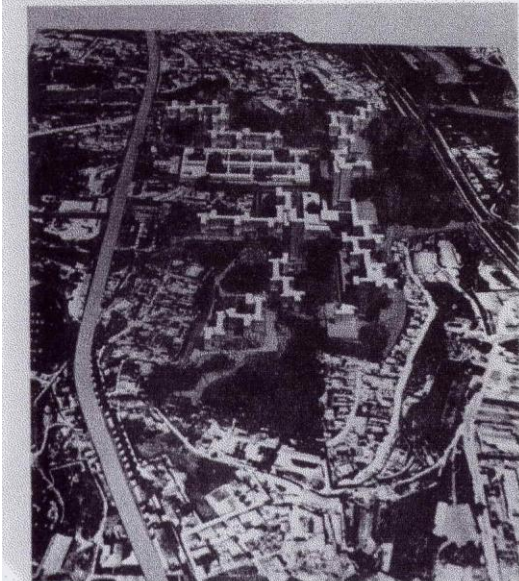


La Société Marseillaise mixte de construction et d'aménagements communaux, en collaboration avec la Caisse des Dépôts et l'Office d'H.L.M. de la ville, a lancé un concours à deux degrés, ouvert à des équipes architectes-entrepreneurs, en vue de l'édification de plusieurs groupes de bâtiments comprenant en totalité 4.000 logements répartis en trois terrains : Saint-Barthélemy-La Busserine (1.200 log.), la Viste (1.000) et Malpassé (1.800).

Le premier degré, qui avait essentiellement pour objet l'étude des plans-masses, a été jugé en mai 1958. Les résultats étaient les suivants :
 — Saint-Barthélemy-La Busserine : 1^{er} prix : J. Fayeton. La Viste : 1^{er} prix : Candilis. Le Malpassé : 1^{er} prix : Olmeta.

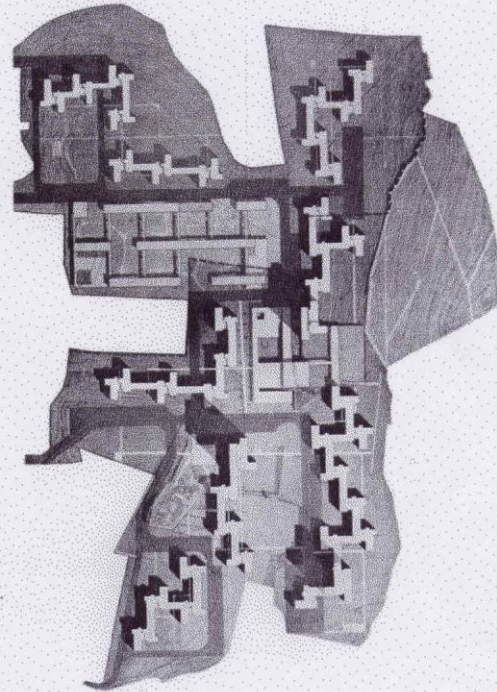
Le second degré, ouvert aux équipes retenues lors du premier degré, concernait l'étude complète des projets d'ensemble et l'engagement de réalisation des entreprises. Le jugement vient d'être connu pour les terrains de Saint-Barthélemy-La Busserine (1^{er} prix : Félix Madeline, sur plan-masse de J. Fayeton [1]) et de la Viste (1^{er} prix : G. Candilis, Olmeta et A. Mione, directeur de la Construction Moderne Française.

Pour le terrain de Malpassé, le jugement n'est pas encore intervenu.
 (1) Ce projet sera vraisemblablement publié d'ici quelques jours dans notre prochain numéro.



PROJET RETENU

CONCOURS DE 4.000 LOGEMENTS A MARSEILLE
PROJET PRIME POUR LA VISTE (1.000 LOGEMENTS) CANDILIS-OLMETA- C.M.F.



VARIANTE.

"LA VISTE" à Marseille / GEORGES CANDILIS (1959)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	La Viste
Appellation courante :	La Viste
Adresse :	38 Avenue de la Viste, Av. Raimu 13014 Marseille
Dates de conception et de réalisation :	1962
Maître d'ouvrage :	OPHLM
Architectes :	Georges CANDILIS
Concepteurs associés :	S. Wood A. Josic L. Olmeta
Entreprise(s) :	
Protection :	Label Patrimoine du XXe siècle.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

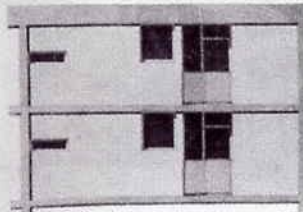
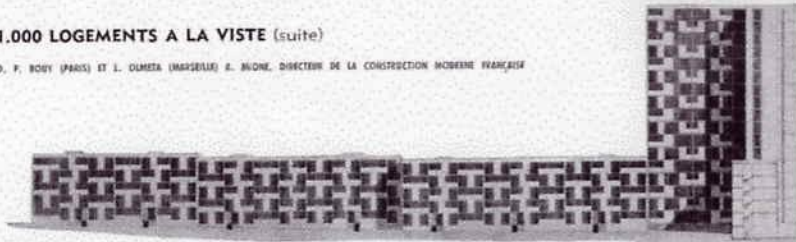
Maître d'ouvrage (s) :	SAMCLE
Gestionnaire :	SAMCLE / SCIC région
Architecte :	Pierre Gangnet, 12 rue Henner 75009 Paris Tel 01 42 80 48 00 fax 01 42 80 48 49
Concepteurs associés :	Jean-Pierre Clarac, paysagiste IRICI (Bureau d'études techniques)
Entreprise (s) :	Garel, Entreprise Générale Serrurerie de la Parette, volets glissants
Organisme associé :	Ville de Marseille / Paul Chemetov
Termes de la commande :	Procédure PALULOS : Amélioration des logements / confort Réhabilitation des façades Remplacement des fenêtres et des volets Aménagement des halls d'entrée Restructuration des espaces extérieurs
Projet de transformation :	1987/1989 Mise aux normes des appartements et apport de confort sans modifications Modification de la polychromie de façade Remplacement des volets à l'identique Remplacement des menuiseries métal par des huisseries en PVC blanc sans respect du dessin d'origine Aménagement d'un Mail central avec vue sur la mer et des parkings Traitement des halls en supprimant un logement / mise en place de boîtes aux lettres intégrées
Contact : Architecte	Pierre Gangnet, 12 rue Henner 75009 Paris Tel 01 42 80 48 00

CONCOURS DE MARSEILLE : 1.000 LOGEMENTS A LA VISTE (suite)

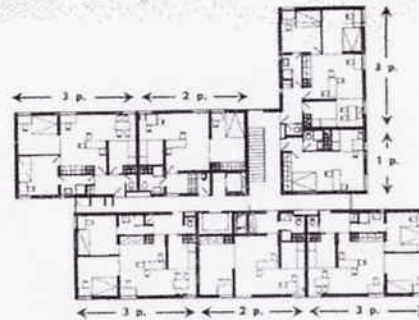
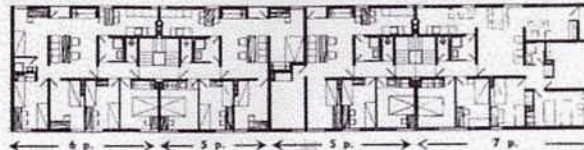
ÉQUIPES ASSOCIÉES : G. CANDILIS, A. JOSK, S. WOOD, F. BOUY (PARIS) ET L. OLIVIERA (MARSEILLE) & J. MOINE, DIRECTEUR DE LA CONSTRUCTION MODERNE FRANÇAISE

PROJET RETENU.

Façade Ouest.

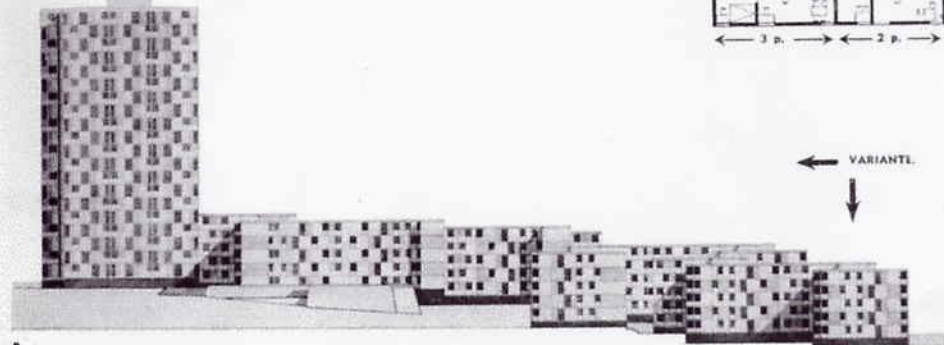


Détail façade Est.

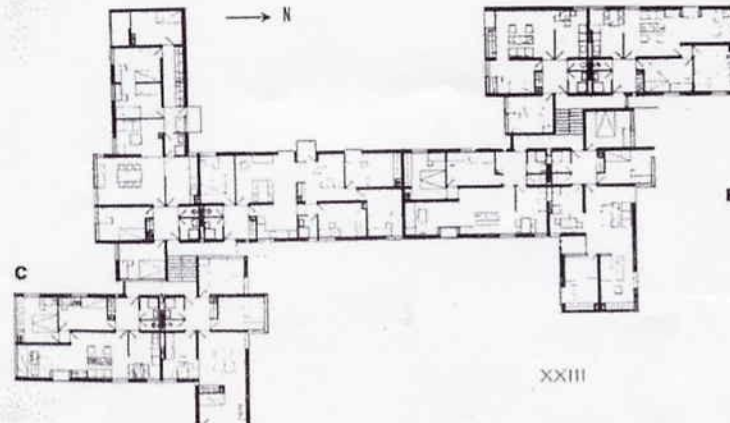


Le terrain, d'une surface de 14 ha., est un éperon rocheux qui domine l'ensemble du port de Marseille et l'accès à l'autoroute d'Aix-en-Provence.
 Les équipes associées des architectes Candilis et Oliviera ont présenté deux projets que nous publions ici, dont l'un a été retenu, l'autre étant présenté au titre de variante. Ces deux études sont établies sur le même principe de plan-masse, celui qui avait été adopté lors du jugement du premier degré. Il s'agit de trois tours : deux de 17 étages et une de 20, reliées par des bâtiments à 5 niveaux disposés sur la périphérie du terrain : en bande rectiligne pour le projet adopté, en éléments articulés pour la variante.
 Ce principe de disposition laisse de grands espaces libres qui seront plantés d'arbres ou traités en pelouses. A l'intérieur du plan de masse, ont été prévus : centre commercial, belvédère et centre scolaire. Outre les lieux de promenade, des terrains de jeux pour les enfants seront aménagés.

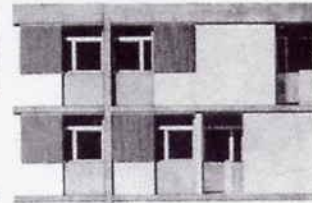
VARIANTE.



A



B



C

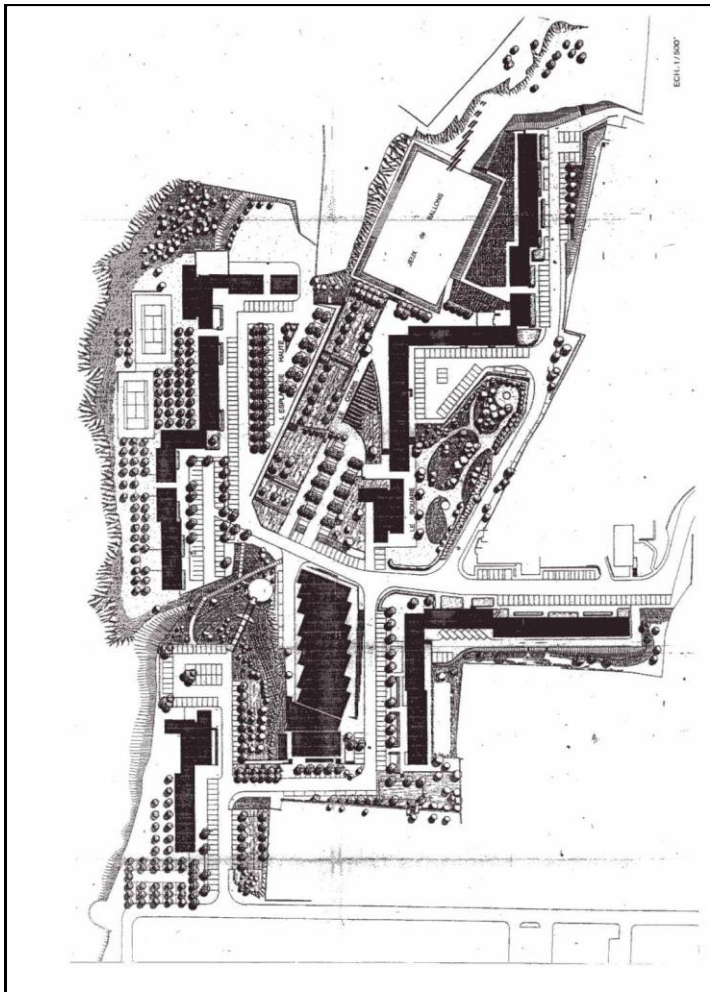
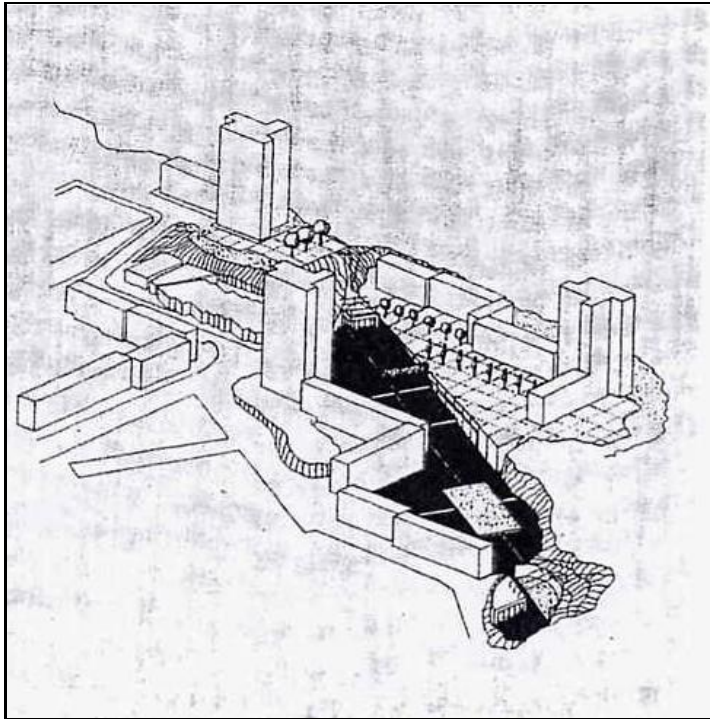


A. Façade Ouest. B. Détail façade Est. C. Plan.

XXIII

“LA VISTE” à Marseille / GEORGES CANDILIS (1959)

Réalisation ou projet remarquables à l'époque	<ul style="list-style-type: none"> - AA n°85 septembre 1965 : publication du projet lauréat du concours - M. Besset : « La nouvelle architecture française » 1967
Réalisation reconnue aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - J. Abram : « <i>L'architecture moderne en France</i> » T.2 : « <i>Le gabarit des voies, la définition des espaces interstitiels, la répartition des équipements, semblent renouer avec la notion de hiérarchie urbaine</i> ». « <i>des barres de 5 niveaux se combinent à des tours de 20 étages pour assurer une continuité bâtie autour de la voirie</i> ». - R. Jullian : « <i>Histoire de l'architecture moderne en France</i> » : « <i>l'important ensemble de la Viste. . . . La disposition générale est aérée et s'établit sur un contraste entre des immeubles relativement bas et trois hautes tours. . . . Le plan des tours les préserve de toute massivité</i> ». . . . « <i>les façades animées par les volets coulissants des fenêtres et par une discrète polychromie, ont un cachet de simplicité cristalline</i> ». - F. Loyer : « <i>Histoire de l'architecture française.</i> » La Viste évoqué note 1191 à propos de Bagnols-sur-Cèze. Pour F. Loyer, la Viste réactualise les qualités architecturales de Bagnols-sur-Cèze - J. Sbriglio : « <i>Guides d'architecture - Marseille</i> » : « <i>Façades changeantes</i> » . . . Les tours « <i>sont les plus belles du paysage du logement social marseillais</i> ».
Autres réalisations ou projets publiés	<ul style="list-style-type: none"> - Auteurs de trop nombreuses réalisations pour qu'il soit utile dans le cadre de cette étude, de procéder à un inventaire exhaustif. <p>Les réalisations et projets de G. Candilis et son équipe sont régulièrement publiés dans AA (Candilis est membre du comité de rédaction) et dans T&A.</p>
Notoriété de l'auteur	<ul style="list-style-type: none"> - Auteurs de renommée mondiale. Figurent dans tous les ouvrages consacrés à l'architecture contemporaine. - « <i>Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle</i> » article de J. Lucan sur l'équipe G. Candilis, S. Woods, A. Josic
Identification dans l'architecture des « 30 glorieuses »	<ul style="list-style-type: none"> - Une esthétique nouvelle des barres et des tours.
Projet de transformation remarqué	<ul style="list-style-type: none"> - « <i>Projets urbains et grands ensemble</i> » D.A.U n°5-6 octobre 1993 V. Berrien recueille les propos de P. Gangnet « <i>Les grands ensembles ne seront jamais la ville.</i> » - AMC - Archi Créé



"LA VISTE" à Marseille / GEORGES CANDILIS (1959)
Interview de Pierre Gangnet (architecte DPLG) 14/05/02

TERMES DE LA COMMANDE :

C'est au milieu des années 80, en plein essor de la politique de la ville que Paul Chemetov est appelé pour une mission de diagnostic sur l'ensemble des quartiers Nord de Marseille. Après trois ans d'études l'architecte a désigné une série d'équipes pluridisciplinaires pour intervenir sur des cités ou des quartiers sensibles. La cité de la Viste construite par Candilis qui compte 700 logements fait partie de ces ensembles fortement dégradés. La SCIC région, maître d'ouvrage délégué, a engagé le bureau d'études IRICI pour la réhabilitation technique du bâtiment.

Pierre Gangnet et Jean-Pierre Clarac se sont vus confier une mission d'étude générale (marché de Travaux de gré à gré)

La commande comprend une mission assez large portant sur l'ensemble de la cité :

- Amélioration des logements /confort
- Réhabilitation des façades
- Remplacement des fenêtres et des volets
- Aménagement des halls d'entrée
- Restructuration des espaces extérieurs

Le financement relève d'une procédure PALULOS.

Lorsque P G entre en scène, le BET IRICI a déjà entrepris la réhabilitation sans stratégie architecturale, mais en palliant simplement aux désordres de la construction.

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur historique et architecturale :

Pierre Gangnet reconnaît le talent et la renommée de Georges Candilis, selon lui, même si la Viste n'est pas un ensemble majeur du travail de Candilis et ne relève pas d'un travail aussi poussé que les célèbres projets de Toulouse le Mirail ou Bagnols-sur-Cèze, elle se pose comme un ensemble de logements de grande qualité : intelligemment implanté, comprenant des logements très fonctionnels et de construction solide. Candilis est, selon lui, un architecte qui a marqué une période de l'histoire de l'architecture, son travail à Marseille mérite d'être préservé.

Candilis a accompli un travail très sensible d'insertion du projet dans la colline. Les 3 tours et les 12 barres s'articulent dans la pente avec une grande élégance, cependant il est regrettable que le terrain soit privé de la vue panoramique sur la rade de Marseille que l'on peut admirer sur la RN toute proche. Selon P G, Candilis n'a pas achevé son travail sur l'espace public, ainsi que sur les espaces extérieurs, les entrées d'immeubles et les cages d'escaliers qui sont les gros points faibles du projet.

Pierre Gangnet a pris la peine de rencontrer Georges Candilis avant de commencer ce projet, ce qui lui a permis d'accéder aux plans et aux détails d'origine.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire :

Globalement la cité de la Viste se présentait dans un état vétuste qui était normal, 25 ans après sa construction et compte tenu du manque d'entretien régulier, habituel dans le logement social. Les volets, ainsi que les menuiseries en métal noir nécessitaient un remplacement. (Les volets coulissants avait été conçus par Candilis pour animer la façade tout en résistant aux rafales de vent.) Les peintures de façade devaient également être reprises.

Les espaces extérieurs sont désorganisés, peu entretenus et mal vécus par la population. "les usages ont démontré que ces espaces ne fonctionnaient pas très bien", de plus l'arrivée massive des véhicules individuels n'était pas prévue par l'architecte, la cité souffre aujourd'hui d'un manque de places de stationnement. Les habitants ont recréé leurs propres cheminements et de nouvelles pratiques sur ces espaces.

Pierre Gangnet insiste sur la très grande qualité des logements qui sont très fonctionnels malgré leurs petites tailles. Cependant les salles de bains à double entrée ne sont pas acceptées par les habitants qui ont condamné, le plus souvent, l'accès dans l'entrée. Hormis ce léger défaut de conception, les appartements sont appréciés de la population et ne nécessitent que des remises aux normes thermiques et acoustiques. D'autres prestations telles que le changement du revêtement de sol, l'équipement des salles de bains et des cuisines doivent être effectués. Enfin il est nécessaire de réaliser un bilan calorifique du bâtiment afin de renforcer l'isolation thermique.

Les halls d'immeubles sont très insuffisants, conçus à l'époque comme des espaces ouverts, ils ne correspondent plus du tout aux attentes des locataires. Trop exigus pour accueillir toutes les boîtes aux lettres, ouverts à toutes sortes de pratiques, même les plus insolites (les habitants y montaient leurs cannes à pêche), ils constituent un des points principaux de la réhabilitation.

CONTEXTE DU PROJET :

Selon P G une mission de réhabilitation est avant tout un travail de terrain et de concertation, il s'agit d'observer les pratiques de la population et d'être à l'écoute des différents acteurs.

Le projet s'annonçait comme un projet phare en pleine euphorie de la politique de la ville, il se caractérisait par une forte implication des pouvoirs politiques et notamment de la ville, ce qui a permis à Pierre Gangnet et à Jean-Pierre Clarac d'avoir beaucoup d'autonomie sur leurs interventions. L'opération s'inscrit également dans un processus de municipalisation des espaces extérieurs censé améliorer et simplifier leur gestion. P G parle de "créer de vraies rues"



Photographies actuelles de l'ensemble d'habitation de la Viste après le projet de transformation.

Il s'applique à travailler sur une micro et une macro échelle, la réussite d'un tel programme tient dans ces deux paramètres.

"Développer une démarche à la fois globale et fine s'avère plus facile à dire qu'à réaliser, mais ces deux dimensions, celle de l'ensemble et celle du détail, sont indispensables pour faire vraiment œuvre utile."

Un projet global vise à engager une reconversion profonde de la cité, alors que les détails pallient aux attentes quotidiennes des habitants.

Le projet se présente en plan masse comme un grand geste: la création au cœur de la cité d'un mail planté qui s'étend en direction de la mer. Ce mail reprend tous les cheminement piétonnier que PG et son équipe ont relevé sur le site, redéfinit des espaces de stationnement ou de jeux (création d'un véritable terrain de foot). L'espace est architecturé par un travail poussé sur les sols, les murets, et les plantations. Les arbres sont espacés afin de permettre une surveillance depuis les appartements. Cette diagonale qui s'apparente à une Rambla, structure l'espace sans pour autant refermer la cité sur son centre.

Lorsque P G démarre son projet, le bureau d'études techniques, déjà engagé dans la réhabilitation, avait prévu de faire une isolation par l'extérieur sur toutes les façades et de remplacer les volets coulissant par des persiennes. Une de ses premières interventions a donc été de stopper ces décisions afin de conserver l'immeuble dans son état d'origine – puisque sa conception n'était pas critiquable. Grâce à des fenêtres en PVC à double vitrage à la place des menuiseries existantes, PG réussit à démontrer que les déperditions calorifiques du bâtiment sont devenues acceptables et que l'isolation par l'extérieur devient, de ce fait, superflue. Cette économie permet à l'architecte de faire réaliser par une entreprise de serrurerie locale des nouveaux volets glissants sur le modèle de Candilis. Les volets sont composés de panneaux sandwich en acier enserrant une feuille de polyuréthane assemblés selon des techniques originales de collage sous vide. Des rails hauts et bas sur lesquels les volets glissent par l'intermédiaire de pièces en nylon garantissent un fonctionnement silencieux. Le coût d'un volet fournit posé s'élevait à 2500 F TTC.

Le deuxième point marquant du projet concerne la polychromie des façades. Fidèle au mouvement moderne et au désir de rester proche du travail de Candilis, PG décide, contre l'avis du collectif des locataires qui souhaitaient voir appliquer des couleurs provençales, de souligner la force de cette architecture par des pans de couleurs primaires (jaune, rouge et bleu) contrastant avec le blanc symbole de modernité. (Ces couleurs ont aujourd'hui subi les assauts du temps).

Les halls des immeubles ont été réaménagés grâce à la suppression d'un appartement en Rez-de-Chaussée. A l'époque Candilis avait conçu ces espaces comme des passages ouverts où l'on accédait par un passage étroit. Mais il devenait difficile de desservir ces tours de logements par des espaces aussi spartiates, ainsi PG les a dos et a traité la décoration de la manière la plus sobre possible (boîtes aux lettres encastrées dans un pièce prévue spécifiquement, miroir, sol en dalles de plastique noir). Un réaménagement des locaux techniques a également facilité l'accès aux ascenseurs.

Dans les appartements, les travaux ont été menés d'une manière originale (pour l'époque) : une fois les travaux indispensables effectués, les locataires disposait d'un budget de 20 000 F pour des interventions "à la carte" – "ce qui permet d'impliquer les locataires dans le projet" – "seul le minimum indispensable a été fait, de l'entretien, rien de plus"

Selon PG une réhabilitation réussie consiste à affirmer des valeurs d'usage, les démarches décoratives ne sont que des falsifications de la réalité, cela ne règle pas les problèmes principaux. Lorsqu'un bâtiment a une valeur intrinsèque, il s'agit de la conserver et de la transmettre telle quelle aux générations futures. Une démarche modeste s'impose, on ne doit intervenir que sur des points où les usages ont démontré que cela ne marchait pas bien. Ici, il a seulement achevé le travail de Candilis afin d'en révéler sa force. La réhabilitation permet à la cité de prendre un nouveau départ.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

Pierre Gangnet est architecte DPLG depuis 1973, il a fait ses études à l'ENSBA Paris puis à UP6.

Il a orienté son activité sur deux domaines principaux, la réalisation de logements collectifs et d'équipements publics neufs et la conception d'espaces publics (quai de Bordeaux).

Pierre Gangnet est également professeur à l'école d'architecture de Marne-la-Vallée, probablement responsable du troisième cycle l'année prochaine.

L'architecte n'a que deux expériences dans le domaine de la réhabilitation, mais dans les deux cas, le bâtiment étaient signés d'un grand architecte :

- La réhabilitation d'un ensemble de 480 logements collectifs d'André Lurçat à Saint Denis, la cité des Cosmonautes.
- La réhabilitation d'un ensemble de 700 logements collectifs de Georges Candilis à Marseille, la Viste.

Selon lui la réhabilitation relève du même ordre de responsabilité que la construction neuve. Il existe certainement des problèmes d'ego, de renoncement à une écriture architecturale ("renoncer à faire des façades sur les façades"), dans ces projets, il faut utiliser toutes son énergie pour révéler les valeurs d'usage du bâtiment sinon, pourquoi ne pas les détruire ?

P G pense que les concours d'architecture ne sont pas une bonne chose, car ils conduisent à une surenchère d'images toutes plus improbables les unes que les autres et amènent souvent les équipes vers des solutions spectaculaires mais pas du tout plausibles, ni en rapport avec les modes de vie des habitants

Question : "en tant que praticien et de professeur dans une Ecole d'architecture, pensez-vous que l'enseignement actuel prépare convenablement les étudiants à appréhender la réhabilitation ?

P.B./ Non, je n'ai pas entendu parler d'une approche soit technique, soit théorique dans les écoles que je connais, il n'y a pas de cours sur les techniques de réhabilitation. Il y a des bilans, des colloques qui essayent de tirer des conclusions sur des questions du type détruire – ne pas détruire, mais rien de vraiment concret et global.

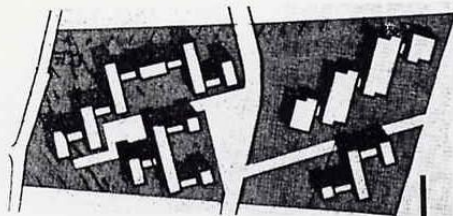
1 - Quartier de « la Citadelle », premier quartier réalisé d'extrême urgence, situé dans l'ensemble de l'extension de façon à permettre, pendant l'édification des 370 logements qui le composent, l'étude de l'extension principale de la ville.
Il comprend 370 logements type Logéco, un Centre Commercial (500 m²), une école de quartier. Durée de réalisation complète, onze mois.

2 - 3 - 5 - 7 - 8 - « Les Escanaux », principale extension de la ville comportant 1 200 logements environ, un centre scolaire (2); un centre sportif, stade, gymnase, piscine, jardins (5); un centre culturel et touristique (7) avec théâtre, cinéma, salle de réunion, d'exposition, anciens jardins, hôtel; un centre commercial (8), avec place du marché, marché, magasins.
Le quartier des Escanaux est caractérisé par une forte densité périphérique symbolisée par les six tours de 14 étages laissant de grands espaces libres sans circulation mécanique dans lesquels s'intègrent les prolongements des logis.

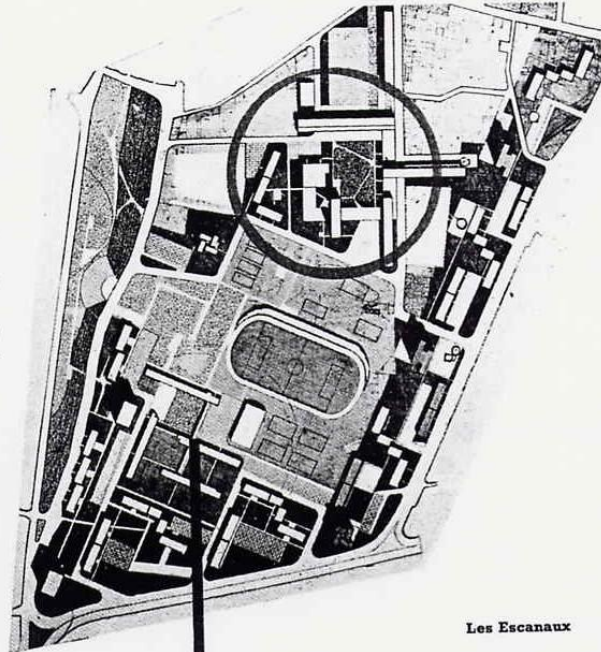
4 - Cité-jardin « Le Bosquet » de 30 villas servant de logements aux ingénieurs supérieurs de l'Énergie Atomique.

6 - Théâtre en plein air situé au milieu d'un parc existant, reconstruit sur les ruines romaines.

9 - Future extension Ouest; première réalisation — le quartier de « La Coronelle » composé de 80 logements en collectif horizontal et collectif vertical destinés au relogement des habitants des taudis de la vieille ville, à la suite d'un programme de rénovation des quartiers insalubres.

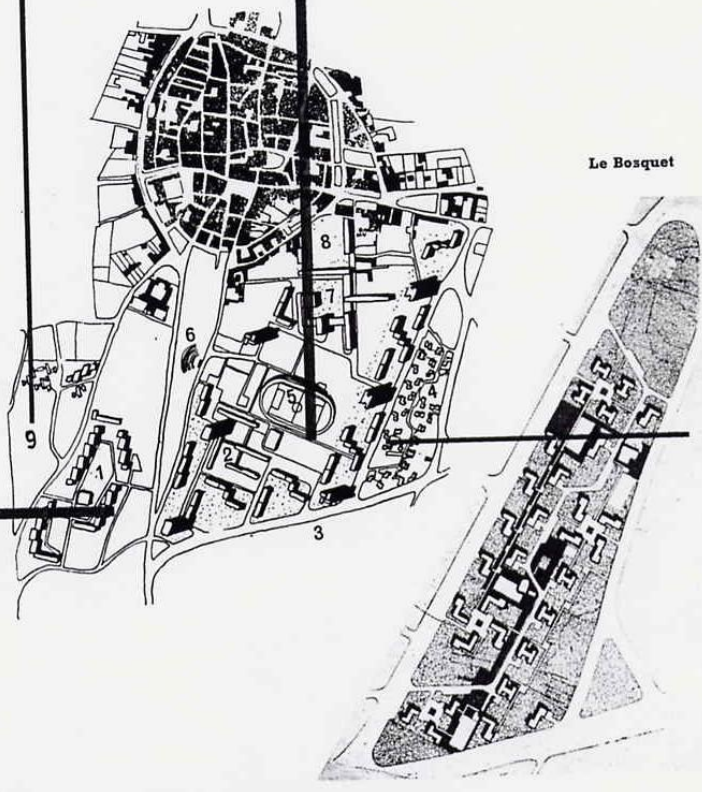
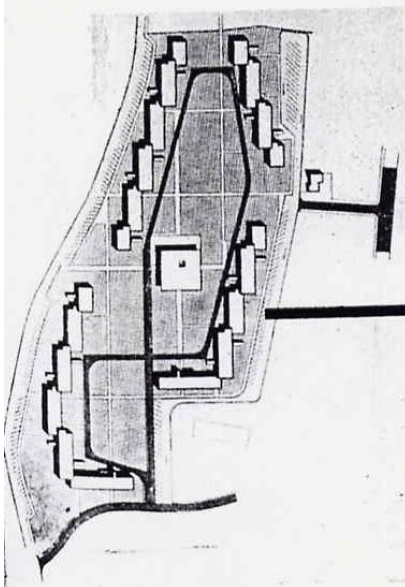


La Coronelle



Les Escanaux

La Citadelle



Le Bosquet

"LES ESCANAUX" à Bagnols-sur-Cèze / GEORGES CANDILIS (1962)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Quartier "les Escanaux" à Bagnols-sur-Cèze
Appellation courante :	Les Escanaux
Adresse :	Quartier les Escanaux - Bagnols-sur-Cèze - Gard
Dates de conception et de réalisation :	Juillet 1956 – 1959 et 1962 (dernière tranche)
Maître d'ouvrage :	Office départemental d'HLM du Gard société d'économie mixte de Bagnols-sur-Cèze (SEMIB)
Architectes :	Georges Candilis, Alexis Josic Shadrach Woods, architectes DPLG
Concepteurs associés :	Paul Dony architecte-ingénieur Henry Piot ingénieur conseil J.P Agniel, J. Devèze, M. Chausse, architectes d'opération Urbaniste en chef : Raymond Coquerel Urbaniste régional : Delfante
Entreprise(s) :	Béton Armé : La construction moderne Française, CMF (Chamarande, Essone) Planchers : Société des grands travaux Métropolitains Chauffage : Association thermique et commerciale A.D Mischler SARL (Besançon) Entreprise Pomerol (Nîmes)
Protection :	Néant

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

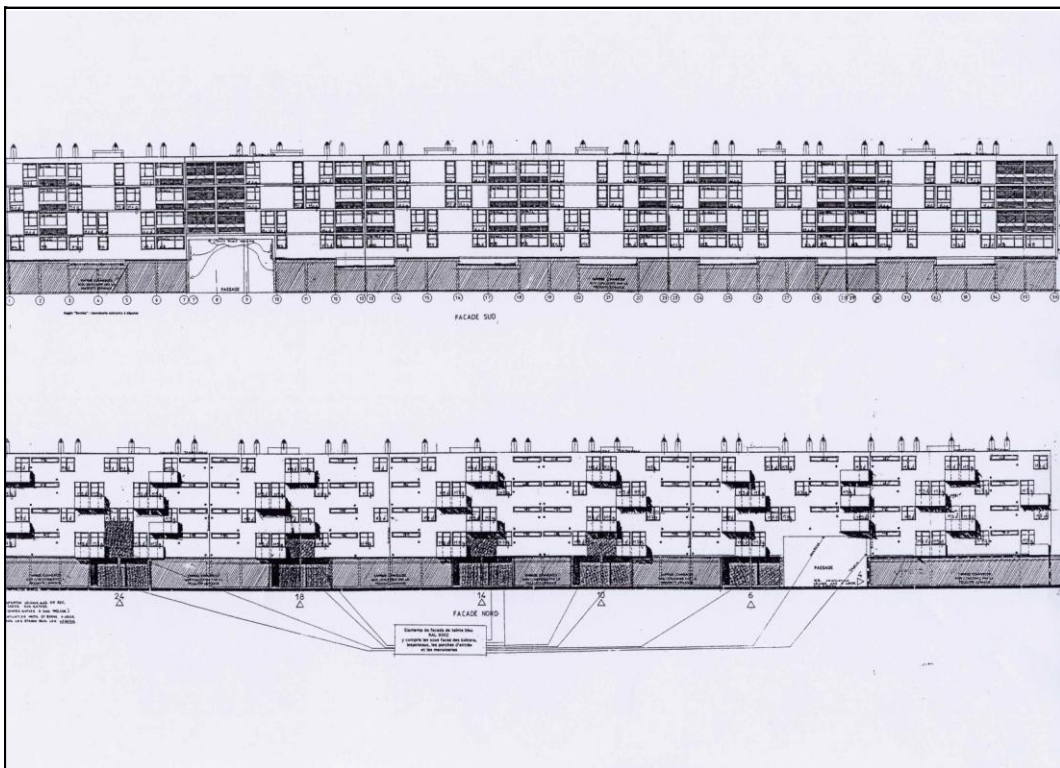
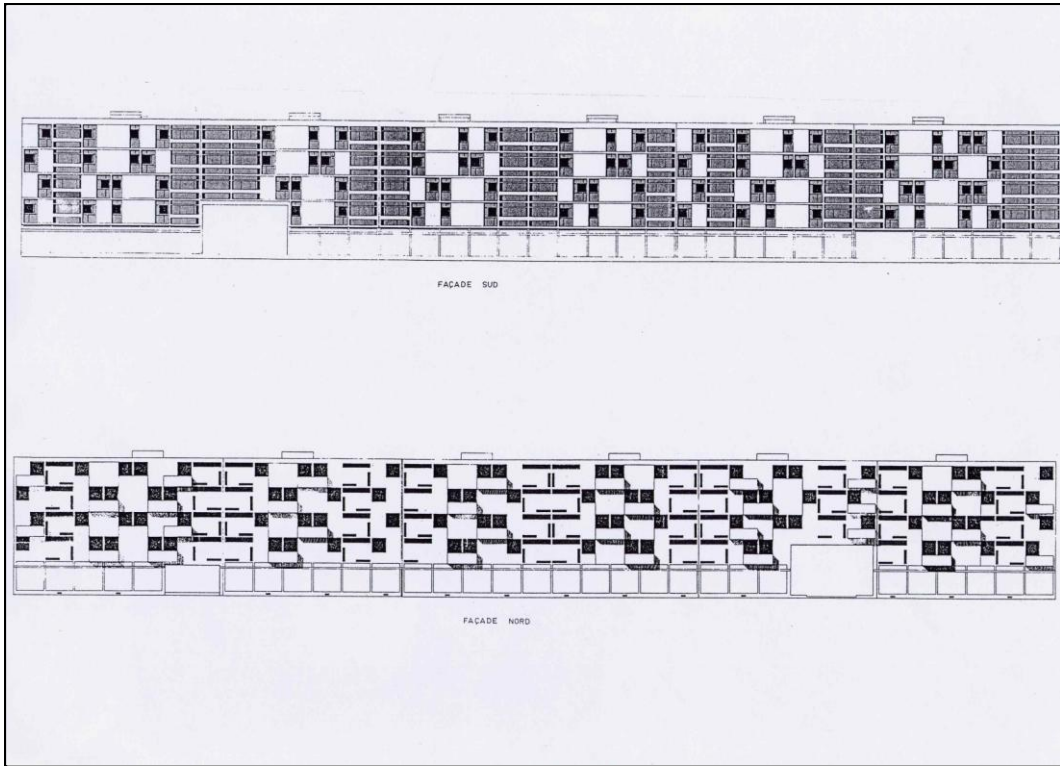
Maître d'ouvrage (s) :	Office départemental d'HLM du Gard
Gestionnaires :	Office départemental d'HLM du Gard CEA de Marcoul
Architectes :	Opération 1 (1992-1998) et banlieues 89 : Patrick Le Courbe, arch. DPLG (3) Opération 2 (1993) : Jean-Louis Fulcrand, architecte DPLG (1) Opération 3 : M. Mallier, architecte DPLG (1) Opération 4 : Office HLM en direct
Concepteurs associés :	Espaces extérieurs (1993) : Alain Marguerit et JP Duval, architecte DPLG
Entreprise (s) :	Opération 1 : Entreprise BCTP (bagnols) SE Entreprise Lagarde Peinture Générale (Châteaurenard) SARL Gazan Menuiseries SA SELMAC exploit
Organisme associé :	Programme <i>banlieues 89</i>
Termes de la commande :	Travaux d'entretien avant tout palliatifs effectués au coup par coup. L'office HLM a d'abord fait appel aux architectes puis a décidé d'effectuer les travaux en interne.
Projet de transformation :	Isolation par l'extérieur qui a pour effet de gommer toutes les modénatures de façades (surtout pour les dernières opérations). Suppression de la polychromie de façade. Remplacement des menuiseries en bois avec ou sans respect du dessin original. Démolition des claustras des séchoirs et remplacement par des menuiseries aux nus des façades ou par des allèges en emalite. Mise aux normes des logements
Contact :	Patrick Le Courbe, architecte DPLG à Bagnols-sur-Cèze (op. 1) Jean-Louis Fulcrand, architecte DPLG à Nîmes (op.2)



Les Escanaux – Bagnols sur Cèze
Photographie "ancienne", vers 1970.

"LES ESCANAUX" à Bagnols-sur-Cèze / GEORGES CANDILIS (1962)

Réalisation ou projet remarqué lors de sa réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de ville nouvelle de Bagnols-sur-Cèze reçoit le premier prix d'urbanisme du Ministère de la Construction - AA n°74 novembre 1957 Habitation - AA n°80 octobre – novembre 1958 Présentation du projet sous le titre : « remodelation et extension de Bagnols-sur-Cèze » . - T&A 19° série n°6 octobre 1959 : un article :« Bagnols-sur-Cèze ville intégrée dans le passé » - AA n°91-92 novembre - décembre 1960 « Panorama »
Réalisation reconnue aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation reconnue unanimement. Photographies et commentaires unanimement élogieux dans de nombreux ouvrages ; entre autres : - B. Lemoine : « Guide de l'architecture en France ». - « Dictionnaire de l'architecture du XX^e siècle » Une photo d'un des immeubles de Bagnols-sur-Cèze illustre l'article de J Lucan consacré à G. Candilis A. Josic et S. Woods dans le - J. Abram : - R.Jullian : - F. Loyer : « Histoire de l'architecture française..» : G. Candilis l'un « <i>des meilleurs spécialistes du logement social. ... Conscient du hors d'échelle des ces opérations (les ensembles des années 50) il tente d'y trouver une solution qui sera essentiellement esthétique</i> » et note 1191 : « <i>L'habileté de l'implantation, l'écriture raffinée de la composition géométrique des façades mises en couleur ont fait la réputation de cet ensemble, mille fois répété par la suite</i> »
Autres œuvres remarquées	- cf. La Viste
Notoriété des auteurs	- cf. La Viste
Identification dans l'architecture des « 30 glorieuses »	- cf. La Viste
Projet de transformation remarqué	Article critique du journal « Le Monde » décembre 2001



"LES ESCANAUX" à Bagnols-sur-Cèze / GEORGES CANDILIS (1962)

Interview de Patrick Le Courbe (architecte DPLG) 29/05/02

TERMES DE LA COMMANDE :

Retenue à plusieurs reprises sur la réhabilitation du site : l'équipe de Patrick Le Courbe est retenue dans le cadre de l'opération Banlieues 89 pour assurer la maîtrise d'œuvre. A cette occasion l'équipe entame une analyse architecturale et typo morphologique sur la cité construite par Candilis. L'étude aboutit à quelques aménagements paysagers proposés par Alain Marguerite qui sont issus d'un grand projet qui visait à ouvrir le centre de la cité et à redéfinir les espaces extérieurs.

En 1992-1993 P.L se voit confier la réhabilitation d'un premier ensemble de barre sur dossier de candidature / appel d'offres.

En 1998 un nouveau programme lui est confié par le biais d'un concours en loge "esquisse en 12 H" où il proposera les solutions déjà exécutées précédemment.

Ces opérations portent toutes sur la réhabilitation des façades et l'amélioration de la qualité des logements / les budgets sont relativement limités, ils relèvent d'un financement PALULOS : 90 --110 000 F par logements.

- Mise aux normes des cuisines et salles de bains
- Installations de chauffages individuels
- Remplacement des menuiseries existantes
- Isolation des façades par l'extérieur
- Amélioration des halls

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur historique et architecturale :

P.L se dit très intéressé par l'architecture de Candilis et plus généralement par le mouvement moderne. Il s'est toujours documenté sur ces projets et avait notamment acquis un livre de Candilis sur l'opération de Bagnols-sur-Cèze plusieurs années avant son installation dans la ville. Banlieues 89 a été une bonne occasion pour lui d'approfondir ses connaissances sur cette ville-champignon qui s'est développée au milieu de rien. La ville est un cas très particulier ; elle est de par sa population la troisième ville du Gard, alors qu'elle n'en a pas vraiment l'envergure (sa population de 18-19 000 habitants n'a pas évoluée depuis 1968). Le logement social représente 60 % des logements sur la commune, alors qu'il est très rare dans les environs.

Du plan d'urbanisme :

"Si l'architecture de Candilis est magnifique, son urbanisme laisse à désirer ". La conception même de la cité pose un problème majeur, le principe d'une circulation périphérique laissant le cœur de la cité libre ou dédié aux espaces publics et terrains de sports fut une erreur. Aujourd'hui ces espaces sont totalement délaissés et posent des problèmes de gestion et d'affectation. Cependant l'histoire de la conception de Candilis est tout à fait passionnante et tout à fait pédagogique, on y apprend par exemple l'anecdote des 6 tours répondant aux trois clochers de la vieille ville.

Des logements :

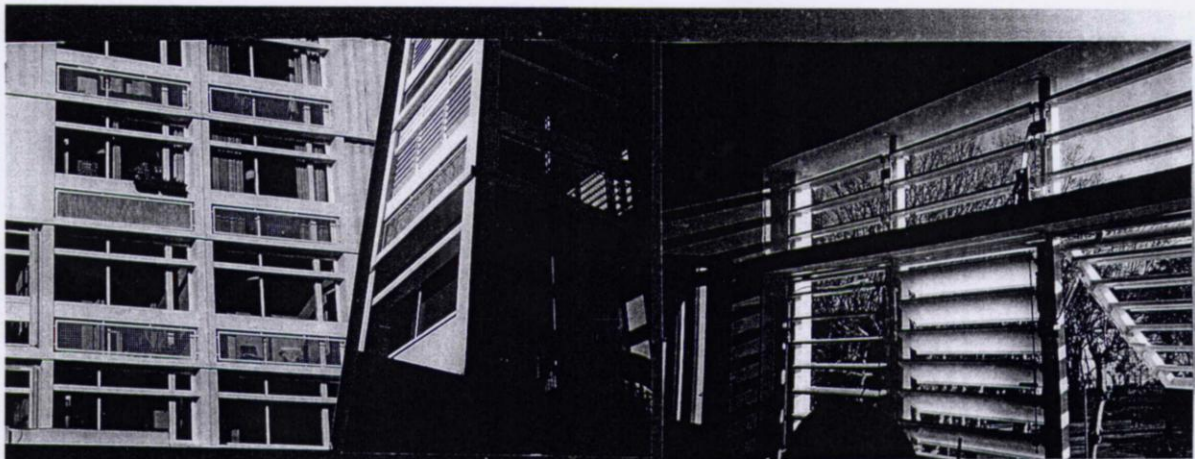
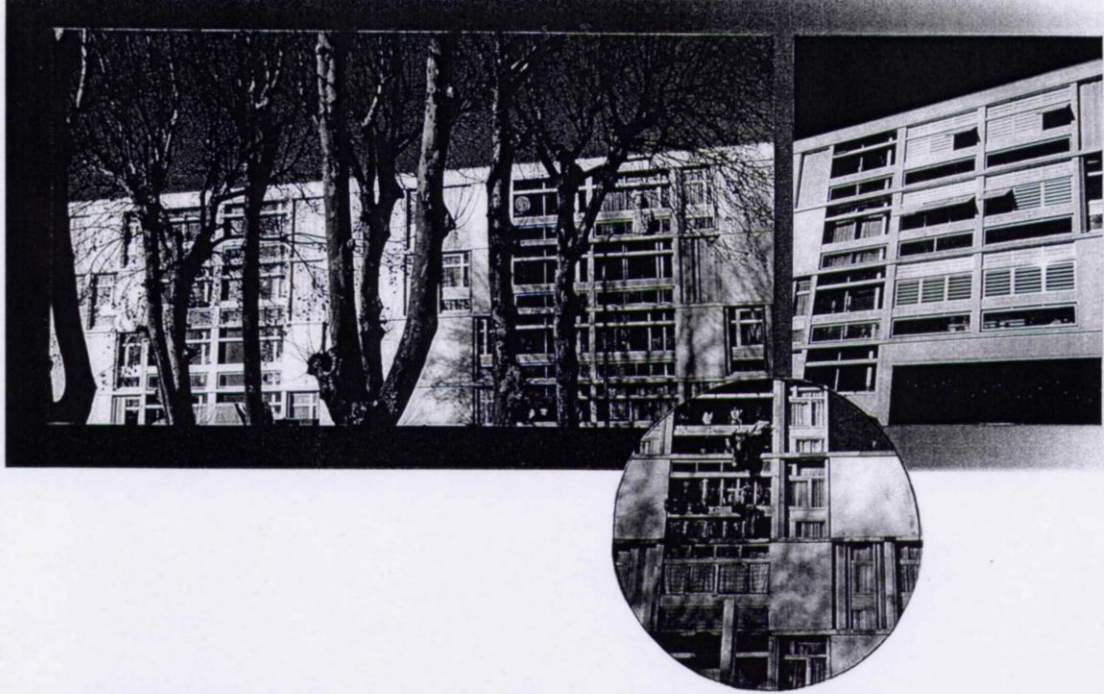
Les structures des constructions et des logements sont de très bonne qualité. Les logements sont spacieux bien conçus et très appréciés par la population qui y investit elle-même beaucoup "les gens sont là depuis 35 ans et n'ont pas envie de partir". Dans les tours, les logements de bon standing comportaient des planchers en bois et une vue magnifique. De même les maisons individuelles du Bosquet ont une architecture très intéressante et sobre, les espaces intérieurs sont séparés par un jeu de demi niveaux.

Les typologies sont assez simples mais très élaborées, les modénatures, les couleurs et les claustras animent les façades. Le jeu d'ombre et de lumière est le point fort du projet : le travail sur les loggias et les ombres portées est remarquable. Le polychromie rappelle un jeu de papiers collés (les trames avec des remplissages de temps en temps sont tout à fait typiques et représentatives dans la ville). La réhabilitation des services techniques est de ce point de vue un véritable massacre.

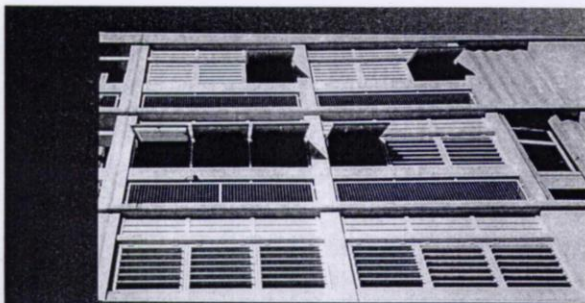
Diagnostic fonctionnel et sanitaire :

Malgré leurs qualités, certains des logements ne correspondent plus aux attentes des habitants, les villas qui étaient attribuées aux cadres du CEA de Marcoule sont vacantes, de même que des appartements. Le CEA a même décidé de mettre une tour en vente. Les conditions sanitaires sont déplorables : les sanitaires et les faïences n'avaient pas été changées depuis l'origine, les sols en carreaux de bitumes étaient souvent cassés. Le logeur pense avant tout à la rentabilité de ces logements et n'avait jamais investi pour le confort des locataires (il n'y a pas de gardiens). Pour chaque opération, le budget est évalué au plus bas, conformément à la politique du conseil général qui se désintéresse de la ville et de sa cité. Il ne cherche pas non plus à valoriser son patrimoine en créant des locaux d'activité en RDC alors qu'il existe une demande (si près du centre). Les habitants sont très indulgents de supporter un tel manque de gestion (Les Escanaux enregistrent une vacance d'environ 20%). Les services techniques ont complètement cassé l'uniformité du projet, chacun des bâtiments est revêtu d'un matériau différent : c'est une ville "matériau thème".

Les espaces extérieurs ont été rétrocédés à la ville après les réhabilitations de 1993, mais sont toujours aussi délaissés. La mairie n'a aucune conscience du patrimoine architectural moderne de la ville et se désintéresse complètement de la cité. De même pour le centre social qui n'est pas du tout entretenu. Les services techniques ne tentent même pas de chercher des solutions pour le réparer et pour le réaménager, ils préféreraient le démolir. Une partie de la Citadelle est d'ailleurs en démolition tandis que l'autre est rénovée et destinée à l'accession à la propriété. Ces démolitions n'affectent pas P.L car dans le projet d'ensemble de Candilis ces édifices (La Citadelle) étaient provisoires et destinés à disparaître.



LA COULEUR VIENT DE L'INTERIEUR DES LOGGIAS



OFFICE H.L.M. DU GARD
BAGNOLS SUR CEZE
CARCAIXENT - LES ESCANAUX
REHABILITATION DE 47 LOGEMENTS LOCATIFS
J.L.FULCRAND architecte Nîmes

CONTEXTE DU PROJET :

Le projet banlieues 89, de l'équipe constituée par Patrick Le Courbe n'a pratiquement pas vu le jour. Le projet mettait en place un axe Nord sud permettant de traverser la cité avec en définitif le projet de supprimer le stade et de densifier le centre. L'équipe n'a pas consulté Candilis pour le projet, d'ailleurs, la ville n'a pas non plus jugé utile de solliciter l'architecte pour intervenir à nouveau sur le site (un certain protectionnisme local). Le projet a abouti sur des aménagements très sommaires et des éclairages.

Patrick Le Courbe a tenté au cours des différentes réhabilitations de garder les bâtiments dans leur état d'origine, une réhabilitation fidèle de l'architecture de Candilis. Cependant les budgets et l'incompréhension de l'organisme HLM ne lui ont pas permis de concrétiser ses projets. Les travaux sont avant tout palliatifs et ne laissent que 20% du budget pour les améliorations. Parmi ses priorités :

- Garder les modénatures de façades et donc éviter l'isolation par l'extérieur qui n'améliore même pas le bilan thermique du bâtiment vu que les fonds des loggias ne sont pas traités (il y a une réelle demande de la population obnubilée par les "ponts thermiques").
- Conserver les claustras des loggias et des séchoirs, en repoussant le vitrage de la cuisine au nu intérieur du claustra par exemple.
- Garder le dessin des menuiseries lorsqu'elles sont remplacées.
- Conserver la polychromie des façades, celle-ci relevant véritablement du travail du technicien ou de l'architecte (l'office se désintéresse de la polychromie des façades).

Le maître d'ouvrage ne s'est absolument pas posé la question de l'amélioration ou de la réinvention. Ainsi toutes les propositions de P L sont conditionnées par leurs coûts. L'architecte peut conserver des éléments grâce à des solutions économiques mais certainement pas au nom de l'architecture ni grâce aux habitants. L'architecte a pourtant défendu des éléments auprès de la population comme les fonds de loggias colorés "finalement cela plait bien aux habitants d'avoir des coloris un peu tête de nègre, comme à l'époque". P L regrette cependant que les couleurs de façades aient très vite virées comme par exemple le gris ciment devenu violet ou vert.

P L a dû faire beaucoup de compromis, en supprimant des claustras, simplifiant le jeu des menuiseries et de la polychromie de façade. C'est au nom du respect de l'écriture architecturale de Candilis qu'il conçoit des dessins "à la Mondrian" pour les carrelages des halls d'entrées.

Patrick Le Courbe est partisan d'une réhabilitation très respectueuse, "on n'est pas là pour transformer les éléments". Il est content d'avoir pu préserver des façades dans leur état d'origine et de pouvoir transmettre une trace du projet de Candilis. Les logements s'adaptent très bien aux besoins actuels des occupants, ils n'ont pas été transformés, seules les surfaces des loggias ont été récupérées pour agrandir les salles de bains et les cuisines.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

Patrick Le Courbe est architecte DPLG, il a suivi ses études à Avignon (Atelier excentré de Marseille) à l'école d'architecture de Marseille dans l'atelier Felici (élève de Georges Nelson) et à l'École d'Architecture de Montpellier.

Il considère avoir reçu un bagage théorique important à Marseille qui l'a sensibilisé à l'architecture du XXe siècle et préparé à aborder la réhabilitation, et s'avoue un peu déçu par l'école de Montpellier. Le débat d'idée et les enseignements de l'architecture étaient beaucoup plus riches à Marseille. Cet enseignement lui a permis de s'intéresser au mouvement moderne, par la suite il s'est documenté par lui-même.

Aujourd'hui à Bagnols-sur-Cèze seuls les architectes sont les porteurs de projets sur le patrimoine moderne, la mairie et les habitants sont totalement néophytes en la matière. Le problème des éléments de façades préfabriquées de Jean Prouvé du Lycée le préoccupe beaucoup, "il faut à tout prix les protéger".



Photographies actuelles après réhabilitation (JL Fulcrand).

"LES ESCANAUX" à Bagnols-sur-Cèze / GEORGES CANDILIS (1962)
Interview de Jean-Louis Fulcrand (architecte DPLG) 14/03/02

TERMES DE LA COMMANDE :

Concours "Esquisse en 12 H en Loge" organisé par l'OPHLM de Bagnols-sur-Cèze = Petite candidature portant sur une barre du groupe HLM comprenant 47 logements.

- Mise aux normes des logements
- Réhabilitation des façades
- Propositions sur les parties communes

JLF est retenu pour intervenir sur l'édifice mais son projet n'est pas conservé.

La commande porte sur un projet beaucoup plus limité / petit budget : PALULOS 60-70 000 F / logements.

- Mise aux normes des réseaux d'électricité et de ventilation.
- Installation de chauffages individuels au gaz
- Remplacement des menuiseries existantes
- Isolation des façades par l'extérieur
- Amélioration des halls et des cages d'escaliers (propreté + décoration)

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur historique et architecturale

JLF juge l'architecture de Candilis globalement intéressante et sait que celui-ci a reçu le grand prix d'urbanisme, mais les opérations nîmoises, sont selon lui plus réussies et mieux intégrées. A Bagnols, il y a un problème de juxtaposition "l'opération a mangé la ville...".

Le bâtiment sur lequel porte l'intervention se situe en limite du centre ville, la liaison avec le parking et le marché est assez bien conduite. L'opération a son importance puisque le bâtiment marque l'entrée de la cité.

JLF respecte l'architecture de Candilis et a fait une analyse attentive de celle-ci, il va également chercher des renseignements auprès de Jacques Devès, l'un des architectes d'opération du projet (sans succès).

Il remarque la composition des façades qui est, selon lui, très réussie car elle donne à lire, à l'extérieur, la composition interne des logements. C'est une manière très moderne de traiter les façades par un jeu d'aplats de couleurs, d'ouvertures et de lignes marquées par les nez de dalles, qui rappelle les peintures abstraites de Mondrian. Cependant la polychromie est peu lisible et les aplats de couleurs sont un peu superflus – anecdotiques.

Jean-Louis Fulgurance regrette qu'il n'y ait pas de prise en compte globale du projet de Candilis chez la maîtrise d'ouvrage, ni de réflexion sur les espaces publics intérieurs et extérieurs et de commande sur les commerces. "L'office a raté l'occasion d'engager un travail global, il a perdu la force du travail de Candilis" cependant au crédit de l'opération il y a une réconciliation des habitants avec la cité, moins de monotonie.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire

De l'immeuble :

JLF insiste sur la très bonne conception des appartements qui sont très fonctionnels, à double orientation et de bonnes dimensions. D'ailleurs il n'y a pas de demandes de modification des appartements, comme on peut en rencontrer ailleurs, hormis pour le vitrage des loggias.

L'alternance des fenêtres en façade permet de régler les problèmes de réglementation incendie (C+D) et donc de conserver des allèges vitrées.

Les parties communes restent cependant les points faibles de l'édifice, il n'y a pas de générosité dans ces portions du projet. Les halls et les cages d'escaliers sont trop étroits, mal éclairés et posent des problèmes de promiscuité : "les cages ne sont pas à la hauteur de l'ensemble".

De plus les entrées sont orientées au Nord et nécessitent l'installation de sas (problèmes de vent). Ces problèmes d'exposition au vent rendent également les loggias inconfortables (de là une demande de protection).

Globalement, cet immeuble a besoin d'une mise aux normes (le chauffage étant assuré par un poêle à charbon à face émaillée situé dans une niche) et d'un rafraîchissement des peintures, mais rien de vraiment important.

De l'ensemble :

L'opération fonctionne très bien, il n'y a pas de problèmes sociaux dans cette cité qui loge essentiellement les employés du CEA de Marcoule. Les locataires sont là pour la plupart depuis le début, ils sont très satisfaits de leurs logements.

Cependant l'office a fait preuve d'incapacité à gérer l'ensemble. Il n'a pas su proposer des solutions pour faire évoluer le patrimoine comme proposer des cessions de logements aux locataires qui désiraient devenir propriétaires.

- Le parc n'est pas assez entretenu, l'office a laissé les espaces extérieurs et les immeubles se dégrader jusqu'à un stade très alarmant. Il n'y a pas de prise en compte des espaces extérieurs.
- Il n'y a pas de gestion globale de l'ensemble – l'office considère qu'il possède des bâtiments disparates.
- Il y a beaucoup d'aberrations dans les diverses réhabilitations et peu de prise en compte de l'architecture.



CONTEXTE DU PROJET :

Démarche d'actualisation et d'achèvement

L'esquisse pour le concours:

JL Fulgurance se propose d'intervenir avant tout sur les parties communes. Il veut donner de la générosité dans les espaces collectifs en éclairant les cages d'escaliers grâce à des restructurations importantes. L'idée aurait été de pénaliser un logement pour agrandir les paliers et ainsi créer un espace éclairé naturellement et propice aux rencontres. JLF a déjà mis ce type d'expérience en pratique dans la restructuration d'une tour de logements sociaux à Port-de-Bouc en collaboration avec Massimiliano Fuksas. Les espaces conçus dans cet ensemble sont réellement appropriés par la population qui les décore et les entretient. Les financements ne permettant pas de grosses restructurations d'appartements, l'architecte se contentera d'une intervention plus technique.

Projet réalisé:

JLF qui tient à préserver l'architecture de Candilis sans pour autant rester dans une réhabilitation fidèle, va tenter de minimiser les interventions en façades. L'isolation par l'extérieur ne recouvrera que la façade Nord et les deux pignons qui comprenaient peu de modénatures. Il épargne ainsi la façade sud (inutile de l'isoler), plus intéressante du point de vue des modénatures et qui laisse apparaître les nez de dalles. Dans les réhabilitations voisines toutes les façades sont recouvertes par des panneaux isolants enduits faisant disparaître tout le travail graphique de Candilis. De plus les moucharabiehs sont systématiquement supprimés – JL Fulcrand le déplore et parle de "massacre", mais il n'y en avait pas sur le bâtiment qu'il a réhabilité.

JLF n'a pas conservé la polychromie de façade qui lui paraissait superflue, il préfère "jouer l'unité et non pas l'anecdote". Il choisit donc une couleur unique, le blanc. Ce choix est motivé par sa simplicité, la référence à la méditerranée, et sa neutralité (fait ressortir les détails architectoniques). Selon lui la couleur doit provenir de l'intérieur et non pas de l'extérieur. Ainsi il transpose la polychromie à l'intérieur de l'immeuble selon une logique par niveau. A chaque étage, il applique ainsi une couleur primaire sur les cages d'escaliers, les portes palières, les radiateurs des appartements, les portes de placards et les murs intérieurs des loggias. Les entrées sont, cependant, marquées sur la façade par un rectangle de couleur bleue (reprise de la couleur existante).

Le vitrage des loggias représente également un point difficile, il y a une forte demande de la part des locataires qui pose problème à l'architecte. Celui-ci propose de fermer les loggias avec des persiennes "type Coderch" qu'il estime plus respectueuses pour l'architecture que le vitrage et préférable du point de vue du confort thermique. Mais les locataires ont refusé pour la plupart et les persiennes n'ont été posées que dans les grands appartements. Ce point constitue un regret de la part de l'architecte qui considère que la façade est dénaturée par les châssis aluminium alors que les persiennes protégeaient à la fois des contraintes climatiques et de la vue. Les autres vitrages ont été remplacés à l'identique.

Les divers travaux supplémentaires concernent la mise aux normes des appartements et le remplacement des systèmes de chauffage, la pose de faïences sur les murs des halls. JLF déplore le manque de moyen et de logique dans les opérations effectuées par les services techniques et son opération de réhabilitation (par exemple, la peinture de la cage d'escalier sans reprise des réseaux).

"Ce qui est dommage c'est qu'il n'y ait pas de commande globale", à la suite de ce projet, JLF a cherché à effectuer une seconde réhabilitation sans succès.

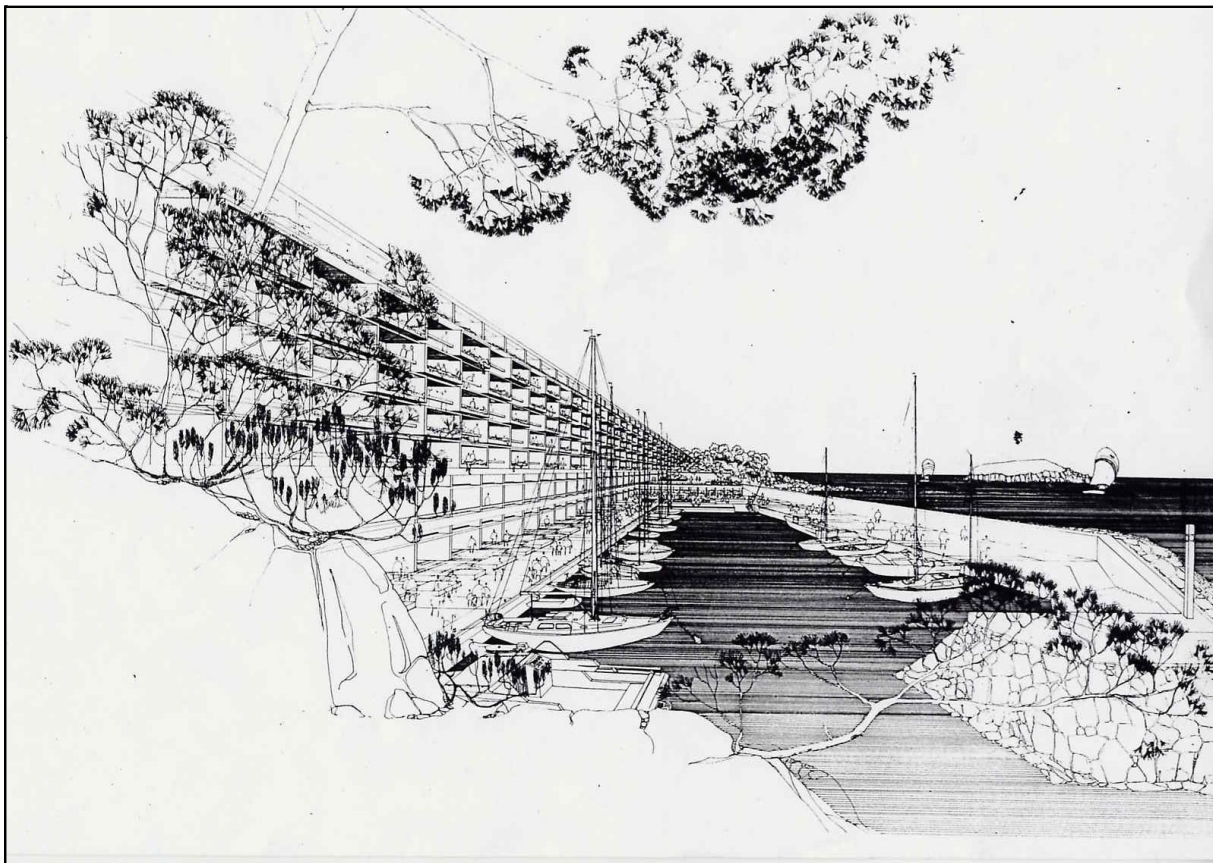
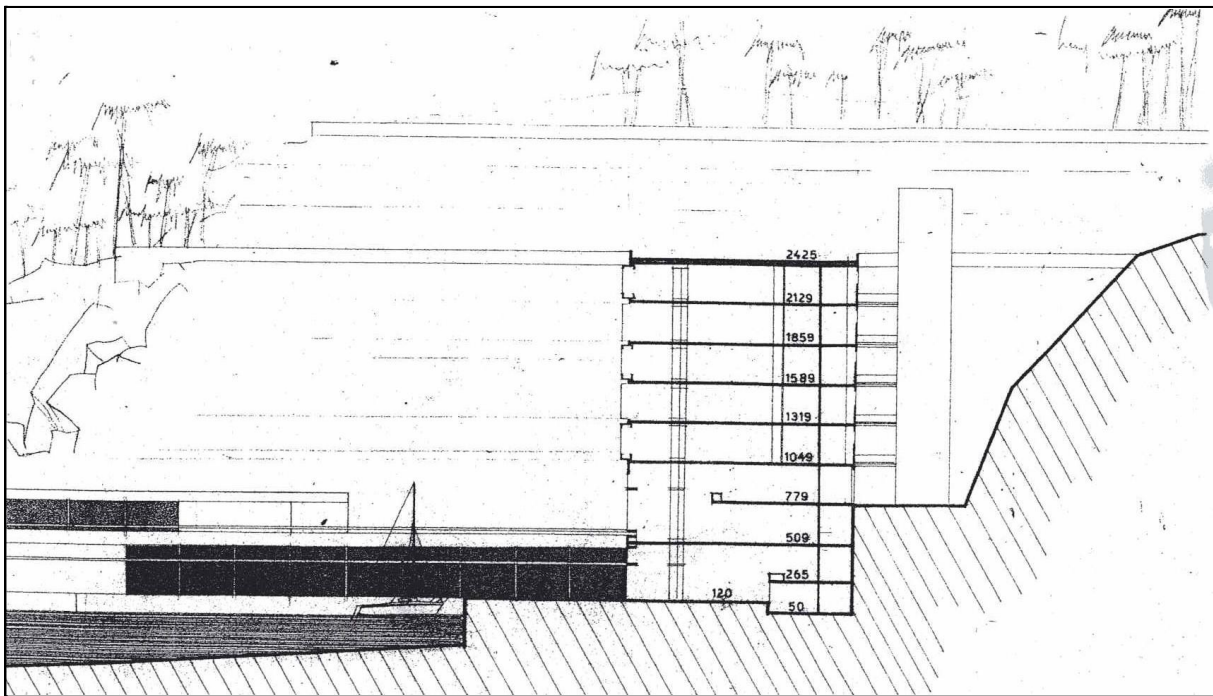
PERSONNALITE PROFESSIONNELLE :

Jean-Louis Fulcrand est architecte diplômé de l'Ecole d'Architecture de Montpellier

Sa rencontre avec Massimiliano Fuksas constitue un point marquant dans l'évolution de sa carrière, et l'ouverture sur des horizons nouveaux :

- Réalisation de l'entrée de la grotte de Niaux.
- Réhabilitation d'un grand ensemble à Port-de-Bouc, restructuration lourde (écrêtage, destruction, reconstruction) – véritable confrontation à l'architecture des Trente Glorieuses.

Selon JLF les commandes de réhabilitation sont trop ponctuelles et souvent limitées à des aspects techniques et normatifs, les aspects plus essentiels sont laissés de côté. Pour lui une privatisation du parc HLM est une bonne solution aux problèmes de gestion.



Dessins de l'agence Jean Dubuisson pour le projet Athéna Port.

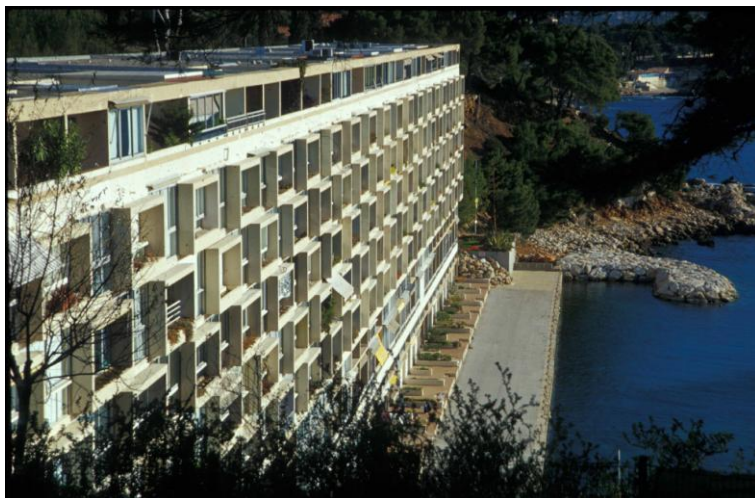
"RESIDENCE ATHENA PORT" à Bandol / JEAN DUBUISSON (1973)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Résidence Athena Port
Appellation courante :	Athena
Adresse :	Avenue des Engraviers 83150 BANDOL
Dates de conception et de réalisation :	1963 - 1973
Maître d'ouvrage :	SETIMEG
Architectes :	Jean Dubuisson, adresse actuelle 11 rue Fernand Pelloutier 30900 Nîmes 04 66 67 28 04
Concepteurs associés :	Néant
Entreprise(s) :	
Protection :	Labellisé : inscrit sur la liste des édifices de qualité du XXe siècle de la DRAC/PACA le 26 novembre 2000.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	Copropriété Athena Port
Gestionnaire :	Syndic de Copropriété : Cabinet JOMEL (Mme Rignault) 560, Av du Maréchal Foch B. P. 5525 83098 Toulon Liberté Cedex
Architecte :	M. Georgeon architecte, Residence Athena Port 83150 BANDOL
Concepteurs associés :	
Entreprise (s) :	
Organisme associé :	Intervenants qui se sont imposés : DRAC de PACA (bâtiment labellisé "Patrimoine du XX e siècle") ABF : Mme Piaton / Mairie de Bandol Ecole d'architecture de Marseille- Luminy Habitants
Termes de la commande :	1987-2001 : Réfection des étanchéité et des peintures des façades
Projet de transformation :	Première transformation 1987 : Modification de la polychromie de la façade (blanc, gris, noir) et des volets (jaunes) Deuxième transformation 2001 : Proposition de polychromie dite "camouflage" sur la façade principale, rejetée par un collectif de copropriétaire soutenu par la DRAC et par l'EAML. Reprise de la façade à l'identique
Contact : ABF / Habitant	MME PIATON ABF, TEL : 04 94 31 59 95 FAX 04 94 31 59 99 Pascale Bartoli , architecte DPLG tel 04 91 55 05 71



Photographies avant la reprise des façades de l'ensemble d'habitation Athéna Port.

"RESIDENCE ATHENA PORT" à Bandol / JEAN DUBUISSON (1973)
Compte rendu de Pascale Bartoli (architecte DPLG, habitante d'Athéna Port)

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

L'immeuble constitue la deuxième tranche d'un programme de vacances programmé par la Setimeg entre 1963 et 1973. Les deux tranches de l'opération ont été traitées de manière sensiblement différentes :

La première tranche est une barre en R+3 dont les logements sont orientés à l'Est et à l'Ouest. Le traitement des façades jouant sur une tripartition d'horizontales peintes en blanc, gris et noir est assez caractéristique de l'architecture de Jean Dubuisson, les volets roulants sont en bois naturels de teinte foncée.

La deuxième tranche est plus atypique dans l'œuvre de Jean Dubuisson, une orientation unique au sud justifie un travail sur une façade épaisse qui joue avec la lumière tout en préservant les cellules du soleil. Les trois premiers niveaux constituent un soubassement figurant une série de pilotis très fins. Les loggias très profondes et le traitement des menuiseries du fond en bois très sombre amplifient cet effet optique et confèrent une certaine légèreté à la barre. Trois bandes fines et un bandeau plus épais complètent l'effet graphique du soubassement. Les 5 étages courants constitués par un jeu d'alvéoles alternées déclinent des effets d'ombres et de lumière tout au long de la journée. Les loggias profondes augmentent, ici encore, le relief de la façade mais des volets en accordéons ajoutent une animation. Des plans de couleur jaune vif apparaissent de manière aléatoire suivant les pratiques des habitants qui ferment complètement ou partiellement leurs volets. Le couronnement est traité par un étage en attique et par une série d'horizontales. Cet étage en retrait laisse ressortir un bandeau noir sur le ciel.

CONTEXTE DU PROJET :

En 1985 une première réhabilitation de la façade est programmée, on décide de modifier la polychromie de la façade.

Noir = Couleur beige rosé

Blanc = Blanc cassé ou beige rosé clair

Volets jaunes = Blanc

Tentes jaunes = Marron et beige

En 2001, une deuxième réhabilitation s'impose :

La peinture choisie n'avait pas les caractéristiques appropriées au site (embruns, humidité, attaque de l'air salé). De plus il existait des problèmes importants d'étanchéité des jardinières et au niveau des liaisons entre la façade et les alvéoles préfabriquées. La façade nécessitait également des reprises du béton (fissures, fers mis à jour).

Des travaux de réparation s'avérant indispensables, le conseil syndical a proposé aux copropriétaires, en assemblée générale, de profiter de la pose d'un échafaudage pour repeindre l'immeuble.

L'assemblée a accepté le principe sans que le problème de la couleur ne soit abordé.

En juillet, un membre du conseil syndical, m'a sollicitée en tant "qu'architecte et auteur d'un mémoire sur la résidence" pour donner mon avis sur la couleur de la façade. Je lui ai donc proposé de retrouver la polychromie d'origine, en lui indiquant brièvement l'intérêt architectural du bâtiment. Par la suite, je lui ai communiqué mon mémoire afin que le conseil syndical puisse retrouver les teintes exactes.

En novembre, Alain Calvy, également copropriétaire de la résidence m'a avisé du projet du conseil syndical de repeindre la façade dans des tons ocre et vert et de son intention d'ajouter une fresque sur le pignon est. Il a, à ce moment là, alerté la DRAC, le laboratoire INAMA (IL Bonillo) et Jean Dubuisson lui-même.

Nous avons par la suite rencontré M Georgeon, président du conseil syndical et auteur du projet. Celui-ci qui ne reconnaît pas d'intérêt patrimonial à l'édifice ni de qualité architecturale particulière (originaire de Sarcelle, il rejette en bloc toute l'architecture des grands ensembles) souhaitait camoufler le bâtiment qu'il jugeait trop voyant vu de la mer. Il proposait donc de peindre l'immeuble dans la tonalité de la côte environnante - ocre - et le bandeau du huitième étage en vert pour se fondre dans les cimes des arbres. Il se soutenait également avoir respecté l'œuvre originale en gardant sa logique de bandeau de teintes claires et foncées. M Georgeon a enfin insisté sur le fait que tous les copropriétaires étaient satisfaits par ce projet et souhaitaient camoufler l'édifice. Nous sommes arrivés à un accord en proposant une alternative blanche, à l'ABF.

- 40 copropriétaires ont écrit au syndic pour demander le retrait du projet et de repeindre la façade en blanc.

- Une pétition à l'école d'architecture a réuni plus de 50 signatures.

La DRAC et l'École d'Architecture ont incité le maire de Bandol à transmettre le dossier à l'architecte des bâtiments de France (alors que le site ne relève d'aucune protection particulière). Mme Piaton a remis son avis : remise à l'état d'origine de la polychromie et demande de mise en place d'un cahier des charges concernant les travaux dans les parties privatives (installation de baies vitrées, remplacement des menuiseries existantes, couleur des stores ...). Les teintes d'origine ont été retrouvées sur des photos et relevées sur l'autre immeuble.

Janvier 2001 : la déclaration de travaux déposée est conforme à l'avis de l'ABF. M Georgeon se dégage de toute responsabilité vis à vis de la couleur.

En juillet 2002, l'assemblée générale se prononce contre la labellisation de l'édifice craignant des contraintes trop lourdes pour les travaux à venir. Cependant les copropriétaires ont exigés unanimement le rétablissement de la couleur jaune pour les stores extérieurs.



Reprise des peintures de façades. Photographie prise pendant le chantier.

"RESIDENCE ATHENA PORT" à Bandol / JEAN DUBUISSON (1973)
Interview de Mme Piaton, (architecte des Bâtiments de France) le 4/04/02

Les Architectes des Bâtiments de France interviennent dans un cadre très précis :

- le périmètre de 500 m autour d'un bâtiment classé ou inscrit.
- les sites inscrits au titre de la loi sur le paysage (villages ou zones habitées en général).
- les sites classés (naturels avec peu ou pas de construction).

Nous examinons les permis de construire et les déclarations de travaux qui doivent être entamés dans ces périmètres. Le maire peut également solliciter notre avis en dehors de ces zones mais sans aucun effet.

Dans le cas d'Athena Port, le bâtiment ne se trouvait, ni dans un périmètre de monument historique, ni dans un site inscrit, donc normalement, la déclaration de travaux de ravalement ne relevait que d'une autorisation de la mairie.

"Je pense que c'est à la suite de votre intervention, que la DRAC m'a adressé un courrier pour m'alerter qu'il y avait une opération à Bandol faisant l'objet d'un grand intérêt pour le patrimoine du XXème siècle menacée par un projet de coloration".

L'ABF a donc appelé M Barrois, le maire de Bandol, pour lui exposer le problème en lui précisant le travail effectué à l'école d'architecture et par la DRAC. Madame Piaton lui a également demandé de lui transmettre le dossier afin qu'elle donne un avis. La mairie s'est avérée très coopérative, puisqu'elle a fourni le dossier et demandé au maître d'œuvre s'occupant du projet de prendre rendez-vous avec le S.D.A.P.

Mme Piaton a, à cette occasion, précisé à M Georgeon, maître d'œuvre de l'opération que sa position serait dans le sens d'un retour à l'état d'origine. Après avoir consulté les travaux de recherche effectués sur le bâtiment, l'ABF a indiqué au maître d'œuvre les teintes d'origine du bâtiment (retrouvé grâce à l'autre immeuble conservé dans son état d'origine et à d'anciennes cartes postales).

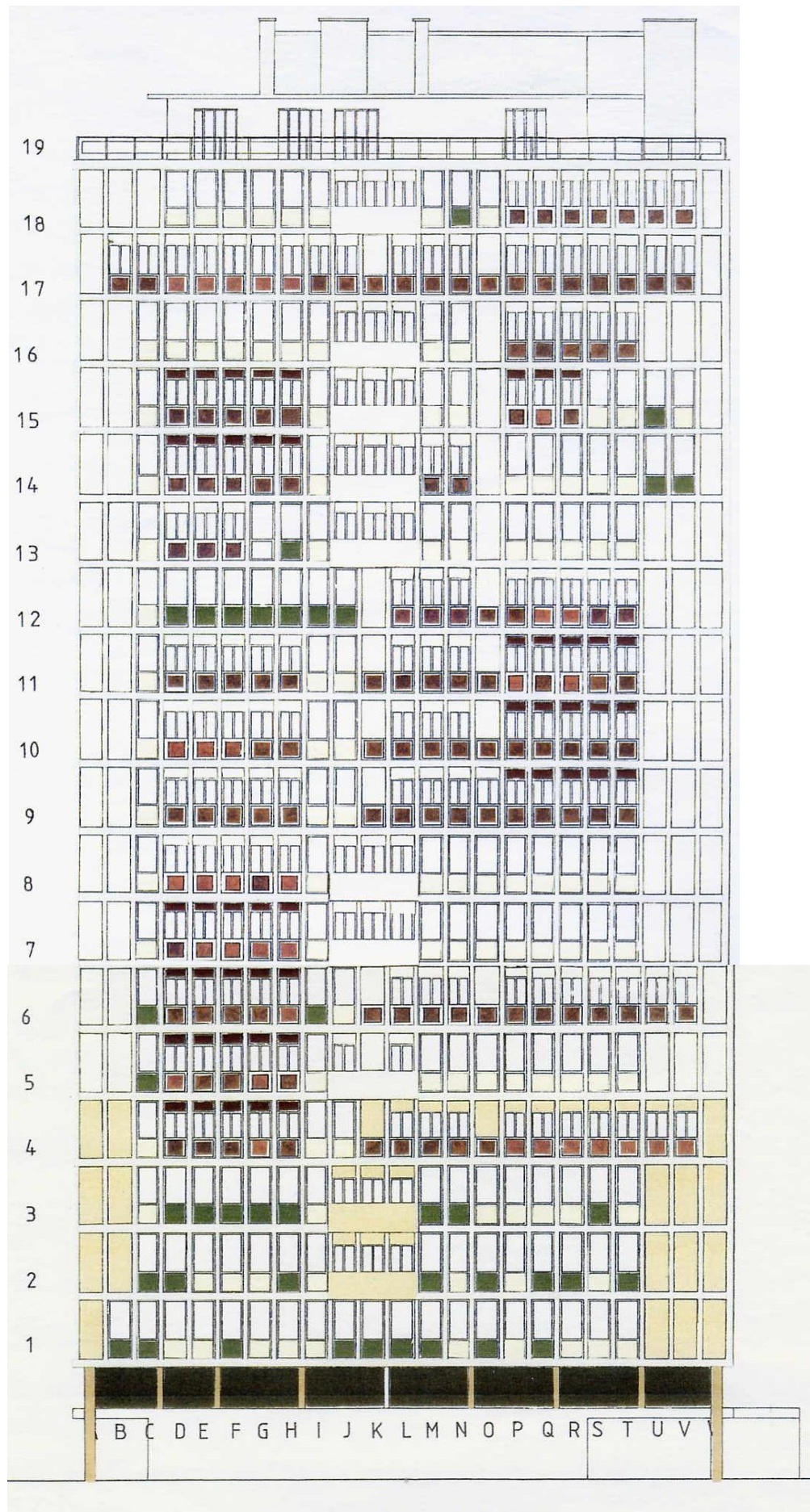
M Georgeon était très étonné de voir le bâtiment ainsi, il ne voulait pas croire que ce bâtiment ait pu être blanc, noir et gris.

M P considère qu'un maître d'œuvre ou un architecte devrait posséder un minimum de culture architecturale, malgré sa coopération

l'ABF pense que M Georgeon n'a pas compris pourquoi on l'obligeait à changer son projet.

Sur son avis, M P a également demandé d'établir un cahier des charges pour les loggias (vitrages, occultations ...). Cet avis est un "avis simple donc il n'a pas de valeur obligatoire mais comme le Maire l'a repris, l'avis du Maire à une valeur légale et obligatoire. "La déclaration de travaux était conforme à mon avis, mais il n'y avait rien sur les prescriptions les stores extérieurs et les systèmes de fermeture."

C'est la première fois que l'ABF était confronté à ce type de démarche, elle juge l'action très positive et efficace et souhaiterait organiser une exposition autour de ce bâtiment. Elle garde cependant des regrets concernant les systèmes d'occultation.



Diagnostic des façades avant restructuration des bétons et ravalement. Bureau d'études BEREC – janvier 1993.

"TOUR DU PHARO" à Marseille / ANDRE DEVIN (1954)

1. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Appellation d'origine :	Tour du Pharo
Appellation courante :	Résidence la Tour du pharo
Adresse :	75 Boulevard CHARLES LIVON 13007 MARSEILLE
Dates de conception et de réalisation :	1953-1954
Maître d'ouvrage :	Laville, promoteur-constructeur
Architectes :	André DEVIN, architecte DPLG Bentz, architecte DPLG
Concepteurs associés :	
Entreprise(s) :	Entreprise Laville BEL (orléans) CARDA : fenêtres suédoises à double vitrage et jalousies vénitienes incorporées -- Procédé breveté
Protection :	Dans le périmètre de protection du Fort Saint-Nicolas classé le 14 janvier 1969.

2. ANALYSE DU PROJET DE TRANSFORMATION

Maître d'ouvrage (s) :	Syndicat de copropriété
Gestionnaire :	Copropriété le Pharo M Pierre Suzanne, Résidence la Tour du pharo, 75 Bd Charles Livon 13007 Marseille syndic 04 91 52 49 93 / 04 91 52 31 48
Architecte :	Néant
Concepteurs associés :	Cabinet BEREK, patrick Dufay 2 place Robespierre 13009 MARSEILLE 04 91 40 12 94
Entreprise (s) :	Aluminium du Sud Est – Menuiseries Alu TPSE - Entreprise de peinture
Organisme associé :	SDAP, ABF de Marseille SOCOTEC
Termes de la commande :	Réhabilitation de façade: restructuration des bétons Mise en conformité IGH / normes C+ D Remplacement des garde-corps et menuiseries défectueux. Peinture
Projet de transformation :	- Reprise des peintures selon palette imposée par l'ABF / Fort Saint Nicolas de manière à fondre l'édifice dans son entourage - Remplacement des garde-Corps en acier et verre armé pour un modèle en aluminium et verre fumé (conformes au modèle choisis précédemment par des copropriétaires). - Remplacement des allèges non coupe feu par panneaux sandwich d'aspect identique.
Contact : syndic de copropriété	SYNDIC : M Pierre Suzanne, 04 91 52 49 93 BET : BEREK Patrick Dufay, 04 91 40 12 94



Diagnostic avant travaux du cabinet BEREC.

“TOUR DU PHARO” à Marseille / ANDRE DEVIN (1954)

Réalisation ou projet remarqué à l'époque	<ul style="list-style-type: none"> - AA n°74 novembre 1957 : deux pages sont consacrées à cette réalisation. Une photo de la tour du Pharo illustre une publicité pour les fenêtres « Carda » publiée plusieurs fois dans AA en 1958
Réalisation reconnue aujourd'hui	La Tour du Pharo n'est jamais mentionnée
Autres réalisations et projets publiés	<ul style="list-style-type: none"> - AA n°74 novembre 1957 : « Sulfur City » et immeuble « Le Mermoz » - AA n° 120 Avril-mai 1965 « VIII° Congrès mondial de l'Union internationale des architectes » : Immeuble d'habitation angle rues Rodocanachi et Mermoz : « <i>construction très soignée à ossature et planchers béton...menuiseries coulissantes en alliage léger comme les brises-soleil à lamelles orientables</i> ». - T&A 19° série n°3 mai 1959 : Projet de l'hôpital Nord avec J. Crozet - T&A 26° série n°5 avril 1966 : CHU de la Timone à Marseille - T&A 30° série n°4 mai 1969 Stations touristiques :VVF le Pradet. - Prado n°1 : Immeuble rue Rodocanachi ; Hôpital Nord (avec R. Egger). - Prado n°4 : CHU de la Timone. A. Devin et R. Egger - Prado n°5 : 50 logements à Apt A. Devin avec V. Janovitz et G. Peyret - Prado n°8 : Sulfur city et Immeuble rue Méry R. Egger avec I. Bentz. - Prado n°12 : Internat de Médecine au Groupe hospitalier de la Timone (avec V. Janovitz).
Auteur reconnu aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> - Dictionnaire de l'architecture du XX° siècle Un article de A.J. Dunoyer de Ségonzac : « <i>Sa formation classique le conduit à admirer Perret</i> » Mais le plus souvent, dans les ouvrages consacrés à l'architecture contemporaine en France, A.Devin n'est mentionné que comme collaborateur de F. Pouillon lors de la reconstruction du Vieux-Port - J. Sbriglio : « Guides d'architecture – Marseille » - AMC n° 45 1993 Article de J. Sbriglio : « A. Devin, Luxe et Modernité »
Identification dans l'architecture des « 30 glorieuses »	A. Devin est reconnu par son architecture de qualité. Celle-ci se rattache au classicisme moderne international. En particulier par l'utilisation des brises soleil comme élément de composition des façades. La résille béton qui double la façade de la Tour du Pharo a de nombreux précédents. Citons en particulier, le siège des travailleurs à Come de G. Cattaneo, P. Lingeri, L. Origoni, N. Terzaghi 1938 et dans l'immédiat après-guerre le Ministère de l'éducation et de la Santé Publique et la Banque Boavista de O. Niemeyer au Brésil (entre autres nombreux exemples publiée in AA n°13-14 en septembre 1947 et AA n° 42-43 Août 1952 consacrés à l'architecture brésilienne).



Diagnostic avant travaux du cabinet BEREC.

“TOUR DU PHARO à MARSEILLE” / ANDRE DEVIN (1956)
Interview de Patrick Dufay (BET B.E.R.E.C) 30/04/02

TERMES DE LA COMMANDE :

La tour du Pharo présentait un très mauvais état général, malgré une première réhabilitation effectuée en 1975. Cette première phase de travaux était un échec à bien des points de vue : Il était prévu une reprise des fissures, des angles de l'édifice et de la peinture mais de nombreux travaux ont été réalisés en supplément sans réel contrôle du syndic. D'après Patrick Dufay, la mise en place de l'échafaudage aurait absorbé la moitié du budget des travaux, une nacelle étant beaucoup plus économique sur un IGH. La copropriété est en litige avec la première société de ravalement.

Un deuxième ravalement s'impose donc à nouveau en 1995, un des membres du conseil syndical fait appel au cabinet B.E.R.E.C, bureau d'étude spécialisé dans la réhabilitation pour faire un diagnostic et assurer le suivi les travaux.

Le syndic étant un organisme non-professionnel, il accorde toute sa confiance au cabinet BEREC et lui laisse une totale autonomie sur l'organisation des travaux (diagnostic préalable, appel d'offres, choix des entreprises).

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL :

Valeur esthétique et historique:

La tour du Pharo a soulevé au moment de sa construction une réelle polémique. Elle fait partie d'un ensemble architectural localisé autour du palais du Pharo édifié à l'image des quartiers d'affaires des grandes capitales par le promoteur A. Laville et les architectes André Devin et Yvan Bentz. Le maire, Gaston Defferre s'est vivement opposé au projet alors qu'il avait accordé le Permis de Construire quelques mois auparavant.

P. Dufay admet que ce type d'architecture appartient à une époque révolue mais qu'il faut néanmoins la valoriser en tant que telle. Les façades de la tour comportent un travail graphique abstrait ne laissant apparaître aucune logique de composition, l'architecte joue avec une grande diversité de dispositif d'occultation, de percements (garde-corps vitrés, garde-corps pleins, loggias ...), une résille de béton périphérique vient unifier l'ensemble au premier plan. Il qualifie cette résille de dentelle qu'il convient de faire ressortir. P. Dufay admet enfin la beauté du bâtiment et remarque son intégration urbaine.

Diagnostic fonctionnel et sanitaire :

La tour présentait des désordres très importants :

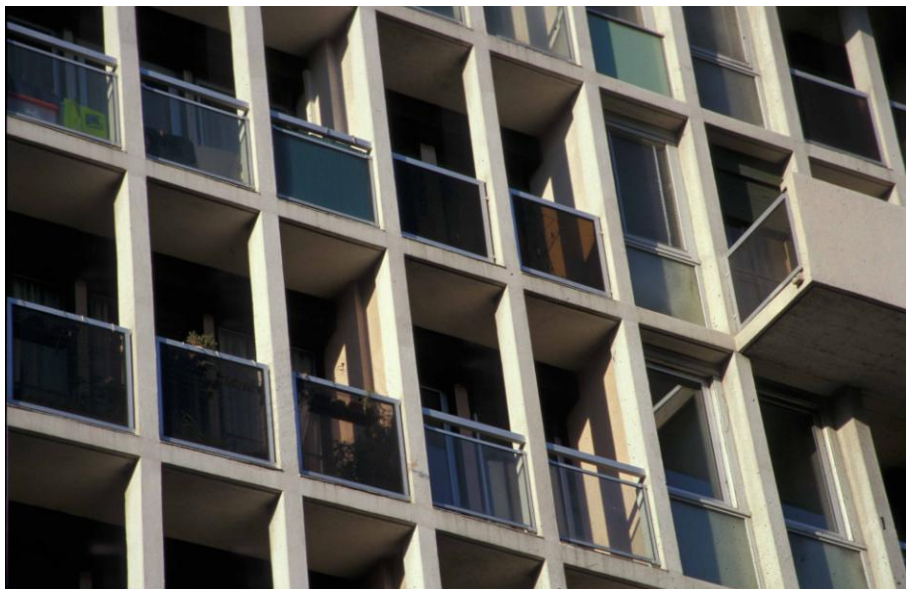
- Les bétons comportaient de nombreuses fissures et avaient éclaté dans de nombreux endroits notamment au niveau de la résille périphérique (5 Km env. de fissures ont été relevés).
- Danger pour les riverains de chutes de fragments de bétons.
- Mise aux normes incendie suite au classement IGH de l'édifice.
- Non conformité des allèges en Glazal qui n'étaient pas toutes coupe-feu / règle du C+D (propagation des incendies aux étages supérieurs par l'extérieur).
- Vétusté de nombreuses baies vitrées.

CONTEXTE DU PROJET

Démarche

Devant un chantier d'une telle ampleur le cabinet BEREC n'hésite pas à multiplier les études préalables: en accord avec le maître d'ouvrage, il décide de faire un relevé exhaustif de tous les désordres de façades afin de dresser un cahier des charges complet et de prévoir la totalité des travaux dès l'appel d'offres. Un ingénieur du bureau BEREC s'attache alors à inspecter toutes les façades à partir d'un pont volant. Cette pratique atypique est proposée par le cabinet BEREC qui tient à s'assurer un suivi systématique des travaux (et ne pas commettre les erreurs du précédent ravalement en se faisant dépasser par les événements). Le syndic qui n'est pas professionnel et le syndicat (appuyé de deux architectes copropriétaires M Bedanide et M Bajolle) concèdent toute leur confiance au maître d'œuvre et acceptent d'engager des frais supplémentaires pour ce diagnostic. L'équipe du cabinet BEREC (P. Dufay ingénieur, M Magnan ingénieur, et une stagiaire étudiante en architecture) a repéré et mesuré les fissures, les fers mis à nu, les défauts et localisé les allèges et les menuiseries à changer (celles-ci restant à la charge du copropriétaire). Le dossier d'appel d'offres qui comportait une notice, des plans de façades de repérages, des photos et des carnets de relevés consignait chaque désordre a été transmis aux entreprises afin qu'elle déterminent un prix fixe et forfaitaire. Les travaux ont duré 12 mois et n'ont pas dépassé le budget de départ de 4 millions de Francs.

- Les béton ont été reconstitué et les angles renforcés à partir de ponts volants.
- Les menuiseries en bois trop vétustes sont remplacées par des menuiseries en aluminium équivalentes.
- Les allèges en Glazal (matériau à base d'Amiante-ciment – finition laquée vert d'eau) sont remplacées depuis l'extérieur par des panneaux sandwich étudiés spécialement pour l'occasion composés d'Emalite (finition laquée vert d'eau très proche) + complexe isolant + biques plâtrées + aluminium.
- Les garde-corps sont remplacés au cas par cas / le type sélectionné correspond à un désir d'unification par rapport au modèle le plus représenté, non d'origine, dans les façades (des copropriétaires ayant déjà changé le garde-corps existant).



Photographies actuelles après les travaux de ravalement de façades.

Il n'y a donc pas la volonté de rester proche de la solution d'origine : cadre métal + verre armé / Lice en Aluminium anodisé + partie pleine en verre fumé.

La question des couleurs :

P. DUFAY a confié à l'architecte coloriste Mme Sanson la mission de coloration de l'édifice. Celle-ci a engagé un travail d'analyse afin de comprendre la pensée de l'architecte sur les façades, en repérant avec des couleurs tranchées les différents volumes et solutions formant des compositions aléatoires. Cette méthode a fait ressortir des dessins formés sous la résille mais qui n'apparaissent pas aux observateurs. L'équipe met ainsi à jour un véritable travail graphique qui ne ressort pas et se propose de mettre en valeur la dentelle de béton en choisissant des coloris plus soutenus dans les palettes d'origines pour le fond et du blanc pour la résille.

Au cours d'une réunion sollicitée par le cabinet BEREK avec la SDAP, le bâtiment étant situé dans le périmètre de 500 mètres du Fort Saint Nicolas en situation de co-visibilité, l'ABF ferme détracteur de la tour, exige la disparition des dix derniers étages de celle-ci. Il impose une palette d'ocre et blanc issue du Fort Saint Nicolas et fixe un dégradé en trois phases :

- Le long du Bd Charles Livon (jusqu'au 4^{ème} étage) tonalité ocre.
- Puis des teintes intermédiaires jusqu'au deuxième tiers.
- Blanc pour les derniers étages afin de fondre la tour dans l'environnement urbain.

Il impose également la mise en conformité de la deuxième partie du groupe immobilier (immeubles bas au pied de La Tour).

P. Dufay déclare réellement regretter ce projet de coloration qui aurait selon lui valorisé cette architecture en restant fidèle au projet d'André Devin. Il dénonce également le manque d'ambition des pouvoirs publics par rapport à ce type d'architecture. Une architecture comme celle de la tour du Pharo doit être valorisée en tant que telle.

PERSONNALITE PROFESSIONNELLE

Patrick Dufay est ingénieur et a suivi ses études à l'école des Travaux Publics de Paris. Il a travaillé pendant 15 ans au sein d'une entreprise générale, notamment comme chef de secteur du service de rénovation de l'entreprise. Il a également participé au début de son activité au chantier de la Résidence Athena Port à Bandol.

A l'époque la réhabilitation est la branche mal-aimée du bâtiment, ni les BET, ni les architectes ne s'intéressaient vraiment à ce marché. Il décide donc de s'installer à son compte et de fonder le bureau d'étude BEREK spécialisé dans la réhabilitation.

M Magnan qui collabore avec lui sur la réhabilitation de la tour du Pharo est également ingénieur et a travaillé 25 ans chez Laville notamment sur le projet de la tour du Grand Pavois.

Parmi les réalisations du bureau BEREK on compte beaucoup de mise en conformité de bâtiments du XIX^{ème} ou XVIII^{ème} siècles comme l'immeuble des messageries Maritimes Place Sadi Carnot à Marseille. Selon lui ce travail implique un amour de la construction, une véritable culture technique ainsi qu'un respect des valeurs d'origine. Un maître d'œuvre ne doit pas mettre son empreinte personnelle quand il intervient sur l'existant.

"TOUR DU PHARO à MARSEILLE" / ANDRE DEVIN (1956) *Interview de Pierre Suzanne (Syndic non professionnel, habitant de l'immeuble) 30/04/02*

Pierre Suzanne est syndic non-professionnel de la Tour du Pharo depuis 1976, il a une parfaite connaissance de l'édifice où il réside également.

L'édifice a subi deux ravalements, l'un en 75 qui s'est avéré défectueux et un autre en 1995, suite à une mise en demeure de la ville de Marseille, qui a en revanche donné satisfaction aux copropriétaires.

Le premier ravalement a été très mal géré par le précédent syndic et le bureau d'étude missionné : il n'y a pas eu de définition précise des travaux (des travaux supplémentaires ont entraîné des dépassements de budgets sources de litiges), les restructurations de bétons et les reprises de béton ont été mal réalisées.

Le deuxième ravalement a été suivi par le bureau d'étude BEREK, (Pierre Suzanne fait ici une confusion entre le bureau d'étude et un cabinet d'architecte) qui a fait un diagnostic complet des travaux à effectuer. Chaque étape de l'étude a fait l'objet d'un suivi par le conseil syndical (certains membres étant architectes) et un budget précis et définitif a été voté en assemblée générale.

La société alu du Sud est a été choisie pour remplacer les garde corps dans les parties privatives, le modèle (alu gris et verre fumé) ayant été déterminé par rapport aux garde-corps ayant été remplacés antérieurement. Depuis 1995, le modèle de garde-corps est imposé par une décision d'assemblée générale de même que les antennes paraboliques sont interdites et que les enseignes des commerces sont soumises à l'avis des copropriétaires.

La couleur, en revanche, a été imposée selon lui par l'atelier du patrimoine, afin de noyer l'édifice dans le paysage urbain.

